

**2024  
2025**

**Rapport  
annuel  
d'activités**

ITAQ.CA

**ITAQ**

**INSTITUT DE  
TECHNOLOGIE  
AGROALIMENTAIRE  
— DU QUÉBEC —**







Cette publication a été réalisée par l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec en collaboration avec la Direction des communications et du secrétariat général.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-555-02390-1 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Institut de technologie agroalimentaire du Québec – 2025



Saint-Hyacinthe, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

Monsieur Donald Martel  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6

## Lettre au ministre

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous transmets le rapport annuel d'activités 2024-2025 de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), pour l'exercice qui s'est terminé le 30 juin 2025, aux fins de dépôt à l'Assemblée nationale du Québec.

Conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*, ce rapport présente les activités et réalisations de l'année, de même que les résultats atteints. Il témoigne des efforts soutenus de l'Institut pour former une relève qualifiée, soutenir l'innovation dans le secteur agroalimentaire et contribuer à la vitalité des régions du Québec.

Je tiens à vous informer qu'en raison du report de l'audit des états financiers de l'ITAQ pour l'exercice clos le 30 juin 2025, le rapport de l'auditeur indépendant ne figure pas dans cette édition. Toutefois, vous y trouverez les états financiers audités de 2021-2022, de même que ceux de 2022-2023.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale,



**Karine Mercier**

# Mot du président et de la directrice générale

Chers membres de la communauté,

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel d'activités de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) pour l'exercice 2024-2025. Cette année aura marqué une étape déterminante dans la consolidation et la transformation de notre jeune organisation, désormais bien ancrée dans son rôle d'acteur stratégique au service de la formation, de la recherche appliquée et de l'innovation dans le secteur bioalimentaire québécois.

L'exercice 2024-2025 a d'abord été celui de l'adoption et du déploiement du Plan stratégique 2024-2029, fruit d'un vaste exercice de réflexion et de mobilisation de toute la communauté ITAQ. Ce plan, articulé autour de quatre axes : l'organisation, l'enseignement, le rayonnement et le développement durable, oriente désormais nos actions et nos décisions vers une vision commune : devenir un leader incontournable de la formation et de l'innovation agroalimentaire au Québec et un catalyseur du développement durable dans le secteur.

Pour soutenir cette ambition, l'ITAQ a mis sur pied le Bureau des projets organisationnels (BPO). Ce nouveau mécanisme de gouvernance interne agit comme levier de coordination et de priorisation des projets institutionnels, en intégrant les principes de gestion de portefeuille, de reddition de comptes et d'amélioration continue. Le BPO permet à l'Institut d'assurer un meilleur arrimage entre ses ressources, ses objectifs stratégiques et les besoins des milieux de pratique.

Sur le plan académique, l'année a été marquée par une progression importante du développement de la formation par l'évaluation et par la révision approfondie de plusieurs programmes d'enseignement régulier. Ces travaux, réalisés en étroite collaboration avec la Direction des études et les comités consultatifs, visent à mieux arrimer les compétences développées à l'ITAQ aux réalités du marché du travail et aux avancées technologiques du secteur agroalimentaire. Parallèlement, la formation continue a connu un essor considérable, notamment grâce à la diversification de l'offre de services dans ses quatre grands secteurs d'activité : animal, végétal, agricole et alimentaire. Cette évolution positionne l'ITAQ comme un partenaire clé du développement des compétences tout au long de la vie et du soutien à l'innovation dans les entreprises québécoises.

Sur le plan institutionnel, l'année a également été marquée par l'adoption de plusieurs politiques de gestion touchant notamment la langue française, la recherche, la reconnaissance des acquis et la gestion contractuelle. Ces cadres structurants renforcent la rigueur, la transparence et la prévisibilité de nos pratiques administratives. Un autre jalon important fut la négociation des trois conventions collectives avec nos partenaires syndicaux. Ce processus, mené dans un climat constructif, a permis de renforcer le dialogue social au sein de l'organisation et de consolider notre engagement commun envers la qualité de vie au travail et la réussite de la mission éducative de l'ITAQ.

Le conseil d'administration a, pour sa part, consolidé ses pratiques de gouvernance par la mise en œuvre de son programme d'intégration et de formation des administrateurs. L'ensemble de ces actions témoigne d'une maturité institutionnelle accrue et d'un engagement ferme envers les principes d'éthique, d'imputabilité et de saine gestion publique.

L'ITAQ aborde l'avenir avec confiance. Portée par des équipes engagées, une gouvernance solide et une vision claire, notre organisation continue d'évoluer dans un contexte en profonde transformation, où l'agriculture durable, la souveraineté alimentaire et l'innovation technologique demeurent au cœur des priorités du Québec.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance et à remercier chaleureusement l'ensemble de la communauté ITAQ – nos communautés étudiantes, notre personnel enseignant et de soutien, nos gestionnaires ainsi que nos partenaires des milieux agricole et alimentaire. Leur engagement, leur créativité et leur résilience sont au cœur de la réussite de notre mission. C'est grâce à leur contribution soutenue que l'Institut poursuit son évolution, tout en demeurant fidèle à sa vocation : former des professionnels compétents, passionnés et porteurs d'innovation pour le Québec de demain.



**Alain Chalifoux**  
Président du conseil d'administration



**Karine Mercier**  
Directrice générale

# Déclaration attestant la fiabilité des données

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2025.

La directrice générale,



**Karine Mercier**

# Table des matières

<b>Lettre au ministre</b>	<b>04</b>
<b>Message du président et de la directrice générale</b>	<b>05</b>
<b>Déclaration attestant la fiabilité des données</b>	<b>07</b>
<b>Présentation de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec</b>	<b>09</b>
Conseil d'administration, ses comités et la commission des études	10
L'organisation en bref	23
Chiffres clés	29
Faits saillants 2024-2025	30
Données sur les programmes, l'effectif étudiant, la diplomation, les admissions et les stages	37
Prix et distinctions reçus en 2024-2025	41
Plan d'agriculture durable	46
<b>Les résultats</b>	<b>47</b>
Plan stratégique	48
Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	91
<b>Les ressources utilisées</b>	<b>92</b>
Utilisation des ressources humaines	93
Utilisation des ressources financières	94
Utilisation des ressources informationnelles	94
<b>Annexes – autres exigences</b>	<b>97</b>
Gestion des effectifs	98
Développement durable	99
Divulgaration d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	100
Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	101
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	108
Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	109
Politique de financement des services publics	111
États financiers	111



**Présentation de  
l'Institut de technologie  
agroalimentaire  
du Québec**



## Conseil d'administration, ses comités et la commission des études

Le conseil d'administration (CA) de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) est la plus haute instance décisionnelle de l'organisation. Il exerce les pouvoirs nécessaires à la gestion des activités et des affaires internes, en plus d'assurer la surveillance de la gestion. Ses décisions sont prises dans l'intérêt supérieur de l'ITAQ et visent à soutenir la Direction générale dans la réalisation de la mission de l'Institut.

Conformément à la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*, la composition du CA est établie de manière à refléter un équilibre entre les profils de compétence, d'expérience et d'expertise, en tenant compte des milieux de l'enseignement, du secteur agroalimentaire et de la main-d'œuvre.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le CA a tenu six réunions régulières et quatre réunions spéciales, en plus d'organiser des activités de formation destinées à ses membres. Les travaux réalisés ont porté sur l'adoption et la mise à jour de plusieurs politiques, règlements et directives, consolidant ainsi l'encadrement législatif et administratif de l'Institut.

Les comités du CA ainsi que la commission des études ont contribué activement à ces travaux en approfondissant l'analyse de certains dossiers stratégiques et en formulant des recommandations permettant d'éclairer les décisions du conseil.

## Membres indépendants



**Alain Chalifoux**

- › Président du conseil d'administration
- › 1<sup>er</sup> mandat – 4<sup>e</sup> année
- › Nommé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour un mandat de 5 ans
- › Autres comités : président du comité exécutif, président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, président du comité d'audit et de vérification et président du sous-comité infrastructures

M. Alain Chalifoux est un homme d'affaires chevronné du secteur agroalimentaire. Diplômé de l'ITAQ et de HEC Montréal, il a contribué à l'essor de la fromagerie familiale avant de fonder une entreprise spécialisée en systèmes de pasteurisation et de filtration. De retour à la Laiterie Chalifoux, il y a occupé divers postes de direction jusqu'à la présidence.

Toujours animé par sa passion pour l'agroalimentaire, il agit aujourd'hui comme entrepreneur-entraîneur à l'École d'Entrepreneurship de Beauce et partage plus de 30 ans d'expérience avec la relève. Il s'est aussi impliqué au sein de plusieurs instances sectorielles, dont le Conseil des industriels laitiers du Québec et le Centre d'expertise fromager du Québec.



**Renée Michaud**

- › Vice-présidente du conseil d'administration
- › 1<sup>er</sup> mandat – 4<sup>e</sup> année
- › Nommée le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour un mandat de 4 ans
- › Autres comités : membre du comité exécutif, membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Mme Renée Michaud est directrice générale de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) de l'Université Laval. Diplômée en bioagronomie et titulaire d'une maîtrise en biologie végétale de l'Université Laval, elle possède une solide expertise en recherche et développement ainsi qu'en planification stratégique.

Elle préside également le conseil d'administration de TransBIOTech, un centre collégial de transfert de technologies reconnu dans le domaine des sciences de la vie. Passionnée par l'essor de la relève et le soutien à l'entrepreneuriat, Mme Michaud s'implique activement auprès de plusieurs organisations, dont les incubateurs d'entreprises Mycélium et AG-Biocentre, ainsi que la Fondation INITIA.



**William Francoeur**

- › Trésorier du conseil d'administration
- › 1<sup>er</sup> mandat – 1<sup>re</sup> année
- › Nommé le 16 octobre 2024 pour un mandat de 4 ans
- › Autres comités : membre du comité d'audit et de vérification, membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

M. William Francoeur est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec. Il cumule une solide formation en comptabilité et en administration, incluant une maîtrise en sciences comptables et un microprogramme en développement du leadership.

Fort de son expérience en gestion financière et en administration dans divers secteurs, M. Francoeur a occupé les postes de directeur des finances à Station Agro-Biotech et divers rôles de gestion et de conformité chez A. Lassonde inc. et la Fédération des caisses Desjardins. Il a également contribué au développement et à l'expansion de projets entrepreneuriaux, notamment café TREMA. Il occupe actuellement le poste de contrôleur corporatif chez Jefo.

Énergique et engagé, il se distingue par sa passion pour les gens, la finance et la gouvernance. À titre d'administrateur, M. Francoeur met ses compétences et son expérience au service de l'ITAQ pour soutenir la mission de l'Institut et contribuer à son développement stratégique.



**Paul Caplette**

- › 1<sup>er</sup> mandat – 1<sup>re</sup> année
- › Nommé le 10 juillet 2024 pour un mandat de 4 ans

M. Paul Caplette est agriculteur et exploite depuis 1982 la Ferme Céréales Bellevue inc., située à Saint-Robert, en Montérégie, où il met en œuvre des pratiques agricoles durables et innovantes.

Diplômé en Gestion et technologies d'entreprise agricole de l'ITAQ, M. Caplette est reconnu pour sa volonté de transmettre son savoir et d'accompagner la relève agricole. Il est également collaborateur de la chronique Profession agriculteur dans *Le Bulletin des agriculteurs*, où il partage son expérience et ses connaissances avec la communauté agricole.

Sa ferme familiale, qu'il dirige avec humilité et vision, est un exemple en matière de résilience économique et de respect de l'environnement. Son engagement lui a valu en 2024 le prestigieux prix Grand Bâisseur de la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy, en reconnaissance de son leadership, de sa contribution à l'innovation et de son rôle de mentor auprès de la relève agricole.



## Vincent Couture

- › 1<sup>er</sup> mandat – 1<sup>re</sup> année
- › Nommé le 6 novembre 2024 pour un mandat de 4 ans
- › Autres comités : membre du comité exécutif et membre du sous-comité infrastructures

M. Vincent Couture est agronome et membre de l'Ordre des Agronomes du Québec, cumulant plus de 16 années d'expérience en gestion et en administration dans le secteur agricole et agroalimentaire.

Il occupe depuis 2022 le poste de directeur du développement durable et conseiller à la haute direction chez Préal Ag. Auparavant, il a exercé diverses fonctions de direction chez Aquino Agriculture et au sein des coopératives Comax et Saint-Denis-sur-Richelieu, où il a notamment supervisé les productions végétales, l'agroenvironnement, le développement durable et les stratégies d'affaires.

Diplômé en agronomie de l'Université Laval et titulaire d'un DEC en Gestion et exploitation d'entreprise agricole de l'ITAQ, M. Couture met son expertise en développement durable et en gestion stratégique au service de l'ITAQ, contribuant à la mission de formation et au développement d'une agriculture innovante et responsable.



## Marie Gosselin

- › 2<sup>e</sup> mandat – 1<sup>re</sup> année
- › Nommée le 18 juin 2024 pour un mandat de 3 ans
- › Autre comité : membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Mme Marie Gosselin est conseillère d'affaires et agroéconomiste chez Mûr Conseil, firme qu'elle a fondée et dont elle assure la présidence. Elle y accompagne des entreprises alimentaires du Québec, petites et grandes, dans leur stratégie marketing ainsi que dans leur représentation auprès des sièges sociaux de détaillants et de supermarchés.

Elle est également l'une des fondatrices de Savoura, où elle a occupé le poste de directrice des ventes et de la mise en marché pendant 15 ans avant d'en devenir la présidente-directrice générale pendant 10 ans. Ses principaux champs d'expertise couvrent la gestion d'entreprise et la mise en marché dans le secteur agroalimentaire.

Engagée dans le développement du secteur, Mme Gosselin siège au conseil d'administration d'Ag-Pro investissement et est gouverneure de l'Association québécoise de la distribution de fruits et légumes.



## Pascal Pelletier

- › 1<sup>er</sup> mandat – 1<sup>re</sup> année
- › Nommé le 16 octobre 2024 pour un mandat de 3 ans
- › Autre comité : membre du comité d'audit et de vérification

M. Pascal Pelletier est producteur laitier biologique à la Ferme Pocatoise Itée, située à Sainte-Anne-de-la-Pocatière dans le Bas-Saint-Laurent. Troisième génération à la tête de la ferme familiale en compagnie de son frère Charles-Étienne, il a repris l'exploitation dès l'obtention de son diplôme en Gestion et technologies d'entreprise agricole de l'ITAQ, en 2007.

La ferme familiale a amorcé sa transition vers l'agriculture biologique dès 1990 et a obtenu sa certification en 2006. Sous la direction de M. Pelletier, le lait de la ferme est valorisé dans des fromages destinés au marché canadien, concrétisant ainsi un rêve familial de longue date.

Passionné par l'agriculture durable et l'innovation dans le secteur laitier, M. Pelletier met son expertise et son expérience au service de l'ITAQ, contribuant à la mission de formation et au développement de pratiques agroalimentaires responsables.



## Hélène Raymond

- › 1<sup>er</sup> mandat – 4<sup>e</sup> année
- › Nommée le 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour un mandat de 4 ans
- › Autre comité : membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Mme Hélène Raymond a fait carrière à Radio-Canada et poursuit sa vie professionnelle en continuant de s'intéresser de très près aux enjeux agricoles, bioalimentaires et environnementaux. Elle est l'auteure de deux ouvrages de réflexion sur la production locale et son impact sur la vivacité des territoires. Sa « contribution marquante à l'évolution de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec » a été reconnue par le gouvernement du Québec et l'Ordre des agronomes du Québec.

Aujourd'hui journaliste indépendante, elle siège depuis 2016 au conseil d'administration d'UPA Développement international, une organisation qui mise sur la coopération entre paysans et qui fait valoir l'importance d'une activité structurée, équitable et durable pour assurer l'autonomie alimentaire des populations.

## Membres du personnel enseignant



**Julie Gauthier**  
Campus de Saint-Hyacinthe

- › 1<sup>er</sup> mandat – 1<sup>re</sup> année
- › Nommée le 6 novembre 2024 pour un mandat de 3 ans

Mme Julie Gauthier est enseignante au programme Technologie des procédés et de la qualité des aliments de l'ITAQ, où elle se spécialise dans l'évaluation sensorielle, les produits de boulangerie, l'hygiène et la salubrité, les projets techniques et la formulation alimentaire.

Diplômée d'un baccalauréat et d'une maîtrise en sciences et technologies des aliments de l'Université Laval, elle poursuit actuellement une maîtrise en enseignement au collégial. Son parcours professionnel inclut des postes en recherche et développement ainsi qu'en affaires réglementaires et contrôle de la qualité, notamment chez Aliments Ultima Foods inc., Les Moulins de Soulanges inc. et La Meunerie Milanaise inc.

Elle a collaboré avec des chercheurs du Centre de recherche de Saint-Hyacinthe sur des projets liés aux systèmes alimentaires circulaires, à la réduction des pertes alimentaires et à la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments.

Elle est reconnue pour sa capacité à transmettre son expertise aux étudiants tout en contribuant à l'innovation dans le secteur agroalimentaire.



**Anne-Marie Maltais**  
Campus de La Pocatière

- › 1<sup>er</sup> mandat – 3<sup>e</sup> année
- › Nommée le 23 mars 2022 pour un mandat de 3 ans

Mme Anne-Marie Maltais est enseignante en Technologie de la production horticole agroenvironnementale et en gestion et technologies d'entreprise agricole à l'ITAQ.

Possédant une maîtrise en biologie végétale, elle cumule plus de vingt ans d'expérience dans différents domaines de l'agriculture et de l'alimentation. Au cours de sa carrière, elle a su acquérir des compétences marquées dans la conduite climatique et environnementale de cultures en serre, mais aussi dans la gestion d'entreprise et la direction d'équipes de travail. Elle détient de plus une expertise en recherche et développement, notamment en tant que professionnelle de recherche pour l'Université Laval et étudiante au doctorat en biologie végétale.

- › Le mandat de Mme Anne-Marie Maltais a pris fin le 22 mars 2025.
- › Des élections ont eu lieu en avril 2025 auprès des membres du personnel du campus de La Pocatière afin de pourvoir le poste vacant désigné pour le personnel enseignant du campus de La Pocatière et Mme Isabelle Julien a été élue. Cependant, Mme Julien est en attente de sa nomination au Conseil des ministres afin qu'elle puisse siéger.

## Membre du personnel non enseignant



- > 1<sup>er</sup> mandat – 1<sup>re</sup> année
- > Nommée le 6 novembre 2024 pour un mandat de 3 ans

Mme Joëlle Seyer est technicienne de laboratoire à l'ITAQ.

Diplômée en 2004 d'un DEC en Technologie de la transformation des aliments de l'ITAQ, elle possède une longue expérience en laboratoire et en transformation alimentaire, ayant occupé divers postes techniques au sein de l'ITAQ ainsi que dans l'industrie, notamment chez Les Œufs Bec-O Inc., Cintech AA et Aliments Olymel Flamingo.

Elle se distingue par sa maîtrise des techniques de laboratoire, sa connaissance approfondie des procédés alimentaires et son engagement à soutenir la formation des étudiants et le développement des programmes du campus.

**Joëlle Seyer**

Campus de Saint-Hyacinthe



## Membres étudiants



**Marion Paradis**

Campus de Saint-Hyacinthe

› 2<sup>e</sup> mandat – 1<sup>re</sup> année

› Nommée le 21 juin 2024 pour un mandat d'un an

Mme Marion Paradis est diplômée en Technologie de la production horticole agroenvironnementale de l'ITAQ, campus de Saint-Hyacinthe. Elle poursuit actuellement un second programme en Paysagement et commercialisation en horticulture ornementale afin de perfectionner ses compétences et d'élargir son expertise dans le domaine.

En 2024, son engagement et son excellence ont été soulignés par deux distinctions prestigieuses : le prix Léandre-Dion et la médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse.

Très impliquée dans la vie étudiante, Mme Paradis siège depuis deux ans à l'association étudiante de son campus, où elle occupe la présidence. Elle contribue également au développement de l'entreprise familiale, la Ferme Rochville, spécialisée dans la production maraîchère depuis trois ans et qui a récemment diversifié ses activités avec la production de fleurs coupées.



**Laurie-Jade Drouin**

Campus de La Pocatière

› 1<sup>er</sup> mandat – 1<sup>re</sup> année

› Nommée le 10 octobre 2024 pour un mandat d'un an

Mme Laurie-Jade Drouin est étudiante en deuxième année au programme de Technologie des productions animales à l'ITAQ, campus de La Pocatière. Passionnée par le monde agricole, elle souhaite poursuivre son parcours académique à l'Université Laval afin d'y compléter un baccalauréat en agronomie.

En parallèle de ses études à l'ITAQ, Mme Drouin se distingue par son engagement étudiant. Elle participe activement à différents comités, notamment au sein de l'association étudiante de son campus, où elle occupe le poste de trésorière.

De plus, elle contribue de manière significative aux activités de la ferme familiale Patro-De, une entreprise laitière qui accorde une importance particulière au bien-être animal et à des pratiques d'élevage responsables.

## Membres issus de la direction de l'ITAQ



**Karine Mercier**

- › Directrice générale de l'ITAQ
- › 2<sup>e</sup> mandat – 1<sup>re</sup> année
- › Nommée le 17 avril 2024 pour un mandat de 5 ans
- › Autres comités : membre du comité exécutif, membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, membre du comité d'audit et de vérification et membre du sous-comité infrastructures

Mme Karine Mercier est détentrice d'une maîtrise et de la scolarité d'un doctorat en sciences infirmières, elle poursuit également des études de 2<sup>e</sup> cycle en administration publique. Elle cumule plus de 15 années d'expérience en gestion au sein d'institutions collégiales, dont celui de directrice adjointe des études au Cégep Édouard-Montpetit.

Elle se distingue par son expertise en amélioration des processus, en gestion d'équipes et en gouvernance. À la tête de l'ITAQ, elle met de l'avant son leadership collaboratif et sa vision stratégique afin de soutenir la mission de formation, d'innovation et de développement du secteur agroalimentaire québécois.



**Denis Roussel**

- › Directeur des études
- › 1<sup>er</sup> mandat – 1<sup>re</sup> année
- › Nommé le 19 août 2024 pour un mandat de 5 ans

M. Denis Roussel est fort d'une expérience de plus de 20 ans dans le réseau de l'enseignement collégial, où il a occupé plusieurs fonctions, dont celles de directeur adjoint des études dans deux cégeps, d'enseignant, de conseiller pédagogique et de coordonnateur de département. Avant de se tourner vers le milieu collégial, il a œuvré près de 15 ans en intervention psychosociale.

Grâce à son expertise en gestion de personnel, en développement de programmes, en coopération internationale et en partenariats, M. Roussel mobilise l'équipe de la Direction des études autour des enjeux stratégiques de l'ITAQ et contribue activement à la mission de l'Institut.

## Comité exécutif

Constitué par le conseil d'administration en vertu de la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec*, le comité exécutif est chargé de l'administration des affaires courantes de l'Institut. Il veille à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et accomplit les mandats qui lui sont confiés par celui-ci.

Le comité exerce également les fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration peut lui déléguer, contribuant ainsi à assurer une gouvernance efficace et rigoureuse.

Le comité exécutif est composé du président du conseil, M. Alain Chalifoux, qui en assure la présidence, de la directrice générale de l'ITAQ, Mme Karine Mercier, et de deux membres indépendants élus par le conseil d'administration, soit Mme Renée Michaud et M. Vincent Couture.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité exécutif a tenu quatre réunions régulières. Outre le suivi des dossiers administratifs et de gouvernance, ses membres se sont penchés sur des enjeux stratégiques tels que les projets d'infrastructures, les ententes de service avec les OBNL partenaires, la planification stratégique, ainsi que le transfert des actifs du MAPAQ à l'ITAQ. Ces activités illustrent le rôle central du comité dans le soutien et la mise en œuvre des orientations du conseil d'administration.

## Comité d'audit et de vérification

Constitué par le conseil d'administration en vertu de la *Loi sur l'ITAQ*, le comité de vérification assiste le CA dans la surveillance du processus d'information financière et dans la gestion des risques liés à la situation financière de l'Institut.

Le comité est composé du président du conseil, M. Alain Chalifoux, qui en assure la présidence, de la directrice générale de l'ITAQ, Mme Karine Mercier, et de deux membres indépendants du conseil d'administration, soit M. William Francoeur et M. Pascal Pelletier.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité a tenu deux réunions.

## Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines

Constitué par le conseil d'administration en vertu de la *Loi sur l'ITAQ*, ce comité soutient le conseil dans l'exercice de ses responsabilités en matière de gouvernance, d'éthique et de gestion des ressources humaines.

Il est composé du président du conseil, M. Alain Chalifoux, qui en assure la présidence, de la directrice générale de l'ITAQ, Mme Karine Mercier, ainsi que de deux membres indépendants, soit Mme Renée Michaud et M. William Francoeur.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité a tenu trois réunions.

## Sous-comité infrastructures

À la suite d'une demande exprimée lors d'une rencontre du conseil d'administration en novembre 2024, le sous-comité infrastructures est créé. Celui-ci permet aux administrateurs de suivre les grands projets d'infrastructures et d'immobilisation pour l'année en cours et ceux à venir.

Il est composé du président du conseil, M. Alain Chalifoux, qui en assure la présidence, de la directrice générale de l'ITAQ, Mme Karine Mercier, ainsi que d'un membre indépendant, soit M. Vincent Couture.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le comité a tenu huit réunions.

## Commission des études

Instituée au sein de l'ITAQ, la commission des études (CÉ) occupe un rôle central dans la vie académique de l'Institut. Elle a pour mandat de conseiller le conseil d'administration et de lui formuler des avis ou recommandations sur toute question touchant :

- › Les régimes pédagogiques;
- › Les programmes d'enseignement;
- › L'évaluation des apprentissages, incluant les procédures relatives à la sanction des études.

La commission peut également porter à l'attention de la Direction générale toute question qui, selon elle, mérite d'être examinée par le conseil d'administration.

La composition et le fonctionnement de la CÉ sont définis par le *Règlement sur la commission des études*, adopté par le conseil d'administration. Ce règlement prévoit notamment que la commission doit produire, au terme de chaque année scolaire, un bilan annuel de ses activités, présenté au conseil.

Pour l'année scolaire 2024-2025, la commission des études a tenu six réunions ordinaires et deux réunions spéciales, ponctuées des dossiers statutaires et des nouveaux dossiers pour cette période.

### Dossiers statutaires

- › Plan de travail 2024-2025;
- › Plan de réussite 2024-2029;
- › Calendrier scolaire 2025-2026;
- › Bilans et plans de travail annuels des équipes-programmes;
- › Bilan 2024-2025 de la commission des études.

### Nouveaux dossiers 2024-2025

#### POLITIQUES

- › Présentation du bilan de mise en œuvre de la *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes (PIGEP)*;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, de la *Politique institutionnelle de valorisation de la langue française*;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, de la *Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis (PIRAC)*;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, de la *Politique fusionnée d'utilisation éthique d'animaux à des fins d'enseignement, d'apprentissage et de recherche*;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, de la *Politique institutionnelle d'éthique de la recherche demandant la participation d'êtres humains*.

## **PROGRAMMES D'ÉTUDES**

- › Présentation du bilan d'évaluation TPA-SH;
- › Présentation du devis d'évaluation complète de TGA;
- › Présentation du devis d'évaluation ciblée de l'AEC massothérapie équine;
- › Présentation du bilan d'évaluation TGA;
- › Présentation du bilan d'évaluation AEC massothérapie équine;
- › Présentation du bilan d'évaluation TPA-LP et recommandation, pour adoption par le CA, du programme d'études révisé TPA-LP;
- › Présentation du bilan d'évaluation GTEA-LP;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, de la nouvelle matrice cours-compétence GTEA-SH;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, de l'AEC spécialisation en technologie fromagère;
- › Présentation du bilan implantation An 1 et recommandation, pour adoption par le CA, de la modification de programme de Techniques équines;
- › Présentation du règlement relatif à l'admission aux programmes d'études;
- › Présentation de la révision du Guide de l'ESP en arrimage avec le cours porteur;
- › Recommandation, pour adoption par le CA, de la modification au programme TPHA-LP d'ajouter un cours d'informatique.

## **DOCUMENTS INSTITUTIONNELS**

- › Présentation et recommandation, pour adoption par le CA, du devis d'autoévaluation de l'ITAQ (SAQC2);
- › Recommandation, pour adoption par le CA, du rapport d'autoévaluation de l'ITAQ (SAQC2).

## Composition de la commission des études

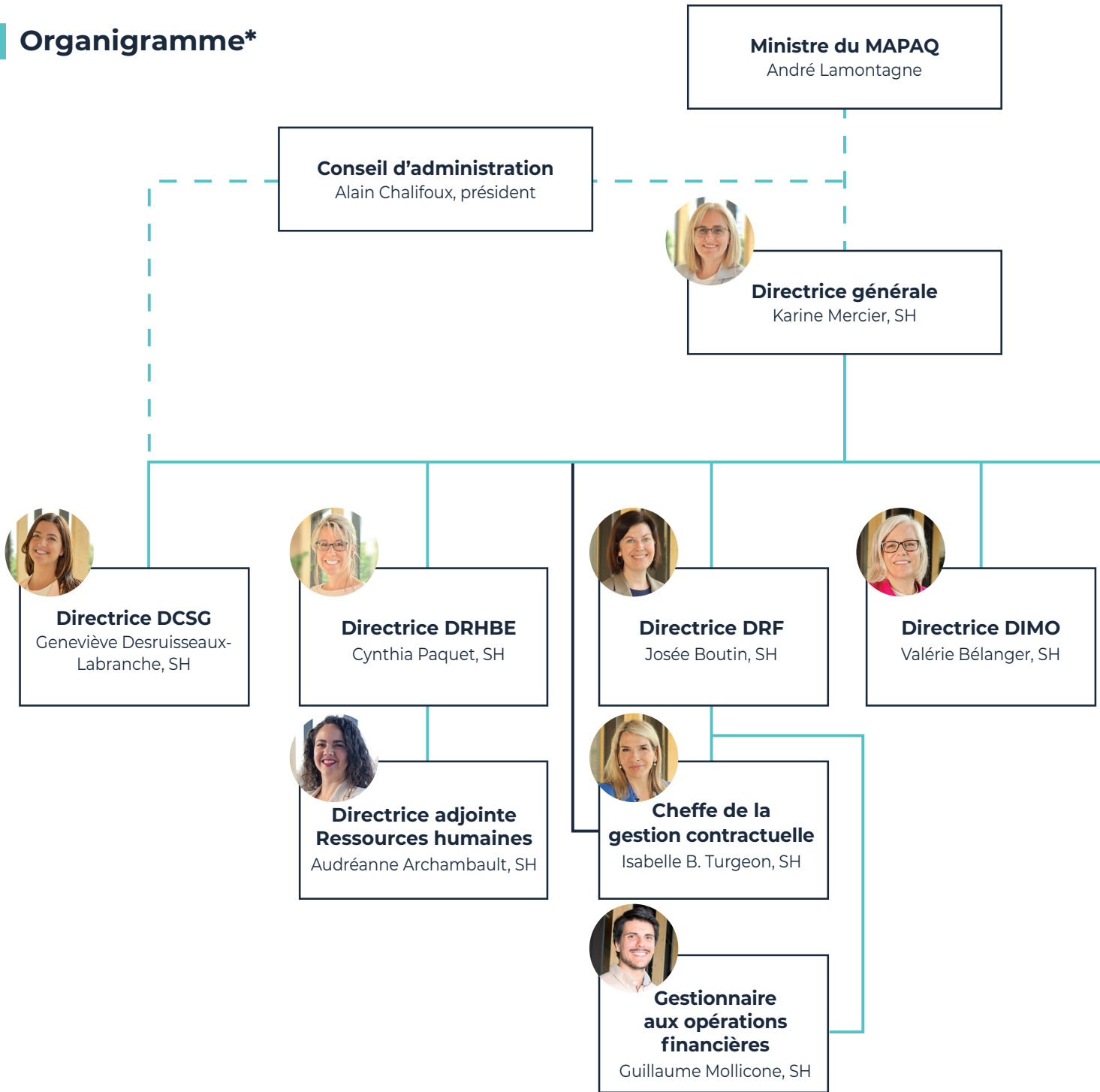
Titre	Nom
<b>Présidence</b>	Denis Roussel, directeur des études, président d'office
<b>Responsable des programmes d'études</b>	Denis Boies, directeur adjoint des études, membre nommé par le CA
<b>Personnel de la Direction de la formation continue (DFC)</b>	Christine Ferland, directrice de la DFC, membre nommée par la DG (un an)
<b>Personnel de la Direction de l'expérience étudiante et de la mobilité (DEEM)</b>	Maude Bourgelas-Jeffrey, membre nommée par la DG (un an)
<b>Conseillers pédagogiques</b>	Manon Galarneau, campus LP, membre nommée par la DG (un an) Julien Martineau, campus SH, membre nommé par la DG (un an)
<b>Professionnels non enseignants</b>	Gabrielle Lévesque-Baudet, campus LP, membre élue par ses pairs Joëlle Seyer, campus SH, membre élue par ses pairs
<b>Personnel de soutien</b>	Mélanie D'Anjou, membre nommée par la DG (un an) et secrétaire de la CÉ
<b>Étudiants</b>	Victor Lambert, étudiant campus LP, membre nommé par l'association étudiante Jean-Frédéric Baillargé, étudiant campus SH, membre nommé par l'association étudiante
<b>Personnel enseignant</b>	Renaud Despaties-Witty, enseignant campus SH, membre élu par ses pairs Marie-Claude Laflamme, enseignante campus SH, membre élue par ses pairs Anik Larochelle, enseignante campus SH, membre élue par ses pairs Christian Mercier, enseignant campus SH, membre élu par ses pairs Lisa Boucher, enseignante campus LP, membre élue par ses pairs Nicolas Fauteux, enseignant campus LP, membre élu par ses pairs Frédéric Lebel, enseignant campus LP, membre élu par ses pairs Annie Simard, enseignante campus LP, membre élue par ses pairs



# L'organisation en bref

1. Ajuster le spectrophotomètre avec la solution sans dextrose (tube #
12. Lire l'absorbance des différentes solutions à 500 nm.
13. Inscrire les résultats dans le tableau 1.

# Organigramme\*



## LÉGENDE

Lien hiérarchique : - - - -

Lien fonctionnel : ————

Lien RARC / LCOP : ————

Campus de La Pocatière : LP

Campus de Saint-Hyacinthe : SH

## LES DIRECTIONS

**DCSG** : Direction des communications et secrétariat général

**DRHBE** : Direction des ressources humaines et du bien être et communications internes

**DRF** : Direction des ressources financières et gestion contractuelle

**DIMO** : Direction des infrastructures, maintenance et opérations

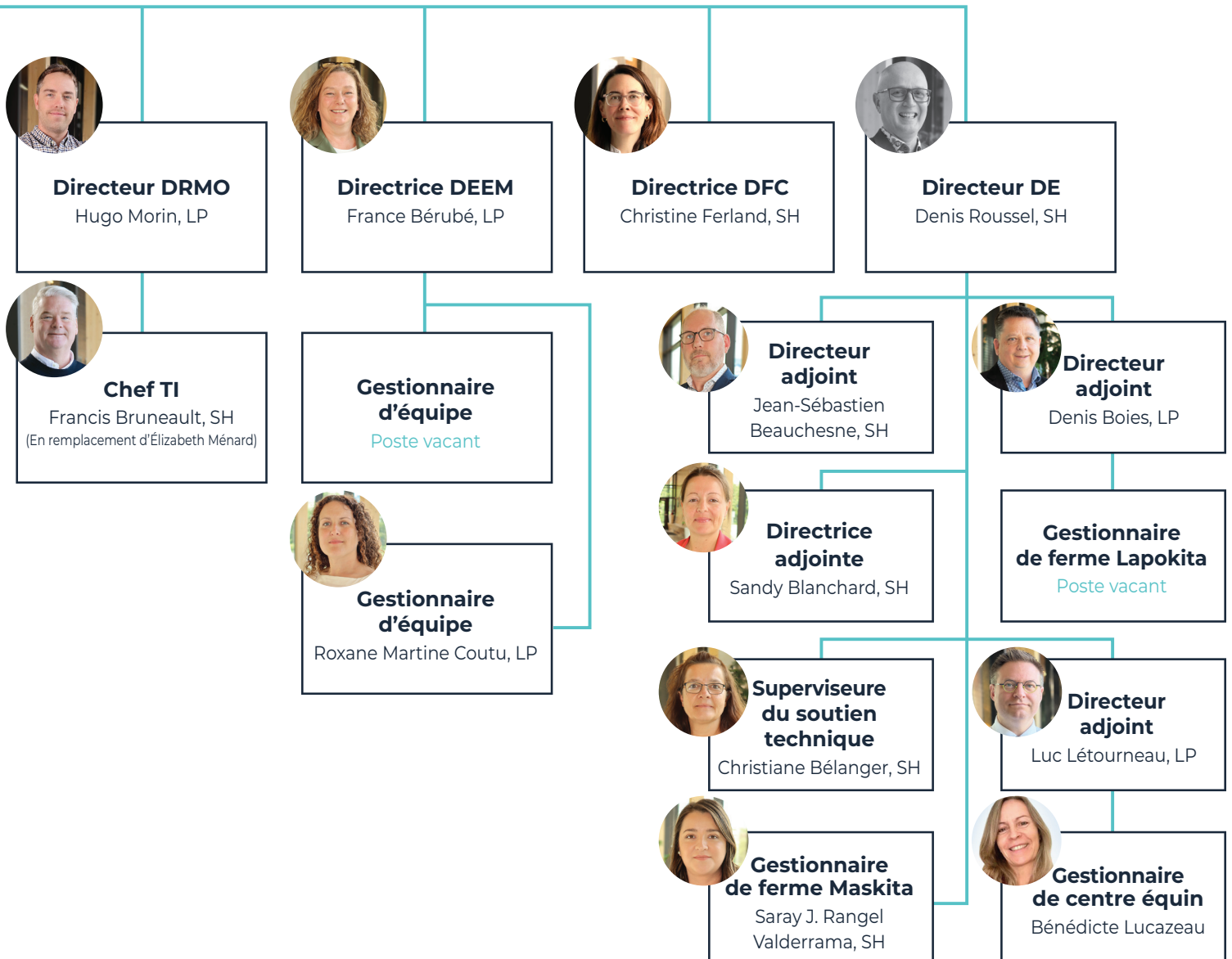
**DRMO** : Direction des ressources matérielles, opérations et technologies de l'information

**DEEM** : Direction expérience étudiante et mobilité

**DFC** : Direction de la formation continue

**DE** : Direction des études

\* Situation au 30 juin 2025





# Mission, vision et valeurs

## Mission

L'ITAQ a pour mission d'offrir une formation technique de niveau collégial en enseignement régulier et en formation continue dans les domaines agricole, agroalimentaire ainsi que dans les secteurs connexes. L'Institut peut également, lorsque requis, offrir des formations relevant d'autres ordres d'enseignement.

Au-delà de l'enseignement, l'ITAQ se distingue aussi par ses activités de recherche appliquée, de transfert de connaissances et de services aux collectivités, contribuant ainsi à soutenir l'innovation, la vitalité régionale et le développement durable du secteur agricole et agroalimentaire.

## Vision

L'ITAQ vise à devenir un leader de la formation et de l'innovation agroalimentaire au Québec et un catalyseur du développement durable dans le secteur agroalimentaire.

L'ITAQ aspire à renforcer son rôle de référence en matière d'éducation, de recherche et d'innovation dans les secteurs agroalimentaire et agricole. À travers une approche axée sur la formation de talents compétents et engagés, l'Institut se positionne comme un partenaire essentiel des acteurs du milieu, contribuant activement à la transition écologique et à l'adoption des meilleures pratiques en matière de durabilité, de productivité et de bien-être animal.

L'ITAQ vise également à développer un réseau d'excellence en collaboration avec les entreprises, les institutions et les organismes gouvernementaux, tout en intégrant les technologies les plus récentes dans l'enseignement, afin de former des leaders aptes à répondre aux défis et opportunités de demain.

Cette vision est soutenue par un engagement fort à favoriser l'inclusion, l'innovation et la pérennité du secteur agroalimentaire québécois, tout en contribuant à la prospérité économique et à la préservation des ressources naturelles.

## Valeurs

Les valeurs organisationnelles de l'ITAQ orientent les comportements, les décisions et les relations, tant à l'interne qu'avec ses partenaires. Elles traduisent la culture de l'Institut et guident son action au quotidien.

**TRANSMISSION** : Cocréer et partager savoirs et expériences dans un objectif commun visant le développement de l'esprit critique et de la responsabilité collective.

**ÉVOLUTION** : Bâtir l'ITAQ avec des relations inclusives et développer de l'agilité face aux enjeux sociétaux, écologiques et technologiques.

**ENGAGEMENT** : Contribuer à la mission de l'ITAQ en favorisant une culture de collaboration et d'épanouissement, en mettant de l'avant le plaisir et l'innovation aux études et au travail.

## Contexte de l'organisation

L'ITAQ évolue dans un secteur en pleine mutation, influencé par des enjeux économiques, environnementaux et sociaux majeurs. En tant qu'institution d'enseignement supérieur spécialisée, il joue un rôle clé dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et dans l'innovation agroalimentaire, deux piliers essentiels pour la vitalité de l'économie québécoise.

Le contexte actuel se distingue par une demande croissante de main-d'œuvre, des avancées technologiques rapides et une sensibilisation accrue aux enjeux de durabilité, d'agroécologie et d'autonomie alimentaire. Dans ce cadre, l'ITAQ se positionne comme un acteur incontournable pour outiller les nouvelles générations et accompagner la transformation du secteur.

### Former une relève de grande qualité dans un contexte de rareté de main-d'œuvre

Unique au Québec depuis plus de 60 ans, l'ITAQ est le seul établissement d'enseignement francophone de niveau collégial exclusivement dédié à l'agroalimentaire. Son offre de formation est riche et diversifiée :

- › Sept programmes techniques (DEC) couvrant des champs d'intérêt variés;
- › Deux programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC);
- › Plus d'une centaine de formations continues qui font de l'Institut la référence en perfectionnement agroalimentaire.

À cela s'ajoute un partenariat de longue date avec le Centre de services scolaire des Phares, permettant l'offre du diplôme d'études professionnelles en Production animale au campus de La Pocatière depuis plus de 20 ans.

Grâce à l'expertise de son corps enseignant multidisciplinaire et de ses technologues chevronnés, l'ITAQ forme une relève reconnue pour sa compétence et son savoir-faire pratique. L'Institut est ainsi un levier stratégique pour la compétitivité de l'industrie agroalimentaire québécoise, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

### Des installations pédagogiques uniques pour un apprentissage concret

L'ITAQ se distingue par la qualité et la diversité de ses infrastructures, réparties sur ses deux campus. Ses installations offrent aux personnes étudiantes et au personnel un environnement d'apprentissage exceptionnel :

- › Fermes-écoles;
- › Complexe serricole;
- › Centre équestre;
- › Usines-pilotes alimentaires;
- › Centre avicole et porcin;
- › Unité de production laitière biologique;
- › Pavillon horticole écoresponsable;
- › Jardin Daniel A. Séguin;
- › Ateliers de génie rural et parcs de machinerie.

Certaines de ces infrastructures sont récentes, tandis que d'autres font l'objet de projets de modernisation visant à suivre le rythme effréné des innovations technologiques. Ces investissements assurent que l'ITAQ demeure à la fine pointe des pratiques et continue de proposer un enseignement de haut niveau, en phase avec les besoins actuels et futurs du secteur.

### Transition écologique et agroalimentaire durable

Face aux défis environnementaux, l'ITAQ met la transition écologique au cœur de sa mission et de ses activités. Les changements climatiques, qui affectent directement les rendements agricoles et la qualité des produits, appellent à l'adoption de pratiques plus résilientes et durables.

La protection de la biodiversité et la gestion responsable des ressources en eau sont également essentielles pour maintenir des écosystèmes viables et assurer la pérennité des systèmes agroalimentaires.

De plus, la gestion des déchets agroalimentaires constitue un enjeu majeur. L'ITAQ s'y attaque en intégrant des principes d'économie circulaire à ses programmes, en développant des formations spécialisées et en multipliant les partenariats de recherche. Ainsi, l'Institut sensibilise non seulement ses étudiants, mais aussi l'ensemble de la communauté, contribuant à bâtir un avenir agroalimentaire plus responsable et respectueux de l'environnement.



## Chiffres clés



**304**  
employés,  
dont 184 enseignants

**2**

campus



**7**

DEC offerts



**+ 140**

formations distinctes  
offertes en formation continue

**2**

AEC offertes



**727**

étudiants inscrits  
en formation créditée



**197**

diplômés de la 60<sup>e</sup> cohorte



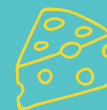
**193**

vaches composant  
le troupeau bovin



**47**

chevaux de race  
composant le cheptel équin



**211**

fromages évalués à l'occasion  
de la journée d'évaluation sensorielle  
du concours Sélection Caseus



**Faits  
sailants  
2024-2025**

## Une expérience étudiante enrichie et inspirante

En 2024-2025, l'ITAQ a offert à ses étudiantes et étudiants une expérience de formation plus ouverte, stimulante et ancrée dans la réalité du monde agroalimentaire d'aujourd'hui. L'Institut a multiplié les occasions d'apprentissage expérientiel et d'ouverture sur le monde grâce à des séjours pédagogiques en France, en Suisse, en Espagne et au Costa Rica, permettant aux participants de découvrir de nouvelles approches en production agricole et horticole, tout en développant leur sens critique et leur compréhension des enjeux internationaux du secteur.

L'esprit d'innovation et de collaboration a également brillé à travers la participation remarquée de l'équipe IRON TRAQ au prestigieux *Quarter-Scale Tractor Student Design Competition* de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE), aux États-Unis. Ce projet ambitieux a mobilisé 17 étudiants autour d'un défi technologique exigeant, mettant en valeur la créativité, la rigueur scientifique et le travail d'équipe.

Par ailleurs, deux étudiantes en Technologie des procédés et de la qualité des aliments ont représenté fièrement l'ITAQ au congrès international de l'Acfas, démontrant la vitalité de la recherche collégiale et la pertinence des projets réalisés dans nos laboratoires.

Dans la même veine, un groupe d'étudiants a conçu et construit une étagère de culture équipée de lampes DEL et d'un système d'irrigation automatisé, un projet concret appuyé par la participation financière de l'école Jacques-de-Chambly, illustrant la portée éducative et communautaire des initiatives étudiantes à l'ITAQ.

Enfin, l'année a été marquée par l'inauguration du nouveau salon étudiant du campus de Saint-Hyacinthe, un espace moderne, chaleureux et collaboratif, pensé avec et pour les étudiants. Ce lieu de rassemblement, propice aux échanges et à la vie collégiale, incarne l'engagement de l'Institut à offrir un environnement d'études humain, inclusif et inspirant.

## Un savoir-faire spécialisé tourné vers l'avenir

L'année 2024-2025 a été marquée par d'importantes avancées technologiques, environnementales et pédagogiques qui confirment le rôle unique de l'ITAQ comme moteur d'innovation et de transformation du secteur agroalimentaire québécois.

### Innovation pédagogique

La Direction des études a soutenu la mise en œuvre de dix projets d'innovation pédagogique. À titre d'exemple, des cours d'anglais propres aux programmes, arrimés avec les objectifs de formation spécifique ont permis aux étudiants du programme Technologie du génie agromécanique (TGA) de mettre en pratique les apprentissages en langue seconde dans la réalisation de présentations orales dans le cours de formation spécifique. Cette formule permet d'évaluer, dans un même exercice, les compétences en langue seconde et celles du programme.

Aussi, la création d'une capsule vidéo pour accompagner la préparation de laboratoires dans le programme Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (PCHO) est mise à disposition de l'ensemble des étudiantes et étudiants du programme pour leur permettre, grâce à l'approche de la classe inversées, d'avoir une préparation optimale pour la réalisation de leurs travaux de laboratoire sur le terrain.

## Recherche

Six projets ont reçu l'appui de la Direction des études. La parcelle agroécologique du campus de La Pocatière, constituée de sections aménagées en mode de production spécialisée (modèle bio-intensif) et en mode agroécologique, offre une opportunité de recherche hors du commun. Un soutien a été offert afin de permettre à l'équipe du programme Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA) de présenter des projets de recherche visant entre autres à mesurer l'impact des pratiques agroécologiques en production légumière et fruitière. Des enseignants du programme Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA) de La Pocatière ont obtenu un financement de l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels (INAF) afin de développer une boîte clé en main pour les enseignants de sciences du secondaire qui inclut des activités de laboratoire, de la théorie, des exercices, des examens et des grilles de correction.

La Direction des études, par l'intermédiaire du Bureau de la recherche, a soutenu plusieurs enseignants dans la préparation de plusieurs autres projets de recherche à des fins de demande de subvention. Citons par exemple un projet conjoint avec un enseignant de l'ITAQ et un du Cégep de Granby visant à établir une méthodologie afin d'intégrer la réalité augmentée en formation.

## Innover, moderniser, rayonner

À la Ferme-école Lapokita, une première a été réalisée avec le semis de cultures de couverture par drone, une initiative novatrice illustrant l'engagement de l'Institut envers des pratiques agricoles modernes, durables et respectueuses des écosystèmes. Dans la même dynamique, un investissement de 200 000 \$ a permis de moderniser les laboratoires d'automatisation au campus de Saint-Hyacinthe, offrant ainsi aux étudiants un environnement d'apprentissage à la fine pointe des technologies et mieux arrimé aux réalités industrielles contemporaines.

La formation continue a poursuivi sa croissance avec la création d'un nouveau secteur dédié à la production animale, incluant l'expertise équine, afin de répondre à la demande croissante du milieu. Grâce à une alliance stratégique avec Cintech agroalimentaire, l'ITAQ développe désormais des formations certifiantes adaptées aux besoins émergents de l'industrie. Cette collaboration ouvre aux étudiants et aux entreprises un accès privilégié à des infrastructures de pointe, une expertise spécialisée et des solutions concrètes d'innovation et de transfert technologique.

Sur le plan environnemental, l'ITAQ s'est distingué par des actions tangibles en faveur de la biodiversité. Un projet de renaturalisation d'un ruisseau agricole au campus de La Pocatière a permis la plantation de 320 arbres, contribuant à la restauration d'un écosystème essentiel. Par ailleurs, une collaboration avec Québec Oiseaux a mené à la création d'une formation innovante destinée aux producteurs agricoles, les aidant à identifier les oiseaux champêtres en déclin et à adapter leurs pratiques pour favoriser leur cohabitation dans les milieux cultivés. Parmi les nouveautés marquantes, la formation en épandage de précision et technologies GPS témoigne de l'engagement de l'Institut à préparer la relève aux pratiques agricoles de demain.

Enfin, l'ITAQ a rayonné dans l'industrie et la recherche par la présence active de ses experts et enseignants dans divers événements d'envergure. À l'Expo Québec Vert, ses employés ont agi à titre de conférenciers et experts-conseils dans la *Zone Matériaux et équipements durables*, tandis que l'Institut a accueilli le Réseau québécois en reproduction animale pour une journée immersive de vulgarisation scientifique sur le terrain. Ces activités illustrent le rôle central de l'ITAQ comme acteur de référence et partenaire incontournable pour le développement et le transfert de savoirs dans l'écosystème agroalimentaire québécois.

## Valoriser, reconnaître et développer nos talents

Plaçant son personnel au cœur de ses priorités, l'ITAQ a créé les Prix Reconnaissance, venus enrichir la *Soirée Célébrons notre personnel* qui souligne l'apport exceptionnel de collègues engagés et retraités. En parallèle, des actions de reconnaissance inspirantes comme la Semaine du personnel de soutien administratif, en complémentarité avec celle dédiée au personnel enseignant et la Semaine thématique de Noël, ont contribué à créer une ambiance festive et à renforcer le sentiment d'appartenance.

Ces initiatives s'inscrivent dans un renforcement global des actions de reconnaissance et de valorisation des réalisations professionnelles, qui a permis de dépasser les objectifs fixés dans le plan stratégique. De plus, le dialogue avec le personnel s'est intensifié, avec l'augmentation de points d'échange entre la direction et la communauté, une progression marquante vers une culture de transparence et de collaboration.

Plusieurs leviers de développement ont vu le jour pour soutenir l'épanouissement professionnel et assurer la pérennité de l'organisation : Programme de formation et de développement des compétences, Programme d'appréciation de la contribution, Programme de planification de la relève des gestionnaires et nouveau Programme d'aide aux employés avec soins de santé virtuels.

Cet engagement s'est doublé d'un important travail de relations de travail, marqué par la négociation, l'adoption et la signature de trois ententes menant à de nouvelles conventions collectives (SPGQ, SPITAQ, SFPQ). Ces conventions intègrent des ajustements propres à la réalité de l'ITAQ, dont une juste place dans le marché du travail avec des conditions salariales renouvelées et une flexibilité accrue permettant à l'organisation de faire face aux défis de demain.

Enfin, la participation collective à des activités sportives et sociales telles que la Course des récoltes et le Défi Gérard-Côté a aussi favorisé la cohésion d'équipe et le rayonnement dans la communauté.

Autant d'initiatives qui témoignent de la volonté de l'ITAQ de reconnaître l'engagement de son personnel et de lui offrir des moyens concrets de s'épanouir.

## Une organisation en plein essor

À l'occasion de son 3<sup>e</sup> anniversaire, l'ITAQ a franchi une étape décisive dans sa transition vers l'autonomie complète, en mettant en place ses propres systèmes de gestion (ressources matérielles, RH-paie, finances, achats, contrats et services informatiques).

La création de la Fondation de l'ITAQ, issue de la fusion des fondations des deux campus, constitue un autre jalon important pour soutenir la réussite étudiante et le rayonnement de l'établissement.

L'Institut a également été désigné comme établissement gestionnaire reconnu par le Fonds de recherche du Québec, ce qui lui permet désormais de gérer directement des octrois de recherche, une grande étape pour notre Bureau de la recherche et sa contribution à l'avancement des connaissances et au succès des chercheuses et chercheurs à l'ITAQ!

Avec ses partenaires, il s'est impliqué dans des projets porteurs comme le parc agricole métropolitain de Contrecoeur. L'Institut a aussi rassemblé plus de 50 experts et partenaires du milieu équin pour une réflexion stratégique, réaffirmant son ambition de devenir un pôle unique et incontournable en formation équine. Enfin, de nombreux travaux de construction, rénovation et maintenance ont permis de moderniser les campus.

## Rayonnement qui s'amplifie

L'ITAQ a franchi une étape marquante cette année avec le lancement de sa toute première campagne publicitaire nationale, *Écoute ta voix* – une initiative audacieuse misant sur la créativité, l'interactivité et une présence renforcée sur les réseaux sociaux afin d'inspirer la relève et de promouvoir les carrières en agroalimentaire. En parallèle, une cohorte d'ambassadeurs étudiants a été formée pour représenter fièrement l'Institut sur les plateformes numériques et lors d'événements publics, multipliant les occasions de faire connaître la qualité des formations et la vitalité de la vie étudiante à l'ITAQ.

Le rayonnement de l'Institut s'est également affirmé par la tenue des toutes premières *Journées des conseillers en orientation*, qui ont réuni plus de 60 participants venus découvrir les programmes, les installations et les perspectives de carrière offertes par l'ITAQ – un événement appelé à devenir une tradition annuelle. À cela s'ajoute la première *Journée découverte*, qui a permis à plus de 120 élèves du secondaire de plonger dans l'univers passionnant de l'agroalimentaire à travers des activités immersives et éducatives.

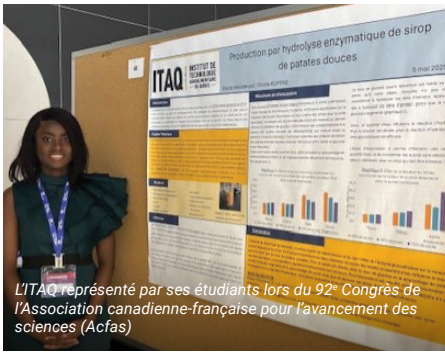
Grâce à cette nouvelle stratégie de recrutement novatrice et mobilisatrice, l'ITAQ a connu une hausse significative de 16,8 % des demandes d'admission, confirmant la portée et l'efficacité de ses actions pour attirer la relève de demain.

Localement, l'ITAQ a joué un rôle actif dans la reconnaissance officielle de La Pocatière comme ville étudiante et dans le projet de parc bioalimentaire, en partenariat avec Biopterre et le Centre de Développement Bioalimentaire du Québec (CDBQ). Enfin, l'Institut a consolidé sa vitalité et son attractivité par des initiatives communautaires et festives, comme sa participation au défilé de Noël et sa contribution aux potagers de la députée de Saint-Hyacinthe.

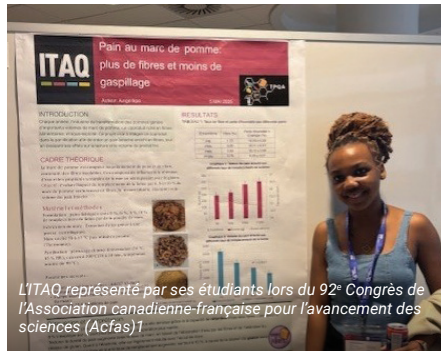
Convaincu que l'apprentissage ne s'arrête jamais, l'ITAQ mise sur une offre de formation continue dynamique et accessible, permettant à chacun de perfectionner ses connaissances et d'évoluer au rythme des besoins du secteur agroalimentaire.

Nombre d'inscriptions aux formations non créditées	1 833
Nombre de groupes de formation sur mesure en entreprise	34
Nombre de sessions de formations publiques (à la carte)	205
Nombre d'inscriptions liées au Parcours de formations du Plan d'agriculture durable (PFCPAD) à ITAQ	267
Nombre total d'inscriptions aux formations liées aux Parcours de formations du Plan d'agriculture durable (PFCPAD) (ITAQ + 13 partenaires)	753





L'ITAO représenté par ses étudiants lors du 92<sup>e</sup> Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (Acfas)



L'ITAO représenté par ses étudiants lors du 92<sup>e</sup> Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (Acfas) 1



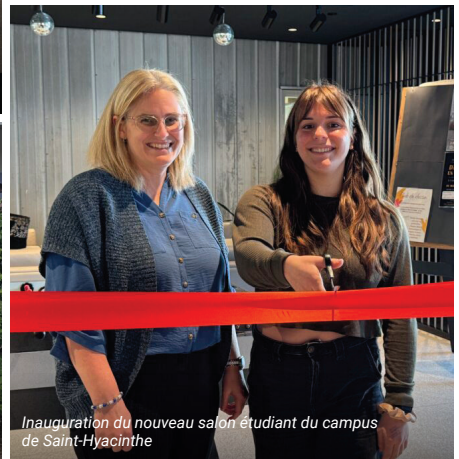
Journée des conseillers en orientation



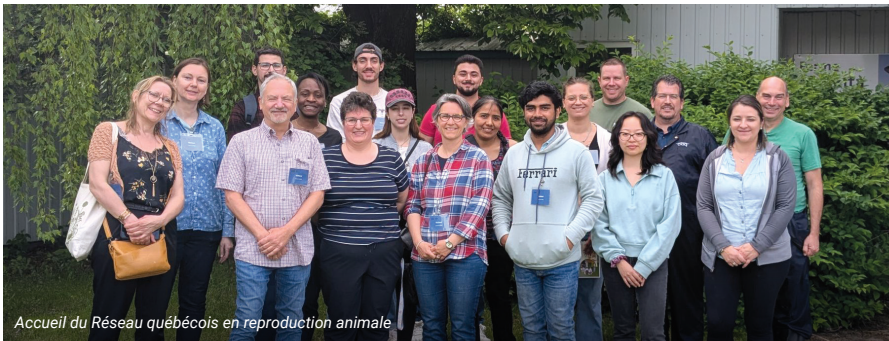
Participation collective au Défi Gérard-Côté



Partenariat entre la Fondation Initia, Financement agricole Canada et I'ITAO



Inauguration du nouveau salon étudiant du campus de Saint-Hyacinthe



Accueil du Réseau québécois en reproduction animale



Collaboration entre l'ITAO et la Ville de Contrecoeur pour renforcer l'expertise scientifique municipale



L'équipe IRON TRAQ



Partenariat entre l'ITAO et Cintech



Ambassadeurs étudiants du campus de La Pocatière



Investissement de 200 000 \$ pour moderniser les laboratoires d'automatisation



Soirée Célébrons notre personnel



Semaine du personnel de soutien administratif



Projet de renaturalisation d'un ruisseau agricole



Signature de la convention collective du SPGQ



Voyage périscolaire au Costa Rica



Visite de la délégation française du Collège Agronova



Semaine thématique de Noël



Signature de la convention collective du SPITAQ



Semis de cultures de couverture par drone



Réflexion stratégique sur la filière équine



**Données sur les programmes, l'effectif étudiant, la diplomation, les admissions et les stages**

# Tableau comparatif de 2022-2023 à 2024-2025 de l'effectif étudiant et des diplômés

## PROGRAMMES TECHNIQUES

PROGRAMMES	EFFECTIF ÉTUDIANT			DIPLÔMÉS		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2022-2023	2023-2024	2024-2025
<b>CAMPUS DE LA POCATIÈRE</b>						
DEC en Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)	116	111	107	26	27	29
DEC en Technologie des productions animales (TPA)	56	51	46	13	11	10
DEC en Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA)	27	25	20	3	7	9
DEC en Technologie de la production horticole et de l'environnement (TPHE)	8	0	0	8	1	2
DEC en Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA)	4	16	17	0	5	0
DEC en Techniques équine	74	78	77	14	21	15
DEC sans mention	0	0	0	3	2	2
AEC Massothérapie équine	11	29	32	0	7	18
<b>Total campus de La Pocatière</b>	<b>296</b>	<b>310</b>	<b>299</b>	<b>67</b>	<b>81</b>	<b>85</b>
<b>CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE</b>						
DEC en Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)	194	197	192	44	44	41
DEC en Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA)	0	0	0	3	0	0
DEC en Technologie des productions animales (TPA)	62	65	64	19	12	14
DEC en Technologie de la production horticole et de l'environnement (TPHE)	5	2	1	4	1	2
DEC en Technologie du génie agromécanique (TGA)	39	37	42	10	6	8
DEC en Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA)	80	74	62	20	19	19
DEC en Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (PCHO)	30	34	30	4	12	3
DEC en Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA)	33	21	25	7	7	14
Hors cheminement	0	1	0	0	0	0
DEC sans mention	0	0	0	3	1	1
Préalables universitaires	1	0	0	0	0	0
Tremplin DEC	3	7	1	0	0	0
AEC Technique de transformation du lait en produits laitiers	6	12	11	3	14	10
<b>Total campus de Saint-Hyacinthe</b>	<b>453</b>	<b>450</b>	<b>428</b>	<b>117</b>	<b>116</b>	<b>112</b>
<b>TOTAL</b>	<b>749</b>	<b>760</b>	<b>727</b>	<b>184</b>	<b>197</b>	<b>197</b>

# État des admissions et des inscriptions 2024-2025

PROGRAMMES TECHNIQUES (DEC)

PROGRAMMES	DEMANDES D'ADMISSION <sup>1</sup>	NOUVEAUX ADMIS
<b>CAMPUS DE LA POCATIÈRE</b>		
Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)	49	40
Technologie des productions animales (TPA)	24	20
Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA)	16	4
Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA)	43	8
<b>Techniques équines</b>		
› Spécialisation en équitation western	41	18
› Spécialisation en équitation classique	20	9
<b>Hors cheminement</b>	0	0
<b>Préalables universitaires</b>	0	0
<b>AEC Massothérapie équine</b>	31	16
<b>Total campus de La Pocatière</b>	<b>224</b>	<b>115</b>
<b>CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE</b>		
Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA)	79	71
Technologie des productions animales (TPA)	41	31
Technologie du génie agromécanique (TGA)	24	19
Technologie de la production horticole agroenvironnementale (TPHA)	34	21
Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (PCHO)	18	15
Technologie des procédés et de la qualité des aliments (TPQA)	49	13
<b>Hors cheminement</b>	0	0
<b>Préalables universitaires</b>	0	0
<b>Tremplin DEC</b>	4	2
<b>AEC Technique de transformation du lait en produits laitiers</b>	22	12
<b>Total campus de Saint-Hyacinthe</b>	<b>271</b>	<b>184</b>
<b>TOTAL</b>	<b>495</b>	<b>299</b>

<sup>1</sup> Dans certains programmes, il y avait des demandes d'admission d'étudiants internationaux.

## Nombre de stages réalisés en 2024-2025

### CAMPUS DE LA POCATIÈRE

PROGRAMMES	NOMBRE DE STAGES ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ATE)	NOMBRE DE STAGES CRÉDITÉS	NOMBRE DE STAGES HORS QUÉBEC
GTEA	8	0	2
TPA	7	16	1
TPHA	2	0	0
TPQA	6	0	0
TÉ	0	42	0
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>58</b>	<b>3</b>

### CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE

PROGRAMMES	NOMBRE DE STAGES ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES (ATE)	NOMBRE DE STAGES CRÉDITÉS	NOMBRE DE STAGES HORS QUÉBEC
GTEA	61	0	4
TPA	15	16	1
TGA	16	16	0
TPHA	16	0	0
PCHO	7	0	0
TPQA	3	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>118</b>	<b>32</b>	<b>5</b>



**Prix et  
distinctions  
reçus en  
2024-2025**

## Prix et bourses reçus par des étudiants de l'ITAQ

Nom du concours ou de la bourse et organisme responsable	Prix mérité ou bourse obtenue	Nom du gagnant et programme d'études
<b>27<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre</b> OSEntreprendre	Lauréat régional, catégorie Collégial (500 \$) Mention spéciale Innovation (1 000 \$)	<b>Projet Cobra-Caille</b> <b>Keven Pichette, Élie Beaudoin, Alexyanne Roy et Édouard Paquet</b> GTEA
<b>Programme des distinctions honorifiques</b> Lieutenant-gouverneur du Québec	Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse	<b>Mégane Cloutier</b> TPA <b>Laurence Labbé</b> TPA <b>Maude Laverdière</b> TPQA
<b>Médaille académique</b> Gouverneure générale du Canada	Médaille de la Gouverneure générale du Canada	<b>François Gosselin</b> TPQA <b>Lou Guay</b> GTEA <b>Chad Audy</b> TGA <b>Sara-Maude Béliveau</b> TPA <b>Allison Bettez</b> TÉ <b>Andréanne Fortin</b> TPHA <b>Xavier Gaucher</b> GTEA
<b>Médailles d'excellence</b> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	Médaille d'excellence du MAPAQ	<b>François Gosselin</b> TPQA <b>Lou Guay</b> GTEA <b>Cathie Lemieux</b> TPHA <b>Josyane Pelletier</b> TPA <b>Mélissa Smorong</b> PCHO <b>Pierre-Frank Therrien</b> TPQA
<b>Bourse Schulich Leader</b> The Schulich Foundation	Candidat finaliste	<b>Félix-Antoine Couture</b> TPA <b>Maude Laverdière</b> TPQA
<b>Bourses Transfo : Inno 2025</b> Fondation Initia	Bourses Excellence (750 \$)	<b>Yukiko Ly</b> TPQA <b>Ange Clarice Ikpo</b> TPQA
<b>Les Pousses d'or, bourses agricoles</b> MRC de la Haute-Yamaska	Lauréat, catégorie Études	<b>Félix Beaudry</b> GTEA <b>Gabrielle Samson</b> TÉ <b>Rachel Saint-Jean</b> PCHO
<b>Fondation de l'ITAQ</b> Meilleure performance en formation spécifique	Bourse 1 000 \$ par campus	

Nom du concours ou de la bourse et organisme responsable	Prix mérité ou bourse obtenue	Nom du gagnant et programme d'études
<b>Bourse CQPF x FRAQ</b> Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) et le Conseil québécois des plantes fourragères	Bourse (500 \$)	<b>Allison Lapointe</b> GTEA
	Recrue de l'année en flagfootball féminin	<b>Alyssa Bellavance</b> TÉ
<b>Gala des Gaulois 2025</b> ITAQ x Cégep de La Pocatière	Athlète masculin par excellence Joueur par excellence au football Joueur défensif par excellence au football	<b>Samuel St-Pierre</b> GTEA
	Joueuse par excellence en cheerleading	<b>Camille Vachon</b> TPA
	Mérite aux études, cross-country	<b>Catherine Fortier</b> TÉ

## Prix et bourses reçus par l'ITAQ, ses diplômés et ses employés

Nom du concours ou de la bourse et organisme responsable	Prix mérité ou bourse obtenue	Nom du gagnant et programme d'études ou domaine d'enseignement
<b>Prix du NAPPC</b> Campagne nord-américaine pour la protection des pollinisateurs (North American Pollinator Protection Campaign, NAPPC)	Prix du producteur agricole canadien	<b>Paul Caplette</b> Diplômé en Gestion et technologies d'entreprise agricole
<b>Gala du Mérite économique</b> Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy (CCIST)	Prix Grand Bâtitseur 2024	<b>Paul Caplette</b> Diplômé en Gestion et technologies d'entreprise agricole
	Catégorie Pédagogie	<b>Frédérique Ouellet-Boivin</b> Enseignante <b>Elise Paradis</b> Enseignante
<b>Prix reconnaissance du Personnel</b> Soirée Célébrons notre personnel de l'ITAQ	Catégorie Innovation	<b>Julien Martineau</b> Conseiller pédagogique <b>Les enseignants de TPQA du campus de La Pocatière</b>
	Catégorie Collègue en or	<b>Manon Galarneau</b> Conseillère pédagogique <b>Nicole Hebert</b> Technicienne de laboratoire
<b>Coupe des éleveurs</b> Club Holstein de Saint-Hyacinthe	Grande championne toutes catégories	<b>Bamby</b> Ferme-école Maskita
<b>Reconnaissance</b> Fédération des producteurs de lait du Québec	Certificat de Très grande distinction	<b>Ferme Maskita</b>
<b>Gala de l'AQPC</b> Association Québécoise de Pédagogie Collégiale	Mention d'honneur	<b>Frédérique Ouellet-Boivin</b> Enseignante
		<b>Elise Paradis</b> Enseignante



Projet Cobra-Caille, lauréat régional du Défi OSEntreprendre



Camille Vachon, joueuse par excellence en cheerleading, Gala des Gaulois



Bamby, grande championne toutes catégories, Coupe des élèves



Laurence Labbé (à gauche) et Mégane Cloutier (à droite), récipiendaires de la médaille de la lieutenant-gouverneure du Québec



Paul Caplette, récipiendaire du prix Grand Bâtisseur, Gala du Mérite économique



Maude Laverdière (au centre), récipiendaire de la médaille de la lieutenant-gouverneure du Québec



Lauréats du campus de Saint-Hyacinthe, Prix reconnaissance du personnel



Frédérique Ouellet-Boivin, récipiendaire du Prix reconnaissance du personnel dans la catégorie Pédagogie



Alyssa Bellavance, recrue de l'année en flagfootball féminin, Gala des Gaulois

# BOURSE D'ÉTUDES 2025



La Bourse de 500 \$ est remise à

## ALLISON LAPOINTE

afin de soutenir son parcours étudiant en agriculture au niveau collégial.

Allison Lapointe, récipiendaire de la bourse CQPF x FRAQ



Samuel St-Pierre, athlète masculin par excellence, joueur par excellence au football et joueur défensif par excellence au football, Gala des Gaulois



Les enseignants de TPQA du campus de La Pocatière, récipiendaire du Prix reconnaissance du personnel dans la catégorie Innovation

## Plan d'agriculture durable

De 2022 à 2025, l'ITAQ a reçu du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le mandat de coordonner la mise en œuvre et le déploiement d'un parcours structuré de formation continue en agroenvironnement. Ce projet d'envergure vise à offrir, dans toutes les régions du Québec, des formations accessibles, cohérentes et adaptées aux réalités des productrices et producteurs agricoles. Il constitue la mesure phare « Formation » du Plan d'agriculture durable 2020-2030 (PAD), contribuant ainsi au renforcement des compétences du milieu agricole en matière de pratiques durables et innovantes.

### Principales réalisations 2024-2025

- › Dépôt du rapport final pour le mandat 2022-2025;
- › Réalisation de l'inventaire des formations et sollicitation auprès des institutions d'enseignement et des partenaires afin d'offrir des formations en agroenvironnement;
- › Mise à jour mensuelle de la page Web du parcours de formation continue du PAD, avec hyperliens facilitant l'accessibilité et l'inscription à toutes les formations;
- › Offre d'un parcours de formation continue de 51 formations, dont 23 issues de l'ITAQ;
- › Plus de 750 participants aux formations, dont 270 de l'ITAQ;
- › Plusieurs activités promotionnelles :
  - Infolettres ITAQ (articles marketing de contenu);
  - Articles de journaux;
  - Bannières publicitaires;
  - Publicité dans les journaux traditionnels;
  - Messages radio;
  - Publireportages dans les revues agricoles;
  - Publications dans les médias sociaux;
  - Balado (Les idées Radicules);
  - Capsule vidéo.



**Les  
résultats**

# Plan stratégique

## Résultats relatifs au plan stratégique

Les résultats qui suivent rendent compte de l'avancement des cibles du Plan stratégique 2024-2029 de l'ITAQ. Ils sont présentés de façon à permettre le suivi de leur progression tout au long de la mise en œuvre du plan. Les commentaires qui les accompagnent mettent en lumière les réalisations de la dernière année ainsi que certaines actions qui se poursuivront au cours des prochaines étapes.

## Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2024-2029

### ENJEU 1 : DEVENIR UNE ORGANISATION AGILE OÙ IL FAIT BON ÉVOLUER

#### Orientation 1 : Assurer une saine gestion des ressources

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	
<b>1.1 Établir un budget institutionnel et les outils pour effectuer un suivi efficace</b>	Outils pour le suivi du budget déployés	Fait	Fait	✓
<b>1.2 Établir un plan de main-d'œuvre (PMO) et les outils pour effectuer un suivi efficace</b>	Outils pour le suivi du PMO déployés	Fait	Fait	✓
<b>1.3 Élaborer le plan directeur immobilier (PDI) et sa planification budgétaire</b>	Plan directeur immobilier établi	-	s. o.	
<b>1.4 Élaborer le plan de développement des ressources informationnelles (RI) et sa planification budgétaire</b>	Outils pour le suivi des RI déployés	-	s. o.	
<b>1.5 Mettre en place un système d'amélioration continue par le déploiement de pratiques de gestion LEAN</b>	Nombre de projets LEAN réalisés	2	2	✓

s. o. = sans objet

## Orientation 2 : Devenir une organisation autonome et structurée

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	
<b>2.1 Réviser les documents normatifs et les procédures</b>	Nombre de documents normatifs et de procédures revus et mis en œuvre	20	42	✓
<b>2.2 Terminer le démaillage du MAPAQ</b>	Nombre de systèmes à transférer du MAPAQ	1	2	✓
<b>2.3 Mettre en place Clara Finances</b>	Clara Finances déployé	Fait	Fait	✓
<b>2.4 Mettre en place Clara RH-Paie</b>	Clara RH-Paie déployé	-	Fait	✓
<b>2.5 Analyser la possibilité de fusionner les OBNL à l'ITAQ</b>	Rapport d'analyse sur la fusion des OBNL	-	s. o.	
<b>2.6 Lancer le Bureau des projets organisationnels (BPO)</b>	Nombre de projets du BPO réalisés	10	11	✓

## Orientation 3 : Développer une culture axée sur la reconnaissance, l'épanouissement et la communication

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	
<b>3.1 Accroître les actions de reconnaissance et de valorisation des réalisations professionnelles et étudiantes</b>	Nombre d'actions de reconnaissance réalisées	6	9	✓
	Taux de participation aux événements	47 %	52 %	✓
	Taux de satisfaction des personnes participantes aux activités	84 %	86 %	✓
<b>3.2 Favoriser le développement continu du personnel</b>	Montant total des activités de perfectionnement	310 k\$	444 926 \$	✓
	Nombre d'activités de perfectionnement	710	1 191	✓
<b>3.3 Favoriser l'établissement d'un climat organisationnel dans lequel il fait bon évoluer</b>	Taux de satisfaction au sondage sur le climat organisationnel	-	s. o.	
<b>3.4 Se positionner comme un employeur de choix</b>	Taux de roulement du personnel	-	s. o.	
<b>3.5 Organiser des points d'information et d'échanges entre la direction et la communauté</b>	Nombre de points d'information réalisés	40	60	✓

## ENJEU 2 :






# ADAPTER L'ENSEIGNEMENT AUX NOUVELLES RÉALITÉS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE TOUT EN ASSURANT LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES, LA FORMATION DE NOUVEAUX TALENTS ET L'AGILITÉ DES PROGRAMMES

## Orientation 4 : Réaliser le Plan de réussite éducative






Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	
<b>4.1 Améliorer les compétences des personnes étudiantes en rédaction</b>	Nombre de programmes ayant mis en place une initiative favorisant l'amélioration des compétences rédactionnelles dans chaque programme	11 sur 5 ans	7	✓
	Maintien du taux de réussite à l'épreuve uniforme de langue (EUL)	89 %	s. o.	✗
	Amélioration du taux de réussite des cours de littérature et de philosophie	Plus de 78 %	84 %	✓
<b>4.2 Valoriser la formation générale</b>	Nombre de programmes ayant mis en place une initiative pour valoriser la formation générale	11 sur 5 ans	4	✓
	Activités institutionnelles valorisant la formation générale	1	3	✓
<b>4.3 Accompagner les personnes étudiantes en situation de vulnérabilité</b>	Initiatives favorisant l'intégration des personnes étudiantes en situation de vulnérabilité	1	2	✓
	Taux de satisfaction des personnes étudiantes par rapport aux différents services aux étudiants (services adaptés, centre des multimédias, centres d'études, cheminement scolaire)	*	86,4 %	✓
<b>4.4 Valoriser et soutenir l'engagement étudiant aux niveaux scolaire, périscolaire et parascolaire</b>	Initiatives favorisant l'engagement étudiant dans un programme de formation	2	8	✓
	Taux d'appréciation des personnes étudiantes quant aux activités périscolaires et parascolaires	*	85,8 %	✓
	Taux d'appréciation des personnes étudiantes par rapport à leur programme de formation	*	s. o.	✗
<b>4.5 Développer une vision commune des défis de la diplomation en misant sur une pédagogie de première année</b>	Nombre de programmes ayant mis en place une initiative pour améliorer la pédagogie de première année	11 sur 5 ans	6	✓
	Nombre de cours de la première année dont le taux de réussite est inférieur à 85 %	Diminution sur 5 ans	23	✓
	Nombre de réunions annuelles du comité réussite	2	5	✓
	Nombre de programmes ayant une amélioration de leur taux de diplomation	11 sur 5 ans	3	✓

\*Établissement de la mesure de départ

## Orientation 5 : Mettre en œuvre une offre de formations et de services répondant aux besoins de la collectivité





Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	
<b>5.1 Développer les activités de la formation continue (FC)</b>	Volume d'activités de formation continue	2 140	1 833	
	Taux de satisfaction de la clientèle FC	*	4.52/5	
<b>5.2 Tenir des rencontres de comité écoles-industries</b>	Nombre de rencontres de comité école-industries	7	4	
	Nombre de personnes rejointes dans les comités école-industries	*	66	
<b>5.3 Réviser des programmes d'études à la formation régulière</b>	Nombre de programmes de formation créditée révisés	1	3	
<b>5.4 Mettre en œuvre un nouveau programme de formation créditée</b>	Nombre de nouveaux programmes mis en œuvre	1 sur 5 ans	0	
<b>5.5 Moderniser nos installations</b>	Nombre de projets du PDI réalisés	*	s. o.	

## Orientation 6 : Contribuer à créer un environnement stimulant et inclusif favorisant l'expérience étudiante

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	
<b>6.1 Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de l'expérience étudiante intégrée</b>	Taux de satisfaction de la communauté par rapport aux activités étudiantes	*	4,28/5	
	Taux de satisfaction des diplômés	*	SH : 85,4 % LP : 75 %	
<b>6.2 Développer des activités inclusives enrichissant le milieu de vie</b>	Nombre de nouvelles activités enrichissant le milieu de vie	1	1	
<b>6.3 Développer une offre périscolaire cohérente avec les visées des programmes d'études</b>	Nombre de nouvelles activités périscolaires	2	2	
<b>6.4 Établir et mettre en œuvre une stratégie d'appui et de reconnaissance à l'engagement étudiant</b>	Stratégie de reconnaissance à l'engagement étudiant déployée	-	s. o.	
<b>6.5 Encourager les initiatives étudiantes en entrepreneuriat responsable</b>	Nombre d'initiatives d'entrepreneuriat responsable réalisées	1	2	

**ENJEU 3 :**  
**RENFORCER LA VISIBILITÉ ET L'INFLUENCE DE L'ITAQ AU NIVEAU RÉGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR ATTIRER DES PARTENAIRES, DES ÉTUDIANTS ET DES RESSOURCES TOUT EN CONSOLIDANT SON RÔLE DE LEADER DANS LA FORMATION AGROALIMENTAIRE**

**Orientation 7 : Augmenter l'attractivité de l'ITAQ**

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	
<b>7.1 Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de recrutement étudiant</b>	Nombre de demandes d'admission	305	299	
	Nombre de participants aux Portes ouvertes	670	678	
<b>7.2 Établir des partenariats permettant d'avoir accès à de nouveaux territoires en matière de recrutement international</b>	Nombre de partenariats internationaux actifs	4	4	
	Nombre d'ententes de bidiplomation	-	s. o.	
<b>7.3 Mettre en œuvre la Fondation de l'ITAQ</b>	Montant recueilli par la Fondation	-	s. o.	
<b>7.4 Mettre en œuvre le programme de relève des gestionnaires</b>	Nombre de participants au programme de relève	2	3	

## Orientation 8 : Favoriser l'innovation et le développement de la recherche

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	
<b>8.1 Accompagner les enseignants dans la réalisation de projets pédagogiques</b>	Nombre de projets pédagogiques en cours	9	10	✓
<b>8.2 Organiser un colloque annuel de recherche et d'innovation</b>	Colloque réalisé	-	s. o.	
<b>8.3 Soutenir les chercheurs pour le dépôt de demandes de subventions</b>	Nombre de chercheurs accompagnés	1	3	✓
<b>8.4 Collaborer à des projets de recherche avec des organismes partenaires (centres de recherche, centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT), etc.)</b>	Nombre d'employés impliqués dans des projets de recherche	6	11	✓
	Nombre d'étudiants impliqués dans des projets de recherche	2	6	✓
	Valeur des subventions et contrats obtenus	888 000 \$	1 119 009 \$	✓

## Orientation 9 : Assurer et promouvoir la contribution et le leadership de l'ITAQ dans la communauté

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	
<b>9.1 Mettre en valeur l'expertise de l'ITAQ</b>	Nombre de retombées médiatiques <sup>2</sup>	140	252	✓
<b>9.2 Participer à des événements d'envergures, par l'entremise de la communauté de l'ITAQ</b>	Nombre d'activités de représentation	*	63	✓
	Nombre de sièges occupés au sein de conseils d'administration	*	Non disponible	✗
<b>9.3 Élaborer et mettre en œuvre une politique de communication et une politique de sollicitation</b>	Politiques déployées	Fait	Fait	✓
<b>9.4 Améliorer le partage des infrastructures avec le milieu dans chaque campus</b>	Nombre d'ententes partenariales pour le partage des infrastructures	2	3	✓

<sup>2</sup> Retombées médiatiques : ensemble des mentions, articles, reportages ou diffusions qu'une organisation reçoit dans les médias à titre gratuit

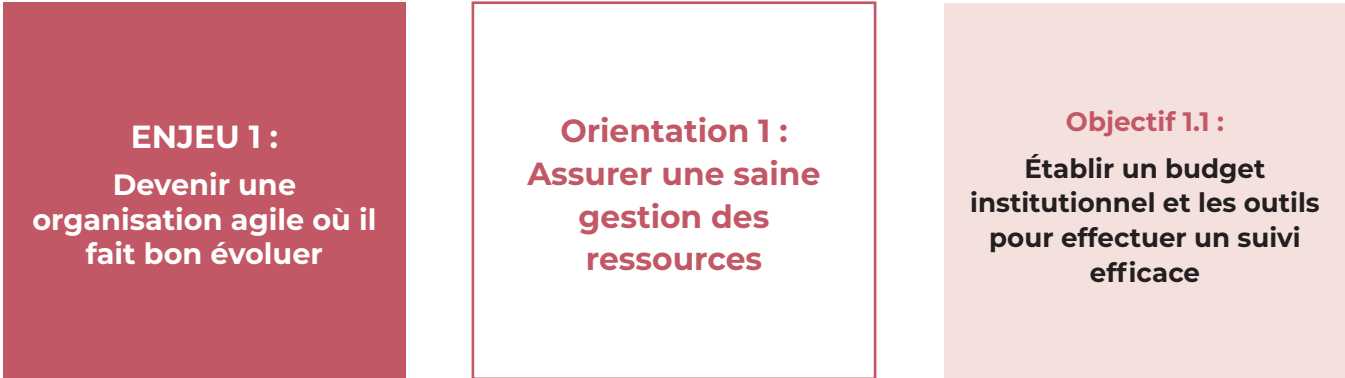
## ENJEU 4 :

### DONNER L'EXEMPLE À TRAVERS NOS PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### Orientation 10 : Mettre en place des pratiques organisationnelles écoresponsables

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
<b>10.1</b> Élaborer et mettre en œuvre une politique interne de développement durable	Politique interne de développement durable en œuvre	-	s. o.
<b>10.2</b> Réaliser le plan de développement durable	Pourcentage de réalisation du plan de développement durable	-	s. o.
<b>10.3</b> Mettre en œuvre des incitatifs pour favoriser le transport collectif	Nombre d'incitatifs de transport actif mis en place	-	s. o.
<b>10.4</b> Soutenir les initiatives d'apprentissage et d'enseignement novatrices (interdisciplinarité, agroécologie, comodale, etc.)	Nombre d'initiatives	*	1 
<b>10.5</b> Soutenir les initiatives collectives de développement durable (comité vert, comité de production circulaire, etc.)	Nombre d'initiatives de développement durable	*	2 
<b>10.6</b> Obtenir une certification environnementale	Certification obtenue	-	s. o.
<b>10.7</b> Mettre en place un programme de gestion des matières résiduelles	Programme de compostage actif	-	s. o.

# Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2024-2029



**Contexte lié à l'objectif :**

Depuis sa création en 2021, l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) a entrepris une transformation majeure de sa structure organisationnelle et de ses mécanismes de gouvernance. Toutefois, cette transition s'est accompagnée d'un défi important sur le plan de la gestion financière : l'absence d'un budget institutionnel consolidé et d'outils intégrés permettant un suivi rigoureux des dépenses et des revenus. Dans un contexte de croissance des besoins institutionnels, de modernisation des infrastructures et de contraintes budgétaires, la mise en place d'un cadre budgétaire clair et d'outils de suivi performants constitue une étape essentielle pour assurer la saine gestion des ressources publiques confiées à l'Institut. Ce moyen vise donc à doter l'ITAQ d'une vision financière unifiée, à renforcer la reddition de comptes et à soutenir la prise de décision stratégique grâce à des informations financières fiables, transparentes et accessibles à l'ensemble des directions.

Indicateur 1.1						
Outils pour le suivi du budget déployés						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	Fait	-	-	-	-
Résultats		Fait				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

La cible est atteinte, puisque les outils de suivi budgétaire ont été développés et intégrés dans le système Clara Finances, permettant désormais un suivi rigoureux, transparent et en temps réel du budget institutionnel.

**Orientation 1 :  
Assurer une saine  
gestion des  
ressources**

**Objectif 1.2 :  
Établir un plan de  
main-d'œuvre (PMO)  
et les outils pour  
effectuer un suivi  
efficace**

**Contexte lié à l'objectif :**

La création récente de l'ITAQ a nécessité la mise en place de nouvelles structures administratives et pédagogiques, entraînant une évolution rapide des besoins en personnel. Dans ce contexte de transformation organisationnelle et de rareté de main-d'œuvre, l'Institut doit assurer une planification rigoureuse de ses effectifs afin de répondre adéquatement à ses missions d'enseignement, de recherche et de services. L'élaboration d'un plan de main-d'œuvre institutionnel, soutenu par des outils de suivi performants, vise à offrir une vision claire et à long terme des besoins actuels et futurs en ressources humaines. Ce plan permettra non seulement de mieux anticiper les départs et de planifier le recrutement, mais aussi d'évaluer les besoins futurs d'employés en fonction de l'évolution des programmes, des projets institutionnels et des priorités stratégiques. Il contribuera ainsi à renforcer la capacité de l'ITAQ à attirer, développer et retenir les talents essentiels à sa croissance et à la qualité de ses services.

<b>Indicateur 1.2</b>						
Outils pour le suivi du PMO déployés						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	Fait	-	-	-	-
Résultats		Fait				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

La cible est atteinte, puisque le plan de main-d'œuvre institutionnel a été élaboré et que les outils nécessaires à l'évaluation, au suivi et à la planification des besoins futurs en personnel sont désormais en place. De plus, une première ronde de collecte des besoins auprès des directions a été réalisée, permettant d'établir un portrait global des effectifs actuels et des besoins anticipés à moyen terme.

**Orientation 1 :  
Assurer une saine  
gestion des  
ressources**

**Objectif 1.5 :  
Mettre en place un  
système d'amélioration  
continue par le  
déploiement de  
pratiques de gestion  
LEAN**

**Contexte lié à l'objectif :**

Dans un contexte de transformation organisationnelle et d'optimisation des processus internes, l'ITAQ souhaite instaurer une culture d'amélioration continue à tous les niveaux de l'organisation. La mise en place d'un système fondé sur les pratiques de gestion LEAN vise à accroître l'efficacité opérationnelle, à réduire les gaspillages et à simplifier les processus administratifs et pédagogiques. En favorisant la collaboration, la responsabilisation et la recherche de solutions concrètes par les équipes, cette approche permet de recentrer les efforts sur la création de valeur pour les étudiants, le personnel et les partenaires. L'intégration graduelle des outils LEAN – tels que la cartographie des processus, les tableaux de suivi visuel et les boucles de rétroaction – soutiendra la performance institutionnelle et contribuera à bâtir une organisation plus agile, efficiente et engagée dans une démarche d'excellence continue.

<b>Indicateur 1.5</b> Nombre de projets LEAN réalisés						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	0	2	6	10	14	20
Résultats		2				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, deux projets LEAN ont été réalisés, soit l'optimisation du processus de réservation des locaux et du processus d'appel à besoins et projets d'investissement (ABPI). Ces démarches ont permis de cartographier les flux de travail, d'éliminer plusieurs étapes redondantes et de clarifier les rôles et responsabilités des intervenants. Les améliorations mises en œuvre ont mené à une meilleure coordination entre les directions, une réduction des délais de traitement et une plus grande transparence dans la planification et le suivi des demandes.

**ENJEU 1 :**  
**Devenir une  
 organisation agile où il  
 fait bon évoluer**

**Orientation 2 :**  
**Devenir une  
 organisation  
 autonome  
 et structurée**

**Objectif 2.1**  
**Réviser les documents  
 normatifs et les  
 procédures**

**Contexte lié à l'objectif :**

Depuis la création de l'ITAQ en 2021, plusieurs structures, politiques et procédures héritées de l'ancien modèle organisationnel du MAPAQ doivent être actualisées afin de refléter la nouvelle réalité institutionnelle et les exigences de gouvernance propres à un établissement public d'enseignement de niveau collégial. La révision des documents normatifs constitue une étape essentielle pour assurer la cohérence, la conformité et l'efficacité des pratiques internes. Cette démarche vise à harmoniser les cadres de référence, à clarifier les rôles et responsabilités des directions et à simplifier les processus administratifs. Elle permet également d'assurer une meilleure compréhension des règles institutionnelles par l'ensemble du personnel et de soutenir une gestion plus transparente, uniforme et agile à travers les deux campus de l'ITAQ.

<b>Indicateur 2.1</b>						
Nombre de documents normatifs et de procédures revus et mis en œuvre						
	<b>Situation initiale</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>	<b>2026-2027</b>	<b>2027-2028</b>	<b>2028-2029</b>
Cibles	10	20	30	35	40	45
Résultats		42				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, un total de 42 documents normatifs ont été révisés, dépassant largement la cible fixée à 20. Ces travaux ont couvert un large éventail de cadres de référence, incluant des règlements, politiques institutionnelles, directives et procédures administratives, assurant ainsi une mise à jour complète et cohérente des principaux outils de gouvernance de l'ITAQ.

**Orientation 2 :  
Devenir une  
organisation  
autonome  
et structurée**

**Objectif 2.2  
Terminer le démaillage  
du MAPAQ**

**Contexte lié à l'objectif :**

À la suite de son autonomisation du MAPAQ, l'ITAQ a entrepris un vaste chantier de démaillage administratif, financier et technologique afin d'assumer pleinement la gestion de ses opérations et de ses systèmes. Ce processus vise à transférer l'ensemble des outils, des bases de données et des infrastructures informatiques autrefois intégrés au MAPAQ vers des environnements propres à l'Institut. Le démaillage représente une étape clé dans la consolidation de l'autonomie institutionnelle, permettant à l'ITAQ d'exercer un contrôle complet sur ses ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles. Cette transition complexe exige une planification rigoureuse, la coordination de plusieurs partenaires et la mise en place de nouvelles plateformes de gestion adaptées à la réalité de l'organisation.

<b>Indicateur 2.2</b>						
Nombre de systèmes à transférer du MAPAQ						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	5	1	0	0	0	0
Résultats		2				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, deux systèmes ont été entièrement démaillés du MAPAQ, soit le transfert de la gestion des véhicules institutionnels et le transfert du dossier QUADIENT lié à Revenu Québec. Ces réalisations marquent une étape importante dans l'autonomisation complète de l'ITAQ, permettant à l'Institut de gérer directement ses actifs et ses communications fiscales sans dépendance administrative externe.

**Orientation 2 :  
Devenir une  
organisation  
autonome  
et structurée**

**Objectif 2.3  
Mettre en place  
Clara Finances**

**Contexte lié à l'objectif :**

La mise en place du système Clara Finances s'inscrit dans la volonté de l'ITAQ de se doter d'outils technologiques modernes et intégrés pour assurer une gestion rigoureuse, transparente et efficace de ses ressources financières. Jusqu'à récemment, les processus budgétaires et comptables étaient fragmentés ou dépendaient encore d'outils transitoires hérités du MAPAQ, limitant la capacité de suivi en temps réel et la production d'analyses consolidées. L'implantation de Clara Finances vise à centraliser l'ensemble des opérations financières – de la planification budgétaire au suivi des dépenses et à la reddition de comptes – dans une plateforme unique et sécurisée. Ce changement structurel constitue une étape essentielle vers l'autonomie complète de l'Institut et l'amélioration continue de ses pratiques de gouvernance financière.

<b>Indicateur 2.3</b> Clara Finances déployé						
	<b>Situation initiale</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>	<b>2026-2027</b>	<b>2027-2028</b>	<b>2028-2029</b>
Cibles	0	Fait	-	-	-	-
Résultats		Fait				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

Le système Clara Finances a été pleinement déployé le 1<sup>er</sup> juillet 2024, marquant une étape déterminante dans la modernisation de la gestion financière de l'ITAQ.

**Orientation 2 :  
Devenir une  
organisation  
autonome  
et structurée**

**Objectif 2.4  
Mettre en place  
Clara RH-Paie**

**Contexte lié à l'objectif :**

La mise en place du système Clara RH-Paie constitue une étape clé dans la modernisation de la gestion des ressources humaines de l'ITAQ et dans le parachèvement de son autonomie administrative. Jusqu'à récemment, plusieurs processus liés à la paie, à la gestion des effectifs et au suivi des conditions de travail étaient encore partiellement rattachés aux systèmes du MAPAQ ou traités à l'aide d'outils intermédiaires. L'implantation de Clara RH-Paie vise à centraliser l'ensemble des données du personnel dans une plateforme unique, à automatiser plusieurs tâches administratives et à améliorer la fiabilité des informations relatives à la rémunération et aux effectifs. Ce déploiement s'inscrit dans une démarche globale d'efficacité, de transparence et d'harmonisation des pratiques de gestion à l'échelle institutionnelle.

<b>Indicateur 2.4</b> Clara RH-paie déployé						
	<b>Situation initiale</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>	<b>2026-2027</b>	<b>2027-2028</b>	<b>2028-2029</b>
Cibles	0	-	Fait	-	-	-
Résultats		Fait				
		Cible atteinte en avance				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

La cible a été atteinte plus tôt que prévu, puisque la mise en œuvre complète du système Clara RH-Paie a été finalisée dès 2024-2025, alors que sa réalisation était initialement planifiée pour 2025-2026. Cette avance témoigne d'une excellente coordination interdirections et d'une forte mobilisation des équipes, permettant à l'ITAQ de bénéficier plus rapidement d'un système intégré, fiable et efficace pour la gestion de ses ressources humaines et de la paie.

**Orientation 2 :  
Devenir une  
organisation  
autonome  
et structurée**

**Objectif 2.6  
Lancer le Bureau  
des projets  
organisationnels (BPO)**

**Contexte lié à l'objectif :**

Dans un contexte de croissance institutionnelle et de transformation soutenue, l'ITAQ a reconnu la nécessité de se doter d'une structure centralisée pour assurer la coordination, le suivi et la priorisation de ses nombreux projets stratégiques et opérationnels. Le Bureau des projets organisationnels (BPO) a été créé afin d'instaurer une approche uniforme et structurée de la gestion de projets à l'échelle de l'Institut. Ce bureau a pour mandat de soutenir les directions dans la planification, l'exécution et l'évaluation des projets, tout en favorisant l'efficacité, la transparence et la cohérence des initiatives avec le plan stratégique institutionnel. En plus de contribuer à une meilleure allocation des ressources, le BPO vise à renforcer la culture d'amélioration continue, d'innovation et de collaboration au sein de l'organisation.

<b>Indicateur 2.6</b>						
Nombre de projets du BPO réalisés						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	0	10	20	30	40	50
Résultats		11				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, le Bureau des projets organisationnels (BPO) a réalisé 11 projets, surpassant la cible fixée à 10. Ces interventions, réparties entre les volets infrastructurels, technologiques et pédagogiques, ont permis d'améliorer la qualité des milieux d'apprentissage et de travail, tout en consolidant la capacité de l'ITAQ à planifier et à exécuter efficacement ses projets institutionnels. Voici quelques exemples de projets réalisés :

- › Nouvel environnement d'apprentissage pour la formation continue;
- › Nouvelles classes interactives avec BENQ;
- › Réfection de l'enveloppe extérieure de la vacherie et du pavillon B;
- › Rénovation du salon étudiant.

**ENJEU 1 :**  
Devenir une organisation agile où il fait bon évoluer

**Orientation 3 :**  
Développer une culture axée sur la reconnaissance, l'épanouissement et la communication

**Objectif 3.1**  
Accroître les actions de reconnaissance et de valorisation des réalisations professionnelles et étudiantes

#### Contexte lié à l'objectif :

Dans un contexte de transformation institutionnelle et d'évolution culturelle, l'ITAQ accorde une importance particulière à la reconnaissance du travail et des réalisations de son personnel et de sa communauté étudiante. Le développement d'un milieu où les efforts, l'innovation et l'engagement sont mis en valeur contribue directement à renforcer le sentiment d'appartenance, la motivation et la rétention des talents. Accroître les actions de reconnaissance vise ainsi à instaurer une culture organisationnelle positive, fondée sur la valorisation des contributions individuelles et collectives, qu'il s'agisse de réussites pédagogiques, de projets innovants ou d'initiatives institutionnelles. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de faire de l'ITAQ un milieu de vie stimulant et mobilisant, où la réussite et la collaboration sont célébrées et partagées.

#### Indicateur 3.1.1 : Nombre d'actions de reconnaissance réalisées

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	5	6	7	8	8	8
Résultats		9				

Cible dépassée

#### Indicateur 3.1.2 : Taux de participation aux événements

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	46 %	47 %	48 %	49 %	50 %	50 %
Résultats		52 %				

Cible dépassée

#### Indicateur 3.1.3 : Taux de satisfaction des personnes participantes aux activités

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	83 %	84 %	85 %	85 %	85 %	85 %
Résultats		86 %				

Cible dépassée

#### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, plusieurs activités de reconnaissance organisationnelle ont été tenues sur les deux campus, favorisant la mobilisation et le sentiment d'appartenance du personnel. Parmi celles-ci figuraient les Rendez-vous du personnel, la Pause du personnel, la soirée *Célébrons notre personnel*, diverses semaines thématiques et la célébration du troisième anniversaire de l'ITAQ. Au total, neuf actions de reconnaissance ont été réalisées, dépassant la cible de 6.

Bien que certaines activités soient obligatoires en raison de leur contenu institutionnel, les activités optionnelles ont elles aussi connu une belle participation, avec un taux moyen de 52 %, soit 5 % au-dessus de la cible 2024-2025. La satisfaction des participants demeure élevée, atteignant 86 %, ce qui représente 2 % de plus que l'objectif fixé.

**Orientation 3 :  
Développer une  
culture axée sur  
la reconnaissance,  
l'épanouissement et  
la communication**

**Objectif 3.2  
Favoriser le  
développement continu  
du personnel**

**Contexte lié à l'objectif :**

Le développement continu du personnel constitue un levier essentiel pour soutenir la mission de formation, d'innovation et de recherche de l'ITAQ. Dans un contexte de transformation organisationnelle, de modernisation technologique et d'évolution rapide du secteur agroalimentaire, il est primordial que l'ensemble du personnel – enseignant, professionnel, technique et administratif – puisse actualiser ses compétences et développer de nouvelles expertises. Favoriser le développement continu vise à renforcer l'agilité de l'organisation, à soutenir l'adaptation aux changements et à encourager la progression professionnelle de chacun. Cette démarche contribue également à la rétention du personnel, à la qualité des services offerts et à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'Institut.

**Indicateur 3.2.1 : Montant total des activités de perfectionnement**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	305 072,02 \$	310 k\$	320 k\$	330 k\$	350 k\$	350 k\$
Résultats		444 926 \$				
		Cible dépassée				

**Indicateur 3.2.2 : Nombre d'activités de perfectionnement**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	701	710	720	730	740	750
Résultats		1 191				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, l'ITAQ a considérablement dépassé ses objectifs en matière de développement professionnel. Un montant total de 444 926 \$ a été investi dans les activités de perfectionnement, comparativement à une cible de 310 000 \$, démontrant un engagement marqué envers la formation continue du personnel. De plus, 1 191 activités de perfectionnement ont été réalisées, surpassant largement la cible de 710, ce qui témoigne d'une forte participation et d'un intérêt croissant du personnel pour l'amélioration de ses compétences. Ces résultats confirment la volonté de l'Institut de soutenir le développement professionnel à grande échelle et d'en faire un pilier de sa performance organisationnelle.

**Orientation 3 :  
Développer une  
culture axée sur  
la reconnaissance,  
l'épanouissement et  
la communication**

**Objectif 3.5  
Organiser des points  
d'information et  
d'échanges entre  
la direction et la  
communauté**

**Contexte lié à l'objectif :**

À la suite de l'évaluation du climat organisationnel réalisée en 2023, il a été constaté que la communication entre la direction et la communauté devait être renforcée afin de favoriser la transparence, la confiance et la mobilisation du personnel. Dans ce contexte, l'organisation régulière de points d'information et d'échanges vise à instaurer un dialogue plus ouvert et continu entre la direction et l'ensemble du personnel. Ces rencontres permettent de partager les orientations stratégiques, les projets en cours et les décisions institutionnelles, tout en offrant un espace d'échanges favorisant la compréhension mutuelle et la cohésion organisationnelle. Cette démarche contribue directement à l'amélioration du climat de travail et à la consolidation d'une culture de communication claire, participative et respectueuse au sein de l'ITAQ.

<b>Indicateur 3.5</b>						
Nombre de points d'information réalisés						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	40	40	42	44	47	50
Résultats		60				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, plusieurs initiatives de communication internes ont été mises en œuvre afin d'améliorer la circulation de l'information et le dialogue au sein de l'organisation. Qu'il s'agisse des infolettres (CommuniTAQ, Info-DG, éditions spéciales), des Rendez-vous du personnel ou de la tournée *La Direction générale à votre rencontre*, les occasions d'échanges se sont multipliées, renforçant la transparence et la proximité entre la direction et la communauté. Au total, 60 points d'information ont été tenus ou diffusés, dépassant de 20 la cible prévue au plan stratégique.

**ENJEU 2 :**  
**Adapter l'enseignement aux nouvelles réalités du secteur agroalimentaire tout en assurant la modernisation des infrastructures, la formation de nouveaux talents et l'agilité des programmes**

**Orientation 4 :**  
**Réaliser le Plan de réussite éducative**

**Objectif 4.1**  
**Améliorer les compétences des personnes étudiantes en rédaction**

L'objectif stratégique visant à réaliser le plan de réussite éducative découle d'une volonté institutionnelle de soutenir la réussite et la persévérance des étudiants dans un contexte d'enseignement technique exigeant et en constante évolution. Les moyens et cibles associés à cet objectif ont été définis à la suite des travaux du comité Réussite, qui a mené une analyse approfondie des enjeux liés à la réussite éducative à l'ITAQ. Ce comité a permis d'identifier les principaux défis rencontrés par les étudiants – notamment en matière de rédaction, d'adaptation à la formation collégiale et d'accompagnement pédagogique – et de proposer des pistes d'action ciblées pour y répondre. Le plan de réussite vise ainsi à coordonner l'ensemble des initiatives institutionnelles favorisant la réussite scolaire, à renforcer le soutien aux étudiants en situation de vulnérabilité et à valoriser les approches pédagogiques qui favorisent la motivation, l'engagement et la diplomation.

**Contexte lié à l'objectif :**

L'amélioration des compétences en rédaction constitue un enjeu central de la réussite éducative à l'ITAQ. Les constats issus des travaux du comité Réussite ont mis en évidence que plusieurs étudiants éprouvent des difficultés à maîtriser la langue écrite, tant dans leurs cours de formation générale que dans les travaux techniques liés à leur programme. Ces défis peuvent nuire à la réussite scolaire, à la qualité des communications professionnelles et à la préparation à l'emploi. Dans ce contexte, l'ITAQ s'est engagé à renforcer le développement des habiletés rédactionnelles par la mise en place d'initiatives concertées dans chaque programme, en collaboration avec le corps enseignant. Cette approche vise à soutenir la progression des étudiants, à rehausser la qualité de leurs productions écrites et à favoriser leur réussite à l'épreuve uniforme de langue ainsi que dans leur parcours scolaire et professionnel.

**Indicateur 4.1.1 :** Nombre de programmes ayant mis en place une initiative favorisant l'amélioration des compétences rédactionnelles dans chaque programme

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	0	-	-	-	-	11
Résultats		11				
		Cible atteinte				

**Indicateur 4.1.2 :** Maintien du taux de réussite à l'épreuve uniforme de langue (EUL)

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	89 %	89 %	89 %	89 %	89 %	89 %
Résultats		Non disponible				

**Indicateur 4.1.3 :** Amélioration du taux de réussite des cours de littérature et de philosophie

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	78 %	+	+	+	+	+
Résultats		84 %				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, les 11 programmes d'études ont mis en place une initiative favorisant l'amélioration des compétences rédactionnelles. Le taux de réussite aux cours de littérature et de philosophie a atteint 84 %, en hausse par rapport au point de départ de 78 %, ce qui témoigne des effets positifs des actions entreprises. Les résultats à l'épreuve uniforme de langue (EUL) ne sont pas encore disponibles pour l'année 2024-2025 et seront intégrés au prochain cycle de reddition, entraînant un léger décalage dans la présentation de cette cible.

**Orientation 4 :  
Réaliser le  
Plan de réussite  
éducative**

**Objectif 4.2  
Valoriser la formation  
générale**

**Contexte lié à l'objectif :**

La formation générale joue un rôle essentiel dans le développement global des étudiants de l'ITAQ, en contribuant à renforcer leurs compétences transversales telles que la communication, la pensée critique, l'ouverture au monde et la capacité d'analyse. Toutefois, les constats issus des travaux du comité Réussite ont révélé que cette composante du parcours collégial est parfois perçue comme étant moins liée à la formation technique, ce qui peut influencer la motivation et la persévérance des étudiants. Dans cette optique, l'ITAQ souhaite mieux valoriser la formation générale en soulignant sa contribution à la réussite scolaire et à la préparation à la vie professionnelle. Le moyen vise donc à promouvoir des initiatives pédagogiques et institutionnelles qui favorisent l'intégration de la formation générale dans les programmes techniques, à créer des liens concrets entre les apprentissages et les réalités du secteur agroalimentaire et à renforcer la reconnaissance de cette formation au sein de la communauté étudiante et enseignante.

**Indicateur 4.2.1 : Nombre de programmes ayant mis en place une initiative pour valoriser la formation générale**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	0	-	-	-	-	11
Résultats		4				
		Cible atteinte				

**Indicateur 4.2.2 : Activités institutionnelles valorisant la formation générale**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	1	2	3	4	5
Résultats		3				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, quatre programmes d'études ont mis en œuvre une initiative visant à valoriser la formation générale, démontrant une progression importante vers la cible de 11 programmes prévue d'ici la fin du plan stratégique. Parallèlement, trois activités institutionnelles ont été réalisées pour promouvoir la place et la pertinence de la formation générale, dépassant la cible annuelle fixée à une seule activité.

**Orientation 4 :  
Réaliser le  
Plan de réussite  
éducative**

**Objectif 4.3  
Accompagner les  
personnes étudiantes en  
situation de vulnérabilité**

**Contexte lié à l'objectif :**

L'accompagnement des personnes étudiantes en situation de vulnérabilité constitue une priorité institutionnelle afin d'assurer l'équité des chances de réussite et de favoriser la persévérance scolaire. Les analyses menées par le comité Réussite ont permis d'identifier différents facteurs de vulnérabilité présents à l'ITAQ, qu'ils soient liés à des difficultés d'apprentissage, à des enjeux personnels, financiers ou d'adaptation au milieu collégial. Dans ce contexte, l'Institut s'engage à renforcer ses mécanismes de soutien par une approche concertée et proactive, mobilisant les directions, les enseignants, les services adaptés et les intervenants psychosociaux. Ce moyen vise à mettre en place des mesures d'accompagnement diversifiées et accessibles, à améliorer la coordination des services offerts et à créer un environnement d'apprentissage bienveillant, inclusif et propice à la réussite pour tous les étudiants.

**Indicateur 4.3.1 : Initiatives favorisant l'intégration des personnes étudiantes en situation de vulnérabilité**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	1	2	3	4	6
Résultats		2				
		Cible dépassée				

**Indicateur 4.3.2 : Taux de satisfaction des personnes étudiantes par rapport aux différents services aux étudiants (services adaptés, centre des multimédias, centres d'études, cheminement scolaire)**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	*				90 %
Résultats		86,4 %				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, deux initiatives ont été déployées afin de favoriser l'intégration et le soutien des personnes étudiantes en situation de vulnérabilité, soit la diffusion d'outils promotionnels présentant l'ensemble des services offerts et la mise en place d'un programme de mentorat. Le taux de satisfaction à l'égard des services aux étudiants atteint 86,4 %, établissant ainsi le point de départ pour le suivi de cet indicateur, mesuré pour la première fois cette année. Ces résultats permettront d'établir une base de référence solide pour orienter les actions futures et mesurer les progrès réalisés en matière d'accompagnement et de soutien aux étudiants.

**Orientation 4 :  
Réaliser le  
Plan de réussite  
éducative**

**Objectif 4.4  
Valoriser et soutenir  
l'engagement étudiant  
aux niveaux scolaire,  
périscolaire  
et parascolaire**

**Contexte lié à l'objectif :**

L'ITAQ reconnaît l'importance de l'engagement étudiant comme levier de réussite, de développement personnel et de sentiment d'appartenance à la communauté collégiale. Qu'il soit de nature scolaire, périscolaire ou parascolaire, l'engagement permet aux étudiants de développer des compétences transversales telles que le leadership, la collaboration, la communication et la responsabilité sociale. Les constats du comité Réussite ont mis en évidence la nécessité de mieux soutenir et valoriser cet engagement, tant dans les activités liées aux programmes d'études que dans la vie étudiante. Ce moyen vise donc à encourager la participation active des étudiants à des projets, comités ou initiatives institutionnelles, à reconnaître officiellement leurs contributions et à créer des environnements d'apprentissage dynamiques et inclusifs qui renforcent leur motivation et leur réussite éducative.

**Indicateur 4.4.1 : Initiatives favorisant l'engagement étudiant dans un programme de formation**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	2	4	6	8	10
Résultats		8				
		Cible dépassée				

**Indicateur 4.4.2 : Taux d'appréciation des personnes étudiantes quant aux activités périscolaires et parascolaires**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	*				90 %
Résultats		85,8 %				
		Cible atteinte				

**Indicateur 4.4.3 : Taux d'appréciation des personnes étudiantes par rapport à leur programme de formation**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	*				90 %
Résultats		Donnée manquante				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, huit programmes d'études ont mis en place des initiatives favorisant l'engagement étudiant, confirmant la progression de cette démarche institutionnelle. Le taux de satisfaction des étudiants à l'égard des activités périscolaires et parascolaires s'établit à 85,8 %, constituant le point de départ pour le suivi de cet indicateur, évalué pour la première fois cette année. Quant au taux d'appréciation des diplômés envers leur programme, la donnée n'est pas encore disponible et sera intégrée lors du prochain exercice de reddition.

## Orientation 4 : Réaliser le Plan de réussite éducative

### Objectif 4.5 Développer une vision commune des défis de la diplomation en misant sur une pédagogie de première année

#### Contexte lié à l'objectif :

Les premières sessions d'études représentent une période déterminante dans le parcours collégial, où se jouent à la fois l'adaptation au milieu, la motivation et la persévérance scolaire. Les analyses du comité Réussite ont révélé que plusieurs défis liés à la diplomation prennent racine dès la première année, notamment en raison des exigences académiques, du rythme d'apprentissage et de la transition entre le secondaire et le collégial. Dans cette optique, l'ITAQ souhaite développer une vision commune des défis de la diplomation en misant sur une pédagogie axée sur la réussite de première année. Ce moyen vise à mobiliser les directions, les enseignants et les services d'aide autour d'approches concertées favorisant la réussite des nouveaux étudiants, à adapter les pratiques pédagogiques pour soutenir leur intégration et à renforcer le partage d'expertise entre programmes afin d'assurer une transition harmonieuse et durable vers la diplomation.

#### Indicateur 4.5.1 : Nombre de programmes ayant mis en place une initiative pour améliorer la pédagogie de première année

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	*	-	-	-	-	11
Résultats		6				
		Cible dépassée				

#### Indicateur 4.5.2 : Nombre de cours de la première année dont le taux de réussite est inférieur à 85 %

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	51	Baisse	-	-	-	-
Résultats		23				
		Cible atteinte				

#### Indicateur 4.5.3 : Nombre de réunions annuelles du comité réussite

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	2	2	3	4	4	4
Résultats		5				
		Cible dépassée				

#### Indicateur 4.5.4 : Nombre de programmes ayant une amélioration de leur taux de diplomation

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	-	-	-	-	11
Résultats		3				
		Cible atteinte				

#### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, six programmes d'études ont mis en place une initiative visant à améliorer la pédagogie de première année, représentant une avancée significative vers la cible de 11 programmes prévue d'ici la fin du plan stratégique. Le nombre de cours de première année dont le taux de réussite est inférieur à 85 % s'élève à 23, ce qui représente une excellente baisse. Le comité Réussite s'est réuni à cinq reprises, dépassant largement la cible annuelle de deux rencontres, ce qui reflète une forte mobilisation autour de la réussite étudiante. Enfin, trois programmes ont enregistré une amélioration de leur taux de diplomation. Il est toutefois à noter que les effets des actions entreprises ne pourront être pleinement observés qu'à moyen terme, compte tenu de la durée moyenne des programmes, généralement de trois ans.

**ENJEU 2 :**  
**Adapter l'enseignement aux nouvelles réalités du secteur agroalimentaire tout en assurant la modernisation des infrastructures, la formation de nouveaux talents et l'agilité des programmes**

**Orientation 5 :**  
**Mettre en œuvre une offre de formations et de services répondant aux besoins de la collectivité**

**Objectif 5.1**  
**Développer les activités de la formation continue (FC)**

**Contexte lié à l'objectif :**

La formation continue (FC) occupe une place stratégique au sein de l'ITAQ, en permettant de répondre aux besoins évolutifs du secteur agroalimentaire et de soutenir le perfectionnement des travailleurs, des entreprises et des organisations partenaires. Dans un contexte marqué par la transformation technologique, la transition écologique et la rareté de main-d'œuvre, la formation continue représente un levier essentiel pour le développement des compétences et la compétitivité du secteur. L'ITAQ vise ainsi à développer et diversifier ses activités de formation continue afin d'offrir des parcours plus flexibles, adaptés aux réalités du marché du travail et alignés sur les priorités gouvernementales, notamment en matière d'agroenvironnement, d'automatisation et d'innovation. Ce moyen contribue également à accroître la visibilité de l'Institut, à renforcer son rôle de référence en matière de formation spécialisée et à consolider ses liens avec les acteurs du milieu agroalimentaire québécois.

<b>Indicateur 5.1.1 : Volume d'activités de formation continue</b>						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	2 040	2 140	2 250	2 360	2 480	2 600
Résultats		1 833				
		Cible non atteinte				

<b>Indicateur 5.1.2 : Taux de satisfaction de la clientèle FC</b>						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	*	-	-	-	-
Résultats		4.52/5				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, 1 833 activités de formation continue ont été réalisées, un résultat inférieur à la cible de 2 140. Toutefois, cette différence s'explique par la correction méthodologique apportée à notre système de compilation, puisque plusieurs activités avaient auparavant été comptabilisées en double. La véritable donnée de base étant inconnue, il est raisonnable de considérer ce résultat comme très positif, l'équipe constatant une hausse réelle du volume d'activités offertes. Par ailleurs, le taux de satisfaction de la clientèle de la formation continue s'établit à 4,52 sur 5, ce qui constitue le point de départ pour les suivis à venir et témoigne déjà d'un haut niveau d'appréciation des services offerts.

**Orientation 5 :  
Mettre en œuvre une  
offre de formations  
et de services  
répondant aux  
besoins de  
la collectivité**

**Objectif 5.2  
Tenir des rencontres  
de comité  
écoles-industries**

**Contexte lié à l'objectif :**

Les comités écoles-industries jouent un rôle central dans l'arrimage entre la formation offerte à l'ITAQ et les besoins réels du milieu agroalimentaire. Ces comités permettent de réunir les représentants des programmes, les enseignants, les employeurs, les diplômés et les partenaires du secteur afin d'échanger sur les compétences attendues, les tendances du marché du travail et les innovations technologiques et environnementales. Dans un contexte où le secteur agroalimentaire évolue rapidement, la tenue régulière de ces rencontres favorise une mise à jour continue des contenus de formation, assure la pertinence des programmes et renforce les liens de collaboration avec l'industrie. Ce moyen contribue ainsi à positionner l'ITAQ comme un acteur clé du développement des compétences professionnelles, en favorisant l'adéquation formation-emploi et en soutenant l'innovation dans les milieux de pratique.

**Indicateur 5.2.1 : Nombre de rencontres de comité école-industries**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	2	7	12	17	22	27
Résultats		4				
		Cible non atteinte				

**Indicateur 5.2.2 : Nombre de personnes rejointes dans les comités école-industries**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	*	-	-	-	-
Résultats		66				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, quatre rencontres de comités écoles-industries ont été tenues, comparativement à la cible de sept fixée pour l'année. Cette cible n'a pas été atteinte principalement parce que la diffusion du plan stratégique n'était pas encore complétée, et les équipes programme n'avaient donc pas été informées de cette nouvelle exigence. Malgré cela, ces premières rencontres ont permis de mobiliser 66 participants issus du milieu professionnel, ce qui constitue le point de départ pour le suivi de cet indicateur et jette les bases d'une collaboration accrue entre l'ITAQ et ses partenaires du secteur agroalimentaire.

**Orientation 5 :  
Mettre en œuvre une  
offre de formations  
et de services  
répondant aux  
besoins de la  
collectivité**

**Objectif 5.3  
Réviser des programmes  
d'études à la formation  
régulière**

**Contexte lié à l'objectif :**

La révision des programmes d'études des formations créditées est une démarche essentielle pour maintenir la pertinence, la qualité et l'actualisation de l'offre de formation de l'ITAQ. Dans un contexte où le secteur agroalimentaire évolue rapidement sous l'effet des innovations technologiques, des changements climatiques et des nouvelles pratiques de durabilité, il est crucial que les programmes demeurent alignés sur les besoins du marché du travail et les attentes des partenaires du milieu. Ce moyen vise à assurer une veille continue sur les savoirs et savoir-faire émergents, à intégrer les approches pédagogiques innovantes et à renforcer la cohérence entre la formation générale et technique. En procédant à la révision périodique des programmes, l'ITAQ confirme son rôle de chef de file en formation agroalimentaire, tout en offrant aux étudiants une formation à la fine pointe des pratiques du secteur.

<b>Indicateur 5.3</b>						
Nombre de programmes de formation créditée révisés						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	0	1	2	3	4	5
Résultats		3				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, trois programmes d'études ont été révisés, soit Gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA) – campus de Saint-Hyacinthe, Techniques équines et AEC en massothérapie équine, dépassant ainsi la cible annuelle fixée à un programme. Ces révisions ont permis de moderniser les contenus de formation, d'intégrer de nouvelles pratiques issues du milieu professionnel et d'assurer une meilleure adéquation entre les compétences développées et les besoins du marché du travail tout en assurant la cohérence des programmes d'études.

**Orientation 5 :  
Mettre en œuvre une  
offre de formations  
et de services  
répondant aux  
besoins de la  
collectivité**

**Objectif 5.5  
Moderniser  
nos installations**

**Contexte lié à l'objectif :**

La modernisation des installations de l'ITAQ est un levier essentiel pour offrir des environnements d'apprentissage sécuritaires, fonctionnels et adaptés aux réalités actuelles de la formation agroalimentaire. Plusieurs bâtiments et infrastructures de l'Institut, parfois vétustes, nécessitent des investissements importants afin de soutenir l'évolution des programmes, l'intégration des nouvelles technologies et l'amélioration des conditions d'étude et de travail. Ce moyen vise à planifier et à réaliser des projets de rénovation, de mise à niveau et d'aménagement qui répondent aux besoins pédagogiques, scientifiques et opérationnels de l'organisation. La modernisation des installations contribue directement à la qualité de la formation, au bien-être de la communauté étudiante et du personnel, ainsi qu'à la valorisation du patrimoine institutionnel sur les deux campus.

<b>Indicateur 5.5</b> Nombre de projets du PDI réalisés						
	<b>Situation initiale</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>	<b>2026-2027</b>	<b>2027-2028</b>	<b>2028-2029</b>
Cibles	-	*	-	-	-	-
Résultats		Non disponible				
		Cible non atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, la cible liée à la modernisation des installations n'a pu être atteinte puisque le plan directeur immobilier (PDI), qui devait servir de référence pour établir le nombre de projets à réaliser sur l'horizon 2024-2029, n'était pas encore rédigé. Ce travail préparatoire est essentiel afin de prioriser les interventions, d'assurer une planification budgétaire réaliste et de garantir la cohérence entre les projets immobiliers et les besoins pédagogiques et opérationnels de l'Institut. L'élaboration du PDI constituera donc la première étape structurante pour orienter les actions à venir en matière de modernisation des infrastructures.

## ENJEU 2 :

Adapter l'enseignement aux nouvelles réalités du secteur agroalimentaire tout en assurant la modernisation des infrastructures, la formation de nouveaux talents et l'agilité des programmes

**Orientation 6 :**  
Contribuer à créer un environnement stimulant et inclusif favorisant l'expérience étudiante

## Objectif 6.1

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de l'expérience étudiante intégrée

### Contexte lié à l'objectif :

L'ITAQ souhaite offrir à ses étudiants une expérience globale et cohérente qui dépasse le cadre strict de la formation technique, en favorisant leur épanouissement personnel, leur engagement et leur sentiment d'appartenance à la communauté. La conception et la mise en œuvre d'une stratégie de l'expérience étudiante intégrée visent à structurer et harmoniser les différentes dimensions du parcours étudiant – accueil, accompagnement, vie étudiante, engagement, reconnaissance et diplomation – afin d'assurer une expérience fluide, inclusive et stimulante sur l'ensemble des campus. Ce moyen s'appuie sur une approche participative impliquant les directions, les enseignants, les services aux étudiants et les associations étudiantes. Il permettra de mieux coordonner les initiatives existantes, d'en développer de nouvelles selon les besoins exprimés et de faire de l'ITAQ un milieu d'apprentissage et de vie enrichissant, axé sur la réussite et le bien-être des étudiants.

### Indicateur 6.1.1 : Taux de satisfaction de la communauté par rapport aux activités étudiantes

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	*	-	-	-	-
Résultats		4,28/5				
		Cible atteinte				

### Indicateur 6.1.2 : Taux de satisfaction des diplômés

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	*	-	-	-	-
Résultats		SH : 85,4 % LP : 75 %				
		Cible atteinte				

### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, les premiers indicateurs de la stratégie de l'expérience étudiante intégrée ont été établis, permettant de constituer les points de départ pour les suivis futurs. Le taux de satisfaction de la communauté étudiante à l'égard des activités étudiantes s'élève à 4,28 sur 5, tandis que le taux de satisfaction des diplômés atteint 85,4 % à Saint-Hyacinthe et 75 % à La Pocatière. Ces données serviront de référence pour mesurer l'évolution de la satisfaction et orienter les actions à venir visant à enrichir l'expérience globale des étudiants à l'ITAQ.

**Orientation 6 :  
Contribuer à créer  
un environnement  
stimulant et inclusif  
favorisant l'expérience  
étudiante**

**Objectif 6.2  
Développer des activités  
inclusives enrichissant  
le milieu de vie**

**Contexte lié à l'objectif :**

Le développement d'activités inclusives vise à faire de l'ITAQ un milieu d'apprentissage et de vie accueillant, respectueux et représentatif de la diversité de sa communauté. Dans un contexte où l'inclusion, l'équité et le mieux-être occupent une place croissante au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'Institut souhaite offrir des occasions d'échanges et de participation favorisant la cohésion, le respect des différences et le sentiment d'appartenance. Ce moyen s'inscrit dans une démarche institutionnelle visant à promouvoir des valeurs d'ouverture et de collaboration, tout en créant des environnements stimulants et bienveillants pour l'ensemble des étudiants et du personnel. Le développement d'activités inclusives contribue ainsi à enrichir la vie sur les campus, à prévenir l'exclusion et à renforcer le rôle de l'ITAQ comme communauté éducative engagée et bienveillante.

<b>Indicateur 6.2</b>						
Nombre de nouvelles activités enrichissant le milieu de vie						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	1	2	3	4	5
Résultats		1				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, la cible d'une activité inclusive a été atteinte grâce à la modernisation du salon étudiant sur le campus de Saint-Hyacinthe. Ce projet, axé sur l'amélioration du milieu de vie, a permis de créer un espace plus accueillant, fonctionnel et propice aux échanges, contribuant ainsi au bien-être et au sentiment d'appartenance de la communauté étudiante.

**Orientation 6 :  
Contribuer à créer  
un environnement  
stimulant et inclusif  
favorisant l'expérience  
étudiante**

**Objectif 6.3**

**Développer une offre  
périscolaire cohérente  
avec les visées des  
programmes d'études**

**Contexte lié à l'objectif :**

Le développement d'une offre périscolaire cohérente avec les visées des programmes d'études s'inscrit dans la volonté de l'ITAQ d'enrichir l'expérience étudiante tout en renforçant les apprentissages liés à la formation technique. Les activités périscolaires représentent un prolongement naturel des programmes, permettant aux étudiants d'approfondir leurs compétences, de découvrir de nouvelles approches et de vivre des expériences concrètes en lien avec leur futur domaine professionnel. Ce moyen vise à créer des occasions d'apprentissage complémentaires, à favoriser l'engagement et à soutenir le développement des compétences transversales, telles que le travail d'équipe, la communication et la créativité. En intégrant les activités périscolaires à la démarche éducative globale, l'ITAQ cherche à offrir un milieu de vie stimulant et formateur, où chaque étudiant peut s'épanouir tant sur le plan académique que personnel.

<b>Indicateur 6.3</b>						
Nombre de nouvelles activités périscolaires						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	2	4	6	8	10
Résultats		2				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, la cible de deux nouvelles activités périscolaires a été atteinte. L'IRON TRAQ, une compétition internationale de tir de tracteur au format ¼ tenue aux États-Unis, a permis à des étudiants de représenter l'ITAQ sur la scène nord-américaine tout en mettant en valeur leurs compétences techniques et leur esprit d'équipe. La seconde activité, axée sur la promotion de la santé et de l'activité physique auprès des étudiants, visait à encourager de saines habitudes de vie et à renforcer le sentiment d'appartenance au campus. Ces initiatives ont contribué à diversifier l'offre périscolaire et à enrichir l'expérience étudiante dans une perspective à la fois formatrice et mobilisatrice.

**Orientation 6 :  
Contribuer à créer  
un environnement  
stimulant et inclusif  
favorisant l'expérience  
étudiante**

**Objectif 6.5  
Encourager les initiatives  
étudiantes en  
entrepreneuriat  
responsable**

**Contexte lié à l'objectif :**

L'ITAQ souhaite stimuler l'esprit d'entrepreneuriat responsable chez ses étudiants afin de favoriser l'innovation, la créativité et la mise en pratique des connaissances acquises dans une perspective de développement durable. Dans un contexte où le secteur agroalimentaire est appelé à se transformer pour répondre aux défis économiques, environnementaux et sociaux, l'Institut reconnaît l'importance de former des diplômés capables d'entreprendre différemment, avec une vision éthique et durable. Ce moyen vise donc à encourager les initiatives étudiantes entrepreneuriales qui intègrent des valeurs de responsabilité sociale, de respect de l'environnement et de retombées positives pour la collectivité. En soutenant ces projets, l'ITAQ cherche à renforcer la culture d'innovation et de leadership au sein de sa communauté étudiante, tout en contribuant à la vitalité du milieu agroalimentaire québécois.

<b>Indicateur 6.5</b>						
Nombre d'initiatives d'entrepreneuriat responsable réalisées						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	1	2	3	4	5
Résultats		2				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, deux initiatives étudiantes en entrepreneuriat responsable ont été réalisées, dépassant ainsi la cible annuelle. La bonification d'Expo-Poc, événement phare de présentation de projets étudiants, a permis d'y intégrer une dimension entrepreneuriale et durable. Par ailleurs, la promotion du concours *OSEntreprendre* a suscité une forte participation, et l'équipe Cobra-Caille du campus de La Pocatière s'est distinguée en remportant deux prix au 27<sup>e</sup> Défi *OSEntreprendre*, dont une mention spéciale pour l'innovation. Ces réussites illustrent le dynamisme entrepreneurial des étudiants de l'ITAQ et renforcent la culture d'entrepreneuriat responsable au sein de l'institution.

### ENJEU 3 :

Renforcer la visibilité et l'influence de l'ITAQ au niveau régional, national et international pour attirer des partenaires, des étudiants et des ressources tout en consolidant son rôle de leader dans la formation agroalimentaire

### Orientation 7 : Augmenter l'attractivité de l'ITAQ

### Objectif 7.1

Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de recrutement étudiant

#### Contexte lié à l'objectif :

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de forte concurrence entre les établissements d'enseignement, l'ITAQ doit redoubler d'efforts pour attirer une relève qualifiée et passionnée par les métiers du secteur agroalimentaire. L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement étudiant visent à accroître la visibilité de l'Institut, à mieux faire connaître ses programmes et à positionner l'ITAQ comme un choix de formation distinctif et porteur de sens. Cette stratégie s'appuie sur une approche intégrée combinant communication, promotion et expérience prospective, en mobilisant divers canaux : campagnes publicitaires, activités de rayonnement, partenariats scolaires et présence accrue sur le terrain. Elle vise également à rejoindre de nouveaux bassins de recrutement, tant au Québec qu'à l'international, et à renforcer le sentiment d'appartenance dès les premiers contacts avec l'Institut. Ce moyen s'inscrit dans une volonté de soutenir la croissance des admissions, tout en assurant une adéquation entre les profils recrutés et les besoins du secteur agroalimentaire.

#### Indicateur 7.1.1 : Nombre de demandes d'admission

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	296	305	310	320	335	350
Résultats		299				

Cible non atteinte

#### Indicateur 7.1.2 : Nombre de participants aux Portes ouvertes

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	650	670	690	710	730	750
Résultats		678				

Cible dépassée

#### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, la cible liée au nombre de demandes d'admission n'a pas été atteinte, avec 299 demandes sur une cible de 305. Cette situation s'explique par le fait qu'il s'agissait de la première année de déploiement de la nouvelle stratégie de recrutement, dont les retombées se font principalement sentir auprès des élèves de 5<sup>e</sup> secondaire. Or, la stratégie vise un public cible plus large, soit les étudiants de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire, dont plusieurs ne sont pas encore rendus à l'étape de choisir leur formation collégiale. Malgré cela, la cible de participation aux Portes ouvertes a été atteinte, avec 678 participants sur une cible de 670, témoignant d'un intérêt croissant et d'une bonne visibilité des actions de promotion mises en œuvre.

**Orientation 7 :  
Augmenter  
l'attractivité  
de l'ITAQ**

**Objectif 7.2  
Établir des partenariats  
permettant d'avoir  
accès à de nouveaux  
territoires en matière  
de recrutement  
international**

**Contexte lié à l'objectif :**

Le développement de partenariats actifs à l'international s'inscrit dans la volonté de l'ITAQ de diversifier ses collaborations et d'enrichir le parcours étudiant par une ouverture sur le monde. Au-delà du recrutement international, l'Institut cherche à établir des ententes structurantes permettant de favoriser à la fois la mobilité étudiante entrante et sortante, la coopération académique et l'échange d'expertises. Dans un contexte où la formation agroalimentaire gagne en complexité et en dimension globale, ces partenariats contribuent à exposer les étudiants aux meilleures pratiques internationales et à renforcer leur employabilité. Ce moyen vise ainsi à positionner l'ITAQ comme un acteur reconnu de la formation technique agroalimentaire à l'échelle francophone et internationale, tout en soutenant la construction d'un environnement d'apprentissage dynamique, inclusif et interconnecté.

**Indicateur 7.2.1 : Nombre de partenariats internationaux actifs**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	3	4	5	6	7	8
Résultats		4				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, quatre partenariats actifs ont été établis ou consolidés, soit avec le Dispositif de l'île de la Réunion, Agronova, Pommerit et l'EPLFPA de Besançon. Ces collaborations permettent non seulement d'élargir les territoires de recrutement international, mais aussi de favoriser la mobilité étudiante entrante et sortante, l'échange de savoir-faire et le développement de projets conjoints en formation agroalimentaire. Ces ententes contribuent à renforcer le positionnement de l'ITAQ comme un acteur de référence à l'échelle internationale dans le domaine de la formation technique et appliquée.

**Orientation 7 :  
Augmenter  
l'attractivité  
de l'ITAQ**

**Objectif 7.4  
Mettre en œuvre le  
programme de relève  
des gestionnaires**

**Contexte lié à l'objectif :**

Dans un contexte marqué par le renouvellement générationnel du personnel et la rareté de main-d'œuvre qualifiée en gestion, l'ITAQ souhaite assurer la pérennité et la continuité de son leadership organisationnel. La mise en œuvre d'un programme de relève des gestionnaires vise à identifier, former et accompagner les employés démontrant un potentiel de gestion afin de préparer la relève à occuper, à moyen terme, des postes stratégiques au sein de l'Institut. Ce moyen s'inscrit dans une approche proactive de développement des compétences en gestion, favorisant la planification de la succession, la mobilité interne et la valorisation du talent organisationnel. Il constitue également un levier de rayonnement et d'attractivité, en positionnant l'ITAQ comme un employeur qui investit activement dans le développement professionnel et la reconnaissance de son personnel, tout en assurant la relève nécessaire à la poursuite de sa mission éducative et institutionnelle.

<b>Indicateur 7.4 :</b> Nombre de participants au programme de relève						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	0	2	2	2	2	2
Résultats		3				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, trois employés ont intégré le programme de relève des gestionnaires, marquant ainsi la première cohorte de participants. Cette participation confirme l'intérêt du personnel pour le développement de leurs compétences en gestion et témoigne de l'engagement de l'ITAQ à investir dans la formation de sa relève interne. Ce programme contribue à la fois au renforcement des capacités de leadership au sein de l'organisation et au rayonnement de l'ITAQ comme employeur attractif et formateur.

**Orientation 8 :  
Favoriser  
l'innovation et  
le développement de  
la recherche**

**Objectif 8.1  
Accompagner les  
enseignants dans la  
réalisation de projets  
pédagogiques**

**Contexte lié à l'objectif :**

L'ITAQ reconnaît le rôle central des enseignants dans la qualité et l'évolution de la formation offerte. Dans un contexte où les pratiques pédagogiques doivent constamment s'adapter aux avancées technologiques, aux enjeux agroenvironnementaux et aux nouvelles réalités du milieu, il est essentiel de soutenir les enseignants dans la conception et la mise en œuvre de projets pédagogiques innovants. Ce moyen vise à encourager l'expérimentation de nouvelles approches d'enseignement, à favoriser le partage d'expertise et à créer des conditions propices à la créativité et à la collaboration. En accompagnant les enseignants dans ces démarches, l'ITAQ cherche à renforcer la pertinence et la vitalité pédagogique de ses programmes, tout en stimulant l'engagement du personnel enseignant dans le développement et le rayonnement de l'institution.

<b>Indicateur 8.1</b> Nombre de projets pédagogiques en cours						
	<b>Situation initiale</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>	<b>2026-2027</b>	<b>2027-2028</b>	<b>2028-2029</b>
Cibles	7	9	15	25	35	45
Résultats		10				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, la cible liée à l'accompagnement des enseignants dans la réalisation de projets pédagogiques a été dépassée, avec la concrétisation de dix projets soutenus à travers divers programmes. Ces initiatives, telles que la création de capsules pédagogiques, le magasin pédagogique, les projets de verdissement et d'activités pratiques en génie agromécanique, ou encore l'intégration de la réalité virtuelle à l'enseignement, illustrent la créativité et l'engagement du corps enseignant. Ensemble, ces projets contribuent à renouveler les approches d'apprentissage, à renforcer les liens entre théorie et pratique, et à positionner l'ITAQ comme un milieu d'enseignement innovant et inspirant.

**Orientation 8 :  
Favoriser  
l'innovation et  
le développement de  
la recherche**

**Objectif 8.3  
Soutenir les chercheurs  
pour le dépôt  
de demandes de  
subvention**

**Contexte lié à l'objectif :**

Le soutien à la recherche constitue un levier essentiel pour le développement et le rayonnement de l'ITAQ dans le secteur agroalimentaire. En tant qu'établissement d'enseignement technique engagé dans la formation appliquée, l'Institut cherche à renforcer la capacité de ses chercheurs et enseignants à concevoir, financer et réaliser des projets de recherche répondant aux besoins du milieu. Le moyen visant à soutenir les chercheurs pour le dépôt de demandes de subvention a pour objectif d'offrir un accompagnement structuré tout au long du processus, que ce soit pour la recherche de programmes de financement, la rédaction des propositions ou la gestion administrative des demandes. Cette démarche permet de stimuler la production scientifique et l'innovation pédagogique, tout en favorisant la création de partenariats avec les centres de recherche, les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et les acteurs du secteur agroalimentaire. Elle contribue également à positionner l'ITAQ comme un acteur crédible et proactif dans l'écosystème québécois de la recherche appliquée.

<b>Indicateur 8.3</b> Nombre de chercheurs accompagnés						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	1	2	3	4	5
Résultats		3				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, la cible a été dépassée avec l'accompagnement de trois enseignants pour le dépôt de demandes de subvention, de collaboration et de recherche appliquée. Les projets soutenus comprennent un projet PART sur les biostimulants, une recherche en collaboration avec l'INAF et une étude portant sur la parcelle agroécologique. Ces initiatives témoignent du dynamisme croissant de la communauté de recherche à l'ITAQ et de la pertinence des collaborations développées avec des partenaires scientifiques. Ce résultat illustre la volonté de l'Institut de soutenir activement ses chercheurs et de renforcer son positionnement dans le domaine de la recherche appliquée agroalimentaire.

**Orientation 8 :  
Favoriser  
l'innovation et  
le développement de  
la recherche**

**Objectif 8.4**

**Collaborer à des projets de recherche avec des organismes partenaires (centres de recherche, centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT), etc.)**

**Contexte lié à l'objectif :**

La collaboration en recherche avec des organismes partenaires constitue un pilier du développement scientifique et de l'innovation à l'ITAQ. En s'associant à des centres de recherche, des centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT) et d'autres institutions, l'Institut renforce sa capacité à mener des projets appliqués répondant aux besoins réels du secteur agroalimentaire. Ces partenariats permettent de mettre en commun des expertises, des infrastructures et des ressources, tout en favorisant la formation pratique des étudiants et la valorisation du savoir-faire de l'ITAQ. Ce moyen vise à consolider le rôle de l'Institut comme acteur clé de la recherche appliquée, à stimuler la participation du personnel et des étudiants à des projets collaboratifs et à encourager la création de retombées concrètes pour les entreprises, les producteurs et l'ensemble du milieu agroalimentaire québécois.

**Indicateur 8.4.1 : Nombre d'employés impliqués dans des projets de recherche**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	5	6	7	8	9	10
Résultats		11				
		Cible dépassée				

**Indicateur 8.4.2 : Nombre d'étudiants impliqués dans des projets de recherche**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	2	5	8	11	15
Résultats		6				
		Cible dépassée				

**Indicateur 8.4.3 : Valeur des subventions et contrats obtenus**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	888 000 \$	Maintien	905 000 \$	920 000 \$	940 000 \$	960 000 \$
Résultats		1 119 009 \$				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, les résultats liés à la collaboration en recherche avec des organismes partenaires ont largement dépassé les cibles fixées. Un total de 11 employés (pour une cible de 6) et 6 étudiants (pour une cible de 2) ont pris part à des projets de recherche en partenariat avec divers centres de recherche et CCTT. De plus, la valeur totale des subventions et contrats obtenus s'élève à 1 119 000 \$, dépassant la cible de 888 000 \$. Ces résultats témoignent du dynamisme de la recherche appliquée à l'ITAQ, du renforcement des collaborations interinstitutionnelles et de la reconnaissance grandissante de l'Institut comme partenaire scientifique de premier plan dans le domaine agroalimentaire.

### ENJEU 3 :

**Renforcer la visibilité et l'influence de l'ITAQ au niveau régional, national et international pour attirer des partenaires, des étudiants et des ressources tout en consolidant son rôle de leader dans la formation agroalimentaire**

**Orientation 9 :  
Assurer et promouvoir la contribution et le leadership de l'ITAQ dans la communauté**

**Objectif 9.1  
Mettre en valeur l'expertise de l'ITAQ**

#### Contexte lié à l'objectif :

Mettre en valeur l'expertise de l'ITAQ constitue un axe essentiel de son positionnement comme référence provinciale en formation et en innovation agroalimentaire. Forte d'une expertise unique alliant formation technique, recherche appliquée et partenariats avec le milieu, l'ITAQ souhaite mieux faire connaître la richesse de ses compétences, de ses infrastructures et de ses réalisations. Ce moyen vise à accroître la visibilité des experts, des projets et des initiatives portés par l'Institut, tant auprès des acteurs du secteur agroalimentaire que du grand public. Par la diffusion d'articles, la participation à des événements, la présence médiatique et la valorisation de ses réussites, l'ITAQ cherche à consolider son image de leader dans la formation appliquée et à renforcer sa contribution au développement durable et à la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois.

Indicateur 9.1 Nombre de retombées médiatiques						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	80	140	170	195	215	230
Résultats		252				
		Cible dépassée				

#### Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, l'ITAQ a enregistré 252 retombées médiatiques, soit près du double de la cible fixée à 140. Cette performance exceptionnelle reflète la visibilité croissante de l'Institut et la pertinence de ses initiatives dans l'espace public. Les nombreuses mentions dans les médias, publications spécialisées et plateformes numériques témoignent du rayonnement accru de l'expertise de l'ITAQ et de sa reconnaissance comme acteur incontournable de la formation et de l'innovation agroalimentaire au Québec.

**Orientation 9 :  
Assurer et promouvoir  
la contribution et le  
leadership de l'ITAQ  
dans la communauté**

**Objectif 9.2  
Participer à des  
événements d'envergure,  
par l'entremise de la  
communauté de l'ITAQ**

**Contexte lié à l'objectif :**

La participation à des événements d'envergure constitue un levier important de rayonnement et d'influence pour l'ITAQ. En prenant part à des salons, conférences, foires, concours et activités professionnelles, l'Institut et les membres de sa communauté – enseignants, chercheurs, étudiants et gestionnaires – contribuent à faire connaître l'expertise, les innovations et les réalisations de l'organisation. Ces occasions permettent également de renforcer les liens avec les partenaires du milieu, de favoriser le recrutement étudiant, et de positionner l'ITAQ comme un acteur clé du développement agroalimentaire au Québec et à l'international. Ce moyen vise donc à accroître la présence de l'Institut dans les réseaux professionnels et institutionnels, à mettre en valeur la diversité de ses expertises et à promouvoir une culture d'ouverture et de collaboration au sein de la communauté ITAQ.

**Indicateur 9.2.1 : Nombre d'activités de représentation**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	*	-	-	-	-
Résultats		63				
		Cible atteinte				

**Indicateur 9.2.2 : Nombre de sièges occupés au sein de conseils d'administration**

	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	*	-	-	-	-
Résultats		Non disponible				
		Cible non atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, 63 activités de représentation ont été recensées, établissant ainsi le point de départ pour cet indicateur. Ce décompte tient uniquement compte des activités réalisées par la Direction générale, mais il est prévu que, pour les années à venir, les activités de représentation de l'ensemble des gestionnaires et représentants mandatés par l'ITAQ soient également intégrées afin d'obtenir un portrait plus complet du rayonnement institutionnel. Quant au nombre de sièges occupés par des membres de la communauté ITAQ au sein de conseils d'administration externes, les données n'ont pu être recueillies pour 2024-2025; un sondage sera mené en 2025-2026 afin d'établir la mesure de départ pour cet indicateur.

**Orientation 9 :**  
**Assurer et promouvoir**  
**la contribution et le**  
**leadership de l'ITAQ**  
**dans la communauté**

**Objectif 9.3**  
**Élaborer et mettre en**  
**œuvre une politique de**  
**communication et une**  
**politique de sollicitation**

**Contexte lié à l'objectif :**

L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de communication et d'une politique de sollicitation visent à doter l'ITAQ d'un cadre institutionnel clair, cohérent et structuré pour encadrer ses activités de visibilité, de promotion et de relations externes. Dans un contexte de croissance du rayonnement de l'Institut et de multiplication des collaborations avec les partenaires du milieu, il devient essentiel d'assurer une communication institutionnelle uniforme, alignée sur la mission, la vision et les valeurs de l'organisation. La politique de communication permettra d'harmoniser les messages, d'optimiser les outils de diffusion et de renforcer la notoriété de la marque ITAQ. Quant à la politique de sollicitation, elle encadrera les démarches de financement, de partenariats et de commandites afin d'assurer la transparence, l'équité et la cohérence des approches. Ensemble, ces deux politiques constituent des leviers essentiels pour professionnaliser les pratiques de rayonnement et soutenir la crédibilité et la réputation de l'Institut auprès de ses différents publics.

<b>Indicateur 9.3</b> Politiques déployées						
	<b>Situation initiale</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>	<b>2026-2027</b>	<b>2027-2028</b>	<b>2028-2029</b>
Cibles	-	Fait	-	-	-	-
Résultats		Fait				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, la cible a été atteinte avec l'adoption et la mise en œuvre des politiques de communication et de sollicitation. Ces deux cadres institutionnels assurent désormais une gestion structurée, transparente et cohérente des communications et des relations externes de l'ITAQ. Leur déploiement contribue à renforcer la visibilité, la crédibilité et la cohésion des actions de rayonnement de l'Institut auprès de ses partenaires, de sa communauté et du grand public.

**Orientation 9 :  
Assurer et promouvoir  
la contribution et le  
leadership de l'ITAQ  
dans la communauté**

**Objectif 9.4  
Améliorer le partage  
des infrastructures  
avec le milieu dans  
chaque campus**

**Contexte lié à l'objectif :**

L'ITAQ souhaite renforcer sa collaboration avec les institutions d'enseignement voisines et les acteurs du milieu présents à proximité de ses deux campus. Plutôt que de simplement partager ses infrastructures, l'Institut vise à être un partenaire et un voisin exemplaire, favorisant la complémentarité des ressources et des expertises dans une approche de collaboration durable. Ce moyen vise à accroître les synergies locales avec les établissements limitrophes — tels que le Cégep de Saint-Hyacinthe, la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et le Cégep de La Pocatière — afin de faciliter les projets conjoints, les échanges pédagogiques et les initiatives communes. En agissant ainsi, l'ITAQ consolide son rôle d'acteur engagé dans son écosystème éducatif régional, tout en contribuant au développement collectif et à la vitalité de ses deux territoires.

<b>Indicateur 9.4</b> Nombre d'ententes partenariales pour le partage des infrastructures						
	<b>Situation initiale</b>	<b>2024-2025</b>	<b>2025-2026</b>	<b>2026-2027</b>	<b>2027-2028</b>	<b>2028-2029</b>
Cibles	1	2	3	4	5	6
Résultats		3				
		Cible dépassée				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, trois nouvelles ententes partenariales ont été conclues dans le cadre de cette démarche de collaboration régionale, soit l'entente avec le Cégep de La Pocatière concernant la Salle André-Gagnon, l'entente avec le Centre québécois des plantes fourragères (CQPF) et l'entente avec la Faculté de médecine vétérinaire (FMV)-campus UQAR à La Pocatière. Ces ententes illustrent la volonté de l'ITAQ de renforcer ses liens avec les institutions et organismes du milieu, de favoriser la mise en commun des ressources et de développer des initiatives conjointes contribuant au dynamisme et à la vitalité de ses deux campus.

**ENJEU 4 :**  
**Donner l'exemple à travers nos pratiques agroécologiques et de développement durable**

**Orientation 10 :**  
**Mettre en place des pratiques organisationnelles écoresponsables**

**Objectif 10.4**  
**Soutenir les initiatives d'apprentissage et d'enseignement novatrices (interdisciplinarité, agroécologie, comodal, etc.)**

**Contexte lié à l'objectif :**

Dans le cadre de l'objectif stratégique visant à mettre en place des pratiques organisationnelles écoresponsables, l'ITAQ souhaite également agir sur le plan pédagogique en soutenant des initiatives d'apprentissage et d'enseignement novatrices qui intègrent les principes du développement durable et de l'agroécologie. Ce moyen vise à encourager les enseignants à concevoir des approches interdisciplinaires et expérientielles favorisant la compréhension des enjeux environnementaux, la transition écologique et l'adoption de pratiques durables dans l'enseignement. En valorisant l'innovation pédagogique – notamment à travers la comodalité, les projets collaboratifs et les expérimentations sur le terrain – l'ITAQ cherche à former des diplômés engagés et responsables, capables d'agir comme agents de changement dans le secteur agroalimentaire. Cette démarche contribue ainsi à aligner la mission éducative de l'Institut avec ses valeurs organisationnelles d'exemplarité environnementale et d'amélioration continue.

<b>Indicateur 10.4</b>						
Nombre d'initiatives de développement durable						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	*	-	-	-	-
Résultats		1				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, la cible de départ pour ce moyen a été établie avec la réalisation d'un premier projet novateur, soit l'installation d'une serre verticale dans une école primaire. Ce projet, à la croisée de l'éducation, de l'agroécologie et de la sensibilisation environnementale, illustre concrètement la volonté de l'ITAQ de lier innovation pédagogique et pratiques écoresponsables. Il constitue un point de départ structurant pour le développement futur d'autres initiatives d'enseignement intégrant les principes du développement durable et de l'apprentissage expérientiel.

**Orientation 10 :  
Mettre en place  
des pratiques  
organisationnelles  
écoresponsables**

**Objectif 10.5  
Soutenir les initiatives  
collectives de  
développement durable  
(comité vert, comité  
production circulaire,  
etc.)**

**Contexte lié à l'objectif :**

Dans la continuité de son engagement à mettre en place des pratiques organisationnelles écoresponsables, l'ITAQ souhaite encourager la mobilisation de sa communauté autour d'initiatives collectives de développement durable. Ces initiatives – telles que le comité vert, le comité de production circulaire ou d'autres groupes de travail thématiques – jouent un rôle clé dans la sensibilisation, la concertation et la mise en œuvre d'actions concrètes visant à réduire l'empreinte écologique de l'Institut. Ce moyen vise à soutenir la création, la coordination et la reconnaissance de ces comités, en favorisant la participation active des étudiants, du personnel et des partenaires. Par cette approche collaborative, l'ITAQ entend développer une culture institutionnelle durable, où chaque membre de la communauté contribue, à son échelle, à la transition écologique et à l'amélioration continue des pratiques environnementales de l'organisation.

<b>Indicateur 10.5</b> Nombre d'initiatives de développement durable						
	Situation initiale	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Cibles	-	*	-	-	-	-
Résultats		2				
		Cible atteinte				

**Explication du résultat obtenu en 2024-2025**

En 2024-2025, la mise en place de deux initiatives marque le point de départ pour cet indicateur. L'ITAQ a procédé à la création de deux comités d'économie circulaire ainsi qu'à la formation d'un comité de développement durable, réunissant des membres du personnel et des étudiants autour d'objectifs communs de responsabilité environnementale. Ces structures de concertation et d'action collective jettent les bases d'une mobilisation institutionnelle durable, favorisant la mise en œuvre d'initiatives concrètes en matière de réduction des déchets, d'optimisation des ressources et de transition écologique.

## Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

La *Loi sur l'administration publique* affirme la priorité accordée par l'administration gouvernementale, dans l'élaboration et l'application des règles d'administration publique, à la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens.

Assujetti à cette loi, l'ITAQ doit rendre publique une déclaration contenant ses objectifs quant aux services offerts et à leur qualité. La déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens porte notamment sur la diligence avec laquelle les services devraient être rendus et fournit une information claire sur leur nature et leur accessibilité.

L'ITAQ dessert trois grandes clientèles :

- › La communauté étudiante, dans le cadre de ses programmes d'enseignement et de formation;
- › L'industrie agroalimentaire, à travers des projets de recherche, d'innovation et de partenariats;
- › Le grand public, par l'entremise de formations à forfait et de la mise à disposition de ses locaux et installations.

Par cette déclaration, l'ITAQ s'engage à accueillir sa clientèle avec courtoisie, diligence et respect, à répondre aux demandes de manière juste et équitable, à fournir une information fiable, claire et complète, à proposer des formations à la fine pointe des connaissances, à faciliter l'accès à ses services et à garantir la protection des renseignements personnels qu'il détient.

### Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Les engagements de l'ITAQ relatifs à la qualité des services sont couverts dans le cadre du plan stratégique 2024-2029, plus particulièrement à la section 2.1 – Suivi des objectifs et indicateurs de performance. Les résultats issus des sondages de satisfaction auprès des étudiants, du personnel et des diplômés y sont présentés selon les axes et moyens correspondants. Ces indicateurs permettent d'évaluer de manière continue la qualité des services offerts, notamment en ce qui concerne l'expérience étudiante, la formation continue, le perfectionnement du personnel et la communication interne.

### Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

À ce jour, l'ITAQ ne dispose pas de normes de service formellement établies dans le cadre de sa déclaration de services aux citoyennes et citoyens. Toutefois, le Service du secrétariat général agit à titre de responsable du traitement des plaintes reçues de la part des différentes clientèles en lien avec cette déclaration. Pour l'exercice 2024-2025, aucune plainte n'a été reçue, ce qui témoigne d'un niveau de satisfaction globalement élevé à l'égard des services offerts par l'Institut.



**Les ressources  
utilisées**

## Utilisation des ressources humaines

### Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteur d'activité	2023-2024	2024-2025	Écart
1. Pédagogique	145	184	39
2. Application pédagogique	43	43	0
3. Administratif	111	77	-34
<b>TOTAL</b>	<b>299</b>	<b>304</b>	<b>5</b>

### Formation et perfectionnement du personnel

#### Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)	1 %	1,28 %	2,06 %

#### Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023	2024
Cadre	21	65	113
Professionnel	64	138	363
Fonctionnaire	53	172	291
Enseignant	390	235	219
<b>Total<sup>3</sup></b>	<b>1,8</b>	<b>2,07</b>	<b>3,24</b>

#### Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne <sup>4</sup>	802,71	1 020,31	1 463,57

<sup>3</sup> Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

<sup>4</sup> Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

## Taux de départ volontaire du personnel régulier

	Nombre 2022-2023	Taux (%) 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux (%) 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux (%) 2024-2025	Taux de la fonction publique (%) <sup>6</sup> 2024-2025
Retraite	3	1	11	3,76	3	1,03	2 %
Démission	29	10,25	24	8,20	25	8,55	3,10 %
Mutation de sortie	7	2,48	1	0,34	1	0,34	3,80 %
<b>Total - Départ volontaire<sup>5</sup></b>	39	13,79	36	12,30	29	9,92	9 %
<b>Nombre moyen d'employés durant la période de référence</b>	282,8	s.o.	292,8	s.o.	292,4	s.o.	s.o.

## Utilisation des ressources financières

Cette information fera partie des états financiers à venir.  
Voir la section États financiers de l'exercice clos le 30 juin 2025.

## Utilisation des ressources informationnelles

### Sommaire des investissements

Déploiement d'un outil de gestion de service informatique	7 800 \$
Renouvellement d'équipements informatiques	425 300 \$
Remplacement des projecteurs par des tableaux interactifs	9 100 \$
Autonomie de l'ITAQ en ressources informationnelles	54 300 \$
Consolidation des centres de traitement de l'information	20 800 \$
Mise aux normes des équipements de réseautique	135 100 \$
Déploiement d'une plateforme de gestion financière et des approvisionnements	85 700 \$
Remplacement de projecteurs défectueux	6 000 \$

<sup>5</sup> Total des employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné et ayant effectué une mutation de sortie.

<sup>6</sup> Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.

# Réalisations

## 1 - Déploiement d'un outil de gestion de service informatique

Dans une perspective d'amélioration continue et d'optimisation de ses services, l'ITAQ a entrepris le déploiement de la plateforme C2, un outil spécialisé en gestion des services informatiques et opérationnels. Ce projet stratégique permet de centraliser et structurer le traitement des demandes et des incidents, tout en offrant un canal de communication plus fluide et transparent entre les usagers et les équipes techniques. Avec C2, les intervenants bénéficient d'un outil moderne pour le suivi des billets, la documentation des interventions et l'analyse des priorités, contribuant ainsi à hausser l'efficacité, la rapidité et la qualité des services rendus, tout en renforçant la confiance des usagers envers le soutien technique de l'organisation.

## 2 - Renouvellement des équipements informatiques

Dans le cadre de son engagement à offrir un environnement technologique de qualité aux étudiants et au personnel, l'organisation poursuit son programme de remplacement annuel des ordinateurs, tant pour les postes de travail du personnel que pour les laboratoires pédagogiques.

Ce processus vise à maintenir un parc informatique performant, sécuritaire et adapté aux besoins pédagogiques et administratifs en constante évolution. Chaque année, une portion ciblée des équipements est remplacée selon un cycle de vie préétabli, généralement de quatre à cinq ans, en fonction de l'usage, de l'état des appareils et des priorités stratégiques.

En 2024-2025, ce programme a permis le renouvellement de 64 postes informatiques de bureau et de 149 ordinateurs portables\*, assurant ainsi un accès à des outils modernes, compatibles avec les logiciels spécialisés requis dans les différents programmes d'études, contribuant à l'efficacité des opérations et à la sécurité des données institutionnelles, notamment occasionnés par la fin du soutien de Windows 10.

Ce renouvellement s'inscrit dans une démarche de transformation numérique durable, intégrant des pratiques responsables telles que le recyclage des équipements désuets, la réutilisation interne lorsque possible et l'optimisation des ressources informatiques.

\* Bien que la dépense ait été comptabilisée en 2024-2025, ce nombre d'ordinateurs couvre les besoins de renouvellement de deux années consécutives. Une première commande a été réceptionnée en tout début de 2024, et une seconde à la fin de 2025.

## 3 - Remplacement des projecteurs par des tableaux interactifs

Dans le cadre de son plan de modernisation des installations pédagogiques, l'ITAQ a entrepris le remplacement des projecteurs par des tableaux interactifs, offrant ainsi aux enseignants et aux étudiants des outils plus dynamiques et collaboratifs pour l'apprentissage. Au total, 25 tableaux interactifs ont été installés : 11 au campus de Saint-Hyacinthe et 14 au campus de La Pocatière. La deuxième phase de ce projet de modernisation numérique est prévue pour l'été 2025.

## 4 - Autonomie de l'ITAQ en ressources informationnelles

L'ITAQ poursuit sa démarche stratégique visant à développer son autonomie en matière de ressources informationnelles, en se détachant progressivement du MAPAQ pour renforcer sa gestion interne et sa résilience technologique. Au cours des derniers mois, les composantes réseautiques essentielles ont été déployées et mises en service, offrant désormais une autonomie partielle sur le plan des infrastructures réseau.

Dans le prolongement de cette avancée, le projet de téléphonie Teams, dont la mise en service est prévue à l'automne 2025, permettra d'atteindre une autonomie complète en matière de téléphonie. Cette modernisation simplifiera la gestion des communications, intégrera pleinement les outils collaboratifs au sein de l'environnement numérique de l'ITAQ et contribuera à une plus grande efficacité organisationnelle.

## 5 - Consolidation des centres de traitement informatique

La consolidation des centres de traitement informatique est un projet d'intérêt gouvernemental en matière de ressources informationnelles en vertu de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles*. Cette initiative vise à regrouper physiquement les centres de traitement tout en favorisant l'utilisation prioritaire de l'infonuagique publique, afin de renforcer la sécurité, la performance et l'agilité des infrastructures numériques de l'ITAQ.

En collaboration avec l'équipe de gestion de projets du ministère de la Cybersécurité et du Numérique, l'ITAQ a progressé dans les étapes essentielles pour atteindre l'échéancier du projet, dont l'obtention des exemptions nécessaires et la définition précise des besoins infonuagiques. Ces étapes ont permis de poser les bases d'une solution adaptée aux réalités institutionnelles et de préparer l'acquisition d'un hébergement infonuagique d'ici la fin de l'année 2025.

Cette progression marque une avancée stratégique majeure, plaçant l'ITAQ sur la voie d'une infrastructure plus résiliente, évolutive et alignée avec les meilleures pratiques du secteur, tout en assurant la continuité et la sécurité des services numériques pour l'ensemble de la communauté institutionnelle.

## 6 - Mise aux normes des équipements de réseautique

Dans le cadre du démaillage entre l'ITAQ et le MAPAQ, la mise à jour de l'architecture et du réseau des technologies de l'information est une étape critique pour garantir la stabilité, la performance et la sécurité des systèmes informatiques de l'ITAQ. Il s'agit d'un projet de grande envergure échelonné sur une planification pluriannuelle. Dans la présente année, l'ITAQ a continué la configuration de l'architecture (routeurs, commutateurs de distribution, commutateurs d'accès et pare-feux) permettant le déploiement du nouveau réseau sans-fil incluant le remplacement des bornes désuètes prévu à l'automne 2025.

## 7 - Déploiement d'une plateforme de gestion financière et des approvisionnements

Dans le cadre de la modernisation de ses processus administratifs, notre établissement a procédé au déploiement d'une nouvelle plateforme de gestion financière et des approvisionnements. Ce projet stratégique s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la transparence des processus et l'autonomie des équipes.

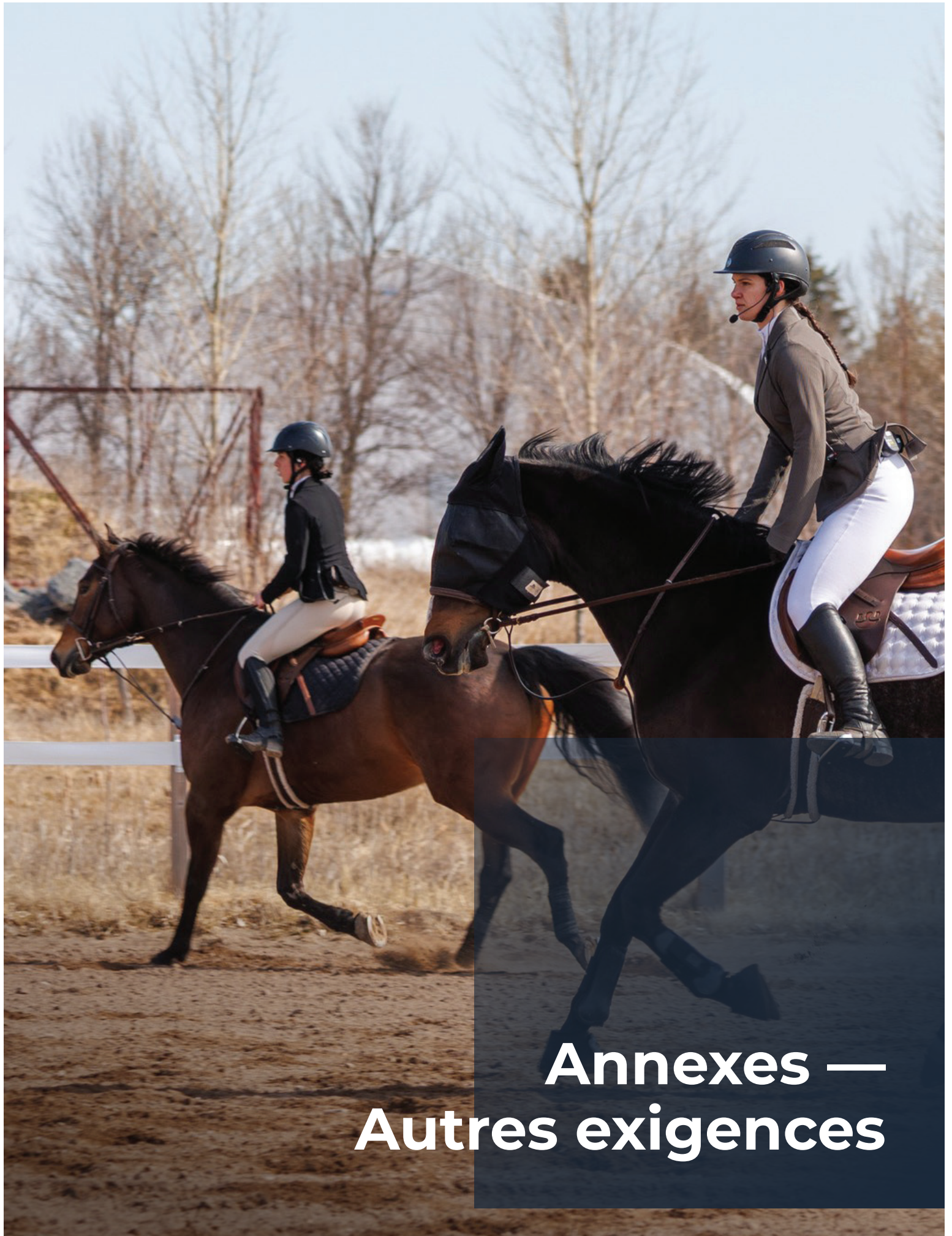
La mise en place de cette solution numérique a permis de centraliser les opérations liées à la planification budgétaire, au suivi des dépenses, à la gestion des contrats et aux achats. Grâce à une interface conviviale et à des fonctionnalités adaptées au contexte collégial, les directions disposent désormais d'outils leur permettant de gérer leurs ressources financières de manière plus autonome, tout en respectant les cadres réglementaires et les politiques internes.

Par ailleurs, l'intégration de flux de travail automatisés et de tableaux de bord dynamiques facilite la prise de décision en temps réel, tout en réduisant les délais de traitement et les risques d'erreurs. Ce virage numérique contribue également à renforcer la reddition de comptes et à soutenir une culture de gestion axée sur les résultats.

Le succès de ce déploiement repose sur une approche collaborative impliquant les parties prenantes dès les premières phases du projet, ainsi que sur un accompagnement soutenu en matière de formation et de soutien technique. Cette transformation marque une étape importante vers une gestion plus agile, transparente et orientée vers l'avenir.

## 8 - Remplacement de projecteurs défectueux

Chaque année, l'organisation se réserve une somme permettant de maintenir son parc de projecteurs ne pouvant être remplacés par des tableaux interactifs, avec des équipements à jour offrant la qualité de projection nécessaire à offrir une expérience d'enseignement de qualité.



**Annexes —  
Autres exigences**

## Gestion des effectifs

### Répartition des effectifs en heures rémunérées

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés<sup>7</sup>

Catégories	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	2024-2025 Total en ETC transposés	2023-2024 Total en ETC Transposés	Évolution
Personnel d'encadrement	38 582,9	0	38 712,9	21,20	15,24	5,96
Personnel professionnel	89 138,73	585,58	89 594,31	49,06	51,24	-2,18
Personnel enseignant	183 414,47	1 511,09	184 880,56	101,23	106,27	-5,04
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	144 484,35	479,61	144 937,96	79,36	78,05	1,31
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	26 611	160	26 769,48	14,66	13,12	1,54
Étudiants et stagiaires	3 182	10,34	3 192,08	1,75	-	-
<b>Total</b>	<b>485 413,67</b>	<b>2 746,62</b>	<b>488 087,29</b>	<b>267,25</b>	<b>263,93</b>	<b>1,59</b>

### Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	3	125 954 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	30	3 499 325 \$
<b>Total des contrats de service</b>	<b>33</b>	<b>3 625 279 \$</b>

<sup>7</sup> Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

## Développement durable

L'ITAQ place le développement durable au cœur de sa mission et de ses actions. Par son rôle de formation, de recherche appliquée et de gestion de ses campus, l'ITAQ agit comme un acteur clé dans la transition écologique du secteur agroalimentaire et de l'enseignement supérieur.

Conformément aux orientations gouvernementales et à ses propres engagements institutionnels, l'ITAQ a entrepris, en 2024-2025, les travaux préparatoires à l'élaboration d'un plan de développement durable. Cette démarche vise à structurer et à consolider les actions déjà entreprises par l'Institut, tout en identifiant des cibles claires et mesurables en matière de performance environnementale, sociale et économique.

L'année 2025-2026 marquera une étape déterminante avec la production du plan de développement durable officiel intégrant des objectifs stratégiques, des indicateurs de suivi et des actions prioritaires. Ce plan sera ensuite soumis pour approbation aux instances appropriées afin d'assurer une gouvernance transparente et rigoureuse.

En se dotant d'un plan de développement durable, l'ITAQ réaffirme sa volonté d'être un acteur de premier plan dans la transition agroalimentaire et de conjuguer sa mission éducative avec une gestion exemplaire de ses ressources et de ses activités.

Concrètement, l'ITAQ intègre déjà le développement durable à plusieurs niveaux :

- › **Gestion des infrastructures** : modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, automatisation de la gestion énergétique avec Régulvar et initiatives de réduction des gaz à effet de serre.
- › **Pratiques agricoles** : mise en œuvre de méthodes respectueuses de l'environnement sur ses fermes-écoles, incluant la gestion responsable des sols, la réduction de l'utilisation des intrants chimiques et la valorisation de la biodiversité.
- › **Vie étudiante et communautaire** : promotion de gestes écoresponsables dans les activités étudiantes, encouragement du transport durable et sensibilisation à l'importance de la consommation locale et responsable.
- › **Innovation et recherche** : projets appliqués visant l'amélioration de la durabilité des pratiques agricoles et alimentaires, en collaboration avec des partenaires du milieu.

Plusieurs projets sont en cours pour transformer nos campus en milieux d'apprentissage vivants et exemplaires :

- › L'aménagement de classes extérieures afin d'offrir aux étudiants un cadre d'apprentissage en contact direct avec la nature.
- › L'intégration de la biophilie dans nos espaces d'enseignement et de vie, pour favoriser le bien-être et renforcer le lien entre la communauté étudiante et son environnement.
- › La mise en place de parcelles en agroécologie, véritables laboratoires à ciel ouvert où les étudiants expérimentent des pratiques agricoles respectueuses des écosystèmes et de la biodiversité.
- › L'ITAQ a aussi entrepris en 2024-2025 un projet de caractérisation des matières résiduelles. Cette démarche vise à dresser un portrait détaillé des flux de matières générés par les activités de l'Institut – papiers, plastiques, matières organiques, résidus de laboratoire, résidus agricoles – afin de mesurer avec précision notre empreinte environnementale et d'orienter les stratégies de réduction, de réutilisation et de valorisation.

Une attention particulière est portée à la gestion du fumier produit dans le cadre des activités agricoles de nos fermes-écoles. Véritable enjeu agroenvironnemental, ce résidu organique fait l'objet d'un suivi rigoureux afin d'optimiser son entreposage, sa valorisation comme fertilisant et de réduire les impacts potentiels sur les sols, l'air et l'eau.

En intégrant la gestion du fumier à la démarche de caractérisation des matières résiduelles, l'ITAQ se positionne comme un modèle d'institution agricole responsable, où la pédagogie, l'innovation et les pratiques de gestion durable se rejoignent pour soutenir la transition écologique.

Ces initiatives s'ajoutent aux efforts déjà entrepris en matière de gestion énergétique, d'agriculture durable et de sensibilisation à l'écoresponsabilité.

En conjuguant formation, innovation et exemplarité dans la gestion de ses ressources, l'ITAQ entend demeurer un modèle d'institution engagée envers la durabilité et inspirer la prochaine génération de professionnels agroalimentaires.

## Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec est assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*. Conformément à la Loi, l'ITAQ applique une directive en cette matière et a identifié un responsable du suivi des divulgations. Pour l'exercice financier 2024-2025, l'ITAQ n'a reçu aucune divulgation.

### Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

#### Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (article 25) 2024-2025

1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 29 novembre 2024	0
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)	0
3. Le nombre de motifs auxquels on a mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22	0
4. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont avérées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	0
5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

### Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations, ventilés par catégorie d'acte répréhensible

Motifs vérifiés ventilés par catégorie d'acte répréhensible	Nombre de motifs	Motifs fondés
Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0	0
Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0	0
Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0	0
Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0	0
Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0	0
Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible désigné précédemment	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les administrateurs de l'ITAQ sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes et les règles du Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, adopté le 20 mars 2023, diffusé sur le site Web de l'Institut<sup>8</sup>.

## Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

### PRÉAMBULE

Les membres du conseil d'administration (« administrateurs ») de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (« l'Institut ») exercent leurs responsabilités en donnant la primauté au respect de l'intérêt public, à une gouvernance inspirant la confiance du public envers les institutions gouvernementales et à la réalisation de la mission de l'Institut.

Les administrateurs sont des administrateurs publics en vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*. Ainsi, ils sont tenus de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévue par cette loi et plus particulièrement à son *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ainsi que ceux établis au présent code d'éthique et de déontologie (« Code ») adopté par le conseil d'administration (« Conseil »).

### SECTION I DÉFINITIONS

1. Dans le présent Code, les expressions suivantes sont définies ainsi :

- a) **Conflit d'intérêts** : désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaire à l'exercice d'une fonction ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.
- b) **Conflit d'intérêts indirect** : cas où un administrateur peut tirer un avantage quelconque par ricochet. Cette notion inclut également l'apparence de conflit.
- c) **Information confidentielle** : signifie toute donnée, information ou renseignement (y compris tout renseignement personnel) ayant trait aux activités de l'Institut, à ses partenaires, sa clientèle et ses fournisseurs, de nature stratégique, financière, commerciale ou personnelle qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet auquel l'Institut participe.

<sup>8</sup> Le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'ITAQ peut être consulté à l'adresse suivante : [itaq.ca/a-propos-de-litaq/presentation/cadre-legal-documents-officiels](http://itaq.ca/a-propos-de-litaq/presentation/cadre-legal-documents-officiels)

## SECTION II OBJETS ET CHAMP D'APPLICATION

2. Le présent Code est applicable à tous les administrateurs de l'Institut et traite notamment des points suivants :
  - › les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
  - › l'identification de situations de conflit d'intérêts;
  - › les devoirs et obligations des administrateurs même après qu'ils ont cessé d'exercer leurs fonctions.
3. Le présent Code a également pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre l'Institut et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général. Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration générale de l'Institut au sein de son organisation et de responsabiliser les administrateurs.

## SECTION III CADRE NORMATIF ET INTERPRÉTATION

4. Le présent Code s'appuie notamment sur les lois, politiques, règlements et directives suivants :
  - › *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec* (chapitre 1-13,012) (« Loi sur l'ITAQ »);
  - › *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (chapitre G-1.02) (« LGSE »);
  - › *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (chapitre M-30) (« LMCE »);
  - › Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (chapitre M-30, r. 1) (« Règlement »);
  - › Politique de gestion contractuelle de l'ITAQ;
  - › Règlement intérieur et de gouvernance de l'ITAQ;
  - › Règlement sur le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'ITAQ.
5. Le présent Code est adopté conformément à l'article 34 du Règlement et de l'article 15, 4° de la *LGSE*.
6. L'Institut, constitué par la *Loi sur l'ITAQ*, est une personne morale, mandataire de l'État, assujettie à la *LGSE*. En vertu de la *LGSE*, le comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines de l'Institut a la responsabilité d'élaborer un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs à être adopté par le Conseil.
7. Le présent Code reflète et, le cas échéant, complète les dispositions du cadre normatif. Il ne reprend pas tous les sujets traités dans le cadre normatif précité et ne doit pas être interprété de manière à en restreindre la portée.
8. Le présent Code ne soustrait pas les administrateurs au Règlement. En cas de divergence entre le présent Code, la *LMCE* et le Règlement, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.
9. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient de poser ou non, l'administrateur doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent Code, en se référant au mandat et à la mission de l'Institut ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles celui-ci s'appuie.

## SECTION IV RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE ET PRINCIPES D'ÉTHIQUE

### Mission, valeurs et principes généraux

10. L'administrateur doit contribuer à la réalisation de la mission de l'Institut et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens.
11. Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
12. L'administrateur doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien de l'Institut sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, aucun autre groupe ou aucune autre organisation.
13. L'administrateur doit agir avec respect dans ses relations avec les autres administrateurs, le personnel de l'Institut, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.
14. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service de l'Institut.

### Exercice de la fonction d'administrateur

15. L'administrateur se rend disponible pour remplir ses fonctions au service de l'Institut, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires de l'Institut et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote sauf pour un motif sérieux.
16. L'administrateur s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.
17. L'administrateur met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires de l'Institut.
18. Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, l'administrateur révèle tout renseignement ou fait aux autres administrateurs lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le Conseil doit prendre ou sur une action que le Conseil doit poser.
19. Avant de participer à une décision, l'administrateur s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques de l'Institut.

### Discrétion, indépendance et réserve

20. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service de l'Institut et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
21. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service de l'Institut.
22. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particuliers de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

23. L'administrateur autre que le président du Conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole de l'Institut, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de la faire de la part de l'un d'eux ou de l'ensemble du Conseil.

Le directeur général est le premier responsable pour l'ensemble des communications avec les représentants des médias et le public en ce qui a trait aux activités de l'Institut. À l'occasion, le président du Conseil peut également agir à titre de porte-parole de l'Institut, de concert avec le directeur général.

24. L'administrateur doit, sauf dans la mesure que peut déterminer le Conseil, s'abstenir de commenter les décisions, les positions, les avis, les discussions, les communiqués et les démarches du Conseil, notamment sur un site Internet, un blogue, un réseau social ou toute autre plateforme de partage d'information.

L'administrateur ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du Conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation de l'Institut ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y œuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires.

25. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
26. L'administrateur doit faire un usage approprié des médias sociaux afin d'éviter de nuire à l'image et à la réputation de l'Institut, de ses administrateurs et de son personnel.

### **Non-ingérence dans le fonctionnement interne**

27. À l'exception du président du Conseil et du directeur général, un administrateur doit éviter toute ingérence dans le fonctionnement interne de l'Institut. Il doit s'abstenir de communiquer avec un dirigeant, un cadre ou un employé de l'Institut, pour s'ingérer dans son travail, pour lui donner des instructions, pour discuter ou requérir un renseignement confidentiel, à moins d'y être expressément autorisé par le Conseil. L'administrateur doit diriger sa demande vers le président du Conseil qui assurera le suivi nécessaire auprès du directeur général.

Sauf pour les situations qui pourraient relever de leur gestion interne, l'alinéa précédent s'applique également aux administrateurs suivants : directeur des études, membres du personnel enseignant et non enseignant de l'Institut.

### **Conflits d'intérêts**

28. L'administrateur doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service de l'Institut.

Il doit dénoncer à l'Institut tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Institut, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

29. Le directeur général, le directeur des études et les membres du Conseil faisant partie du personnel de l'Institut ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir d'intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Institut. Toutefois, il n'y a pas déchéance si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Les autres membres du Conseil qui ont un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit leur intérêt personnel et celui de l'Institut doivent, sous peine de déchéance de leur charge, le dénoncer par écrit au président et s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel ils ont cet intérêt ou à toute séance au cours de laquelle leur intérêt est débattu.

30. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de l'Institut avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.
31. Le directeur général, le directeur des études ou les membres du Conseil faisant partie du personnel de l'Institut doivent, sous peine de déchéance de leur charge, s'abstenir de voter sur toute question concernant leur lien d'emploi, leur rémunération, leurs avantages sociaux et leurs autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle ils appartiennent. Ils doivent aussi, après avoir eu l'occasion de présenter leurs observations sur cette question, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote.

Le premier alinéa s'applique pareillement aux membres du Conseil faisant partie du personnel de l'Institut, sauf au directeur général et au directeur des études, lorsqu'il est question de rémunération, d'avantages sociaux et des autres conditions de travail d'autres catégories d'employés de l'Institut.

#### **Limite à la participation aux décisions**

32. Lorsqu'un sujet inscrit à l'ordre du jour d'une réunion, d'une séance du Conseil ou d'un comité du Conseil comporte la possibilité d'un conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne d'un administrateur, ce dernier a la responsabilité d'en aviser, sans tarder, le président du Conseil.

L'administrateur discute alors avec le président du Conseil de la nécessité de s'abstenir de participer aux discussions, délibérations et au vote tenus sur le sujet en question. Le cas échéant, le secrétaire doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du Conseil visée, du retrait d'un administrateur de la séance, des raisons générales de celui-ci et de son abstention aux délibérations et à la décision rendue. Un rappel de son engagement de respecter les règles de discrétion et de confidentialité prévues au présent Code peut également lui être donné par le président du Conseil lorsque les documents de la réunion ou de la séance lui ont déjà été remis.

#### **Cadeaux, marques d'hospitalité et autres avantages**

33. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à l'Institut.

34. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
35. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
36. En matière contractuelle, l'administrateur qui participe au cycle d'approvisionnement doit se référer à la *Politique de gestion contractuelle* de l'Institut.

## CESSATION DES FONCTIONS

37. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Institut.
38. En aucun temps, il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant l'Institut, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y œuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.
39. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Institut ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du Conseil.
40. L'administrateur qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière de l'Institut ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé, ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du Conseil.
41. Aucun administrateur ne doit transiger avec un administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du Conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article qui précède.

## SECTION V MISE EN ŒUVRE

### Mesures préventives

42. Le président du Conseil doit s'assurer que les administrateurs respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs de l'Institut.
43. Le président du Conseil doit fournir au membre du Conseil qui en fait la demande un avis sur toute question de nature éthique ou déontologique. Il peut demander un avis au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines ou à une personne conseillère ou experte externe.
44. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, ou lors de la première réunion du Conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, l'administrateur doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Institut jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du Conseil.
45. Une fois par année, l'administrateur doit remettre au président du Conseil une déclaration écrite en la forme prescrite, d'une part, dénonçant, à sa connaissance, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui de l'Institut, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre l'Institut, ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

## SECTION VI PROCESSUS DISCIPLINAIRE

### Autorité compétente

46. Un manquement à l'une ou l'autre des dispositions du présent Code ou du Règlement peut notamment entraîner une sanction prévue à ce Règlement qui différera selon la nature, la gravité et la persistance du manquement.
47. L'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du Conseil ou un administrateur public nommé par l'Assemblée nationale ou nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le premier alinéa vise le directeur général, les membres indépendants, les membres du personnel enseignant et le membre non enseignant.

48. L'autorité compétente est le président du Conseil pour agir à l'égard de tout autre administrateur.

Le premier alinéa vise le directeur des études et les membres étudiants.

### Processus

49. Le président du Conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un administrateur à une obligation prévue par le présent Code. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.
50. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du présent Code, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du Règlement. Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut, s'il a requis et reçu un tel avis.
51. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement.

La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation. Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

## SECTION VII DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

52. Le président du Conseil, membre d'office du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut, est chargé de la mise en œuvre, de la gestion, incluant les sanctions applicables, et de la diffusion du présent Code. Toutefois, sont exclues du ressort du président du Conseil les sanctions qui relèvent du secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif (articles 37 à 42 du Règlement).
53. Le président du Conseil doit faire rapport annuellement de sa gestion en matière d'éthique au comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut.
54. L'Institut doit rendre le présent Code accessible au public et le publier dans son rapport annuel.

- 55. Le rapport annuel doit en outre faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par l'autorité compétente en matière disciplinaire, de ses décisions et des sanctions imposées, ainsi que du nom des administrateurs publics suspendus au cours de l'année ou dont le mandat a été révoqué.
- 56. Le présent Code entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil.
- 57. En tout temps, le Conseil peut, par voie de résolution et sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Institut, amender le présent Code, l'abroger et le remplacer par un autre, ou encore en suspendre ou en modifier temporairement tout article.

## Accès aux documents et protection des renseignements personnels

En 2024-2025, l'ITAQ a reçu six demandes d'accès à l'information. Les demandes ont été traitées dans les délais prescrits par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Aucune demande reçue par l'ITAQ n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable ou de demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Plusieurs activités de sensibilisation ont été réalisées en matière de sécurité de l'information lors de la dernière année comme l'envoi de courriels massifs sur l'hameçonnage et les risques de fraude potentielle.

Les tests d'intrusion ont été réalisés de même qu'un audit des systèmes informatiques.

## Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	6
---------------------------------	---

## Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	3	1	0
21 à 30 jours	2	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandses d'accès à des documents administratifs	Demandses d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	1	1	0	s.o.
Partiellement acceptée	0	0	0	s.o.
Refusée (entièrement)	4	0	0	La présente Loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers. Les documents demandés n'étaient pas détenus par l'ITAQ.
Autres	0	0	0	s.o.

## Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	2, mais désistement par la suite.

## Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

### Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire <sup>9</sup> ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Non, émissaire nommé en juin 2025
Si oui, énumérer cette ou ces mesures	-

<sup>9</sup> À titre informatif, le mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023.

## Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Non
› Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	-
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	-

## Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Non
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	-
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?	4
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable?	4

## Politique de financement des services publics

L'ITAQ souscrit aux normes, règles et pratiques en vigueur, et ce, conformément à la Politique de financement des services publics. Cependant, en raison du contexte de transition, les données ne sont pas accessibles.

## États financiers

Au cours des dernières années, l'organisation a traversé une période de transition marquée par d'importants changements dans ses systèmes et son équipe de gestion financière. Cette situation a entraîné un certain retard dans la production et la vérification des états financiers.

L'ITAQ est en mesure de fournir les états financiers vérifiés pour l'année 2021-2022 et ceux pour l'année 2022-2023 dans le présent rapport, tandis que ceux des années 2023-2024 et 2024-2025 seront déposés au cours de la prochaine année.

Plusieurs progrès significatifs ont cependant été réalisés :

- › L'équipe de gestion financière est désormais stable et presque entièrement constituée, composée d'employés expérimentés qui maîtrisent les systèmes et le fonctionnement de l'organisation.
- › Les pratiques de gestion financière ont été renforcées et le suivi des obligations comptables est assuré avec rigueur.
- › En juillet 2024, la mise en place d'un nouveau système financier est venue simplifier la collecte et l'analyse des données, rendant les processus futurs plus efficaces et rapides.

Grâce à cette stabilité retrouvée, à l'expertise grandissante de l'équipe et à l'implantation de nouveaux outils, l'organisation est désormais bien positionnée pour assurer la production continue et ponctuelle de ses états financiers dans les prochaines années.



# États financiers

---

**2021-2022**

---

# Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (l'ITAQ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport d'activités concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'ITAQ reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit et de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'ITAQ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit et de vérification pour discuter de tout élément concernant son audit.

La directrice générale,



**Karine Mercier**

La directrice des ressources financières  
et gestion contractuelle,



**Josée Boutin, CPA**

Saint-Hyacinthe, le 25 novembre 2025

# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

## Opinion avec réserve

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (« l'Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2022, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de mes travaux d'audit, je n'ai pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour m'assurer de la séparation des périodes en fin d'année pour les acquisitions d'immobilisations corporelles et pour les charges, à l'exception des traitements et avantages sociaux et des frais bancaires et administration, de l'exercice clos le 30 juin 2022. Je n'ai pas été en mesure d'établir si des ajustements auraient dû être apportés aux montants de ces charges et de l'excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice clos le 30 juin 2022, ainsi que pour les immobilisations corporelles, les charges à payer et frais courus, l'actif net et le montant des obligations contractuelles présentées par voie de note au 30 juin 2022.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

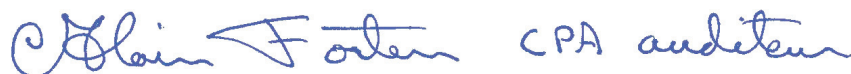
Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- › j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- › je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- › j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général par intérim du Québec,



**Alain Fortin, CPA auditeur**

Québec, le 25 novembre 2025

## ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

	2022		
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total
<b>PRODUITS</b>			
Subventions du gouvernement du Québec	34 351 541 \$	34 217 \$	34 385 758 \$
Subventions du gouvernement du Canada et autres organismes publics	540 984	-	540 984
Enseignement régulier	308 140	-	308 140
Formation continue	532 951	-	532 951
Opération de restructuration (note 3)	293 647	44 470 954	44 764 601
Location d'espaces et de locaux	179 230	-	179 230
Autres revenus	27 742	-	27 742
	<b>36 234 235</b>	<b>44 505 171</b>	<b>80 739 406</b>
<b>CHARGES</b>			
Traitements et avantages sociaux	21 937 434	-	21 937 434
Communication et information	215 841	-	215 841
Électricité et énergie	1 265 189	-	1 265 189
Fournitures et matériel	919 772	-	919 772
Services professionnels	6 204 170	-	6 204 170
Frais de location	199 264	-	199 264
Contrats et entretien réparation	406 307	-	406 307
Contributions à des organismes à but non lucratif	1 665 469	-	1 665 469
Frais bancaires et administration	64 663	-	64 663
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	-	3 985 598	3 985 598
	<b>32 878 109</b>	<b>3 985 598</b>	<b>36 863 707</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>3 356 126 \$</b>	<b>40 519 573 \$</b>	<b>43 875 699 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

	2022		
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	- \$	- \$	- \$
Excédent des produits par rapport aux charges	3 356 126	40 519 573	43 875 699
<b>ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>3 356 126 \$</b>	<b>40 519 573 \$</b>	<b>43 875 699 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2022

	2022		
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie	2 500 \$	-	2 500 \$
Créances (note 4)	462 258	-	462 258
Subventions à recevoir	11 589 569	1 277 766	12 867 335
Charges payées d'avance	264 919	-	264 919
	<b>12 319 246</b>	<b>1 277 766</b>	<b>13 597 012</b>
<b>Actif à long terme</b>			
Immobilisations corporelles (note 5)	-	43 478 115	43 478 115
Subventions à recevoir	3 971 827	-	3 971 827
	<b>16 291 073</b>	<b>44 755 881</b>	<b>61 046 954</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Charges à payer et frais courus (note 6)	7 231 004	1 277 766	8 508 770
Dû au MAPAQ <sup>1</sup>	1 602 300	-	1 602 300
Produits reportés	256 306	-	256 306
Subventions reportées (note 7)	316 079	-	316 079
	<b>9 405 689</b>	<b>1 277 766</b>	<b>10 683 455</b>
<b>Passif à long terme</b>			
Provisions salariales	1 656 066	-	1 656 066
Subventions reportées (note 7)	-	2 958 542	2 958 542
Provision pour congés de maladie (note 8)	1 873 192	-	1 873 192
	<b>12 934 947</b>	<b>4 236 308</b>	<b>17 171 255</b>
<b>ACTIF NET</b>			
Grevés d'affectations externes	-	40 519 573	40 519 573
Non grevé d'affectations	3 356 126	-	3 356 126
	<b>3 356 126</b>	<b>40 519 573</b>	<b>43 875 699</b>
	<b>16 291 073 \$</b>	<b>44 755 881 \$</b>	<b>61 046 954 \$</b>

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



**Alain Chalifoux,**  
Président

Pour le comité de vérification,



**William Francoeur, CPA**  
Trésorier du conseil d'administration

<sup>1</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

	2022
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	
Excédent des produits par rapport aux charges	43 875 699 \$
<b>Éléments sans incidence sur la trésorerie :</b>	
Opération de restructuration (note 3)	(44 762 101)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 985 598
Virement des subventions reportées (note 7)	(575 201)
	<b>2 523 995</b>
<b>Variation des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement :</b>	
Créances	(462 258)
Charges payées d'avance	(174 697)
Subventions à recevoir	(9 810 277)
Charges à payer et frais courus	5 727 077
Dû au MAPAQ	1 602 300
Subventions reportées	1 676 022
Provisions salariales	567 469
Provision pour congés de maladie	(1 647 131)
	<b>2 500</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>2 500</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>2 500</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>-</b>
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>2 500 \$</b>

Intérêts versés : aucun intérêt a été versé

Intérêts reçus : aucun intérêt a été reçu

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## AU 30 JUIN 2022

### 1 – STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), personne morale constituée en vertu de la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.012), a pour mission principale d'offrir une formation technique de niveau collégial, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, dans les domaines agricole, agroalimentaire et agroenvironnemental, de même que dans les domaines connexes à ces derniers. L'ITAQ peut aussi offrir une formation relevant d'autres ordres d'enseignement. L'ITAQ a également pour mission de faire de la recherche, de réaliser des activités de transfert de connaissances et de dispenser des services destinés à répondre aux besoins de la collectivité qu'il dessert.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5<sup>e</sup> suppl.), l'ITAQ n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable

Les états financiers de l'ITAQ sont établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'ITAQ a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants. L'utilisation de toute autre norme doit être cohérente avec ce dernier.

#### Estimations comptables

La préparation des états financiers de l'ITAQ exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

#### Comptabilité par fonds

Le Fonds de fonctionnement présente les opérations courantes de l'ITAQ.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations relatives aux actifs immobilisés, aux subventions et à tout autre mode de financement se rattachant à ces actifs, incluant tout don ou legs.

#### Constataion des produits

##### Apports

L'ITAQ applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont comptabilisés en produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Constatation des produits (suite)

#### Apports reçus sous forme de biens et services

Les apports reçus sous forme de fournitures ou de services ne sont pas comptabilisés par l'ITAQ.

#### Prestations de services et ventes

Les principales sources de revenus de l'ITAQ, autres que les apports, sont les droits d'inscription et de scolarité, les ventes de biens et de services, la location d'espaces et de locaux et les autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- › Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- › Les services ont été fournis;
- › Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- › Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

### Instruments financiers

La trésorerie, les créances (à l'exception des taxes à la consommation) ainsi que les subventions à recevoir sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des charges sociales) et le dû au MAPAQ sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, lors de leur comptabilisation initiale.

### Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. Le coût des immobilisations corporelles inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur.

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles soient quasi terminées.

	Durée
Bâtiment	20 ou 40 ans
Aménagement de nature permanente	5 ou 10 ans
Matériel roulant	5 ou 15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Développements informatiques	5 ans
Équipement informatique	3 ans

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations reçues en apport d'une entité qui n'est pas contrôlée par le gouvernement du Québec ou soumise à son contrôle conjoint sont comptabilisées à la juste valeur au moment de leur acquisition. Le revenu correspondant est initialement comptabilisé en apport reporté pour ensuite être comptabilisé graduellement aux résultats du fonds des immobilisations au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées. Dans les cas où la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, l'immobilisation est comptabilisée pour une valeur symbolique.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre d'apports reportés et virées graduellement aux résultats du fonds des immobilisations selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont comptabilisées aux revenus dans l'année d'acquisition.

### Réduction de valeur sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'ITAQ de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### Avantages sociaux futurs

#### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction de l'ITAQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

#### Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

#### Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

### Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### 3 - OPÉRATION DE RESTRUCTURATION

En vertu de la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec* (LQ 2021, c.3), sanctionnée le 11 mars 2021, l'ITAQ a débuté ses activités le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Selon cette loi, l'ITAQ est substitué au MAPAQ, des entités sous contrôle commun, à l'égard des fonctions décrites à la note 1 des présents états financiers; notamment pour l'administration des campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe. Il en acquiert les droits et en assume les obligations.

Des actifs d'un montant de 51 592 561\$ et des passifs d'un montant de 6 827 960\$ ont été transférés à l'ITAQ. Aucun coût significatif lié à la restructuration n'a été engagé et aucune compensation n'a été versée. L'effet net de l'opération de restructuration de 44 764 601\$ a été constaté à l'état des résultats dans le poste « Opération de restructuration ».

Au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la valeur comptable des actifs et des passifs qui sont transférés à l'ITAQ est présentée ci-dessous.

	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total
<b>ACTIF</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie	2 500 \$	- \$	2 500 \$
Subventions à recevoir	3 055 000	-	3 055 000
Charges payées d'avance	90 222	-	90 222
	<b>3 147 722</b>	<b>-</b>	<b>3 147 722</b>
<b>À long terme</b>			
Immobilisations corporelles	-	44 470 954	44 470 954
Subventions à recevoir	3 973 885	-	3 973 885
	<b>7 121 607</b>	<b>44 470 954</b>	<b>51 592 561</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Charges à payer et frais courus	1 503 927	-	1 503 927
Produits reportés	256 306	-	256 306
Subventions reportées	458 807	-	458 807
	<b>2 219 040</b>	<b>-</b>	<b>2 219 040</b>
<b>Passif à long terme</b>			
Provisions salariales	1 088 597	-	1 088 597
Provision pour congés de maladie	3 520 323	-	3 520 323
	<b>6 827 960</b>	<b>-</b>	<b>6 827 960</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>293 647 \$</b>	<b>44 470 954 \$</b>	<b>44 764 601 \$</b>

La valeur des contrats et engagements en cours au 1<sup>er</sup> juillet 2021 transférée du MAPAQ vers l'ITAQ s'élevait à 2 994 218 \$. Ces contrats et engagements s'échelonnent de 2022 à 2024.

Ententes de services et des biens divers	140 677 \$
Ententes de services d'entretien des équipements, la gestion de l'exploitation ainsi que certains projets de maintien d'actifs de la Société québécoise des infrastructures (SQI)	2 853 541
<b>Total</b>	<b>2 994 218 \$</b>

De plus, aucun actif éventuel, passif éventuel, ni droit contractuel n'ont été transférés à l'ITAQ au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### 4 – CRÉANCES

	2022		
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total
Comptes à recevoir	65 242 \$	- \$	65 242 \$
Taxes à la consommation	397 016	-	397 016
	<b>462 258 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>462 258 \$</b>

#### 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	78 200 \$	- \$	78 200 \$
Bâtiment	88 289 344	50 105 828	38 183 516
Aménagement de nature permanente	5 571 358	3 398 077	2 173 281
Matériel roulant	2 196 476	1 446 209	750 267
Équipement spécialisé	13 342 381	11 503 707	1 838 674
Mobilier et équipement de bureau	167 502	150 921	16 581
Développements informatiques	686 753	686 753	-
Équipement informatique	5 693 579	5 255 983	437 596
	<b>116 025 593 \$</b>	<b>72 547 478 \$</b>	<b>43 478 115 \$</b>

Des immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 1 693 317 \$, soit 1 491 592 \$ pour un bâtiment, 135 683 \$ pour des aménagements de nature permanente, 28 208 \$ pour des équipements spécialisés et 37 834 \$ pour équipement informatique. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Des sommes dues sur des acquisitions d'immobilisations corporelles d'un montant de 1 277 766 \$ sont incluses dans le poste Charges à payer et frais courus. De plus, des acquisitions d'immobilisations corporelles d'un montant de 1 714 993 \$ ont été payées par le MAPAQ, sous forme de subventions. Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

#### 6 - CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2022		
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total
Fournisseurs et frais courus	3 249 170 \$	1 277 766 \$	4 526 936 \$
Salaires à payer	292 718	-	292 718
Charges sociales à payer	1 944 779	-	1 944 779
Provision pour vacances (note 8)	1 744 337	-	1 744 337
	<b>7 231 004 \$</b>	<b>1 277 766 \$</b>	<b>8 508 770 \$</b>

## 7 - SUBVENTIONS REPORTÉES

	2022		
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total
Solde au début	-	-	-
Opération de restructuration (note 3)	458 807	-	458 807
Apports de l'exercice - projets spécifiques	398 256	2 992 759	3 391 015
Virement aux résultats de l'exercice	(540 984)	(34 217)	(575 201)
<b>Solde à la fin</b>	<b>316 079 \$</b>	<b>2 958 542 \$</b>	<b>3 274 621 \$</b>
<b>Se détaillant comme suit :</b>			
Gouvernement du Québec	-	2 958 542 \$	2 958 542 \$
Gouvernement du Canada	315 104	-	315 104
Autres organismes publics	975	-	975
	<b>316 079 \$</b>	<b>2 958 542 \$</b>	<b>3 274 621 \$</b>

## 8 - AVANTAGE SOCIAUX FUTURS

### Régimes de retraite

Les employés de l'ITAQ participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,33 % à 10,04 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,29 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Pour les années civiles 2021 et 2022, le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP.

Ainsi, l'ITAQ a estimé un montant de compensation à 6,04 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022.

Les cotisations de l'ITAQ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 331 374 \$. Les obligations de l'ITAQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### Provision pour vacances

	2022
Solde au début	-
Opération de restructuration (note 3)	979 940
Charges de l'exercice	1 100 215
Prestations versées au cours de l'exercice	(335 818)
<b>Solde de fin</b>	<b>1 744 337 \$</b>

## 8 - AVANTAGE SOCIAUX FUTURS (suite)

### Provision pour congés de maladie

L'ITAQ dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

	<b>2022</b>
<b>Solde au début</b>	- \$
<b>Opération de restructuration (note 3)</b>	3 520 323
<b>Charges de l'exercice</b>	84 726
<b>Prestations versées au cours de l'exercice</b>	(1 731 857)
<b>Solde de fin</b>	<b>1 873 192 \$</b>

Les fonctionnaires, les ouvriers et les professeurs peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des dispositions transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2024. Ces dispositions transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Pour les fonctionnaires, les ouvriers et les professeurs, les mêmes dispositions transitoires étaient applicables depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017. La période transitoire est venue à l'échéance le 31 mars 2022. Ainsi les journées de congé de maladie toujours inutilisées de la banque constituée le 1<sup>er</sup> avril 2017 payables à 70 % ont été versées au cours de l'exercice.

La valeur actuarielle des obligations au 30 juin a été établie à l'aide des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	<b>2022</b>	
	<b>RREGOP</b>	<b>RRPE/RRAS</b>
<b>Taux d'actualisation</b>	2,97 %	2,98 %
<b>Taux d'indexation</b>	2,50 %	2,50 %
<b>Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs</b>	0 à 30 ans	4 à 11 ans

## 9 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'ITAQ s'est engagé à verser des sommes en vertu de différents contrats d'entretien et services pour une somme totale de 811 799 \$. Les versements des prochains exercices se détaillent comme suit :

	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total
<b>Fonds de fonctionnement</b>				
Ententes de services et des biens divers	438 424 \$	97 344 \$	4 572 \$	540 340 \$
<b>Fonds des immobilisations</b>				
Contrats de construction	271 459	-	-	271 459
	<b>709 883 \$</b>	<b>97 344 \$</b>	<b>4 572 \$</b>	<b>811 799 \$</b>

## 10 – GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'ITAQ est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. L'analyse suivante présente l'exposition de l'ITAQ aux risques à la date de clôture des états financiers.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'ITAQ sont liés à la trésorerie, aux créances (à l'exception des taxes à la consommation) et aux subventions à recevoir.

L'exposition maximale de l'ITAQ au risque de crédit au 30 juin 2022 est la suivante :

	2022
<b>Trésorerie</b>	2 500 \$
<b>Créances</b>	65 242
<b>Subventions à recevoir</b>	15 207 377
	<b>15 275 119 \$</b>

Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est essentiellement réduit au minimum puisque ces dernières sont à recevoir du gouvernement du Québec qui jouit d'une excellente réputation sur les marchés financiers.

La direction de l'ITAQ estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers.

Les instruments financiers qui exposent l'ITAQ à une concentration du risque de crédit sont composés des créances (à l'exception des taxes à la consommation).

L'ITAQ considère que son risque associé aux créances est minime en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti. Au 30 juin 2022, l'ITAQ n'a pas comptabilisé de provision pour mauvaises créances. Le classement chronologique des créances se détaille comme suit au 30 juin :

	2022
<b>Moins de 30 jours</b>	23 031 \$
<b>De 31 à 90 jours</b>	11 858
<b>De 91 jours et plus</b>	30 353
	<b>65 242 \$</b>

## 10 – GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ITAQ ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Ce risque est limité considérant que le MAPAQ s'est engagé à payer les obligations financières de l'ITAQ.

L'échéance des charges à payer et frais courus, excluant les charges sociales à payer, d'un montant de 6 563 991 \$ et le dû au MAPAQ d'un montant de 1 602 300 \$ au 30 juin 2022 ont une échéance contractuelle de moins d'un an.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'ITAQ n'est exposé à aucun de ces risques.

## 11 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'ITAQ exerce une influence notable auprès de trois organismes à but non lucratif par le soutien financier qu'il leur prête. Les opérations qui sont évaluées à la valeur d'échange sont les suivantes :

	2022		
	Ferme-école Lapokita	Ferme-école Maskita	Jardin Daniel A. Séguin
<b>Charges</b>			
Contributions à des organismes à but non lucratif	453 000 \$	146 500 \$	98 500 \$

Les fermes-école sont situées sur le terrain de l'ITAQ et servent à donner des formations aux étudiants. Elles s'occupent de la gestion des animaux sur place et de l'embauche du personnel pour s'occuper de ceux-ci. Ce sont des entités économiques à part entière et indépendantes de l'ITAQ.

Le Jardin situé sur le terrain de l'ITAQ sert à donner des formations également. Il s'occupe de la gestion des aménagements du terrain et de l'embauche du personnel pour s'occuper de ceux-ci. Il est une entité économique à part entière indépendante de l'ITAQ.

L'ITAQ est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la directrice générale de l'ITAQ.

L'ITAQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

## 12 - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

L'ITAQ a eu une relation de prêteur et d'emprunteur de locaux, d'équipements, de machinerie, de terres agricoles et d'animaux avec certains organismes. Aucune somme n'est comptabilisée aux états financiers à l'égard de ces opérations.

# États financiers

---

**2022-2023**

---

# Rapport de la direction

Les états financiers de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (l'ITAQ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport d'activités concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôle interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'ITAQ reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de l'ITAQ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément concernant son audit.

La directrice générale,



**Karine Mercier**

La directrice des ressources financières  
et gestion contractuelle,



**Josée Boutin, CPA**

Saint-Hyacinthe, le 20 janvier 2026

# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

## Rapport sur l'audit des états financiers

### Opinion avec réserves

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (« l'Institut »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public .

### Fondement de l'opinion avec réserves

L'Institut n'a pas évalué ni comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'état de la situation financière au 30 juin 2023, ainsi que pour les charges afférentes à l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date et n'a pas fourni les informations requises à l'égard de ce passif. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable « SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Les incidences éventuelles de cette dérogation sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2023 n'ont pas pu être quantifiées quant aux ajustements qui pourraient être nécessaires en ce qui concerne l'actif net au 1<sup>er</sup> juillet 2022, les immobilisations corporelles et le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au 30 juin 2023 ainsi que les charges afférentes pour l'exercice clos à cette date.

De plus, au 30 juin 2022, je n'avais pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés pour m'assurer de la séparation des périodes en fin d'année pour les acquisitions d'immobilisations corporelles et pour les charges, à l'exception des postes traitements et avantages sociaux et frais bancaires et administration pour l'exercice clos le 30 juin 2022. Par conséquent, je n'ai pas été en mesure d'établir si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de ces charges et à l'excédent des produits par rapport aux charges pour les exercices clos les 30 juin 2022 et 2023, ainsi que pour les immobilisations corporelles, les charges à payer et frais courus, l'actif net et le montant des obligations contractuelles présentées en notes complémentaires au 30 juin 2022.

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'Institut conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserves.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Institut.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- › j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- › j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- › j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- › je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Institut à cesser son exploitation;
- › j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

A handwritten signature in blue ink that reads "Christine Roy, CPA auditrice". The signature is written in a cursive style.

**Christine Roy, CPA auditrice**  
Québec, le 20 janvier 2026

## ÉTAT DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

			2023	2022
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
<b>PRODUITS</b>				
Subventions du gouvernement du Québec	33 717 750 \$	239 741 \$	33 957 491 \$	34 385 758 \$
Subventions du gouvernement du Canada et autres organismes publics	637 998	-	637 998	540 984
Enseignement régulier	443 363	-	443 363	308 140
Formation continue	729 764	-	729 764	532 951
Opération de restructuration	-	-	-	44 764 601
Vente de biens et services	315 921	-	315 921	22 777
Location d'espaces et de locaux	168 157	-	168 157	179 230
Revenus d'intérêts	483 748	-	483 748	-
Autres revenus	18 166	-	18 166	4 965
	<b>36 514 867</b>	<b>239 741</b>	<b>36 754 608</b>	<b>80 739 406</b>
<b>CHARGES</b>				
Traitements et avantages sociaux	26 670 168	-	26 670 168	21 937 434
Communication et information	352 257	-	352 257	215 841
Électricité et énergie	1 567 645	-	1 567 645	1 265 189
Fournitures et matériel	1 103 221	-	1 103 221	673 787
Services professionnels	6 285 073	-	6 285 073	6 204 170
Frais de location	244 743	-	244 743	199 264
Contrats et entretien réparation	380 148	-	380 148	384 110
Contributions à des organismes à but non lucratif	1 401 378	-	1 401 378	1 665 469
Licences et cotisations	457 536	-	457 536	268 182
Frais bancaires et administration	375 220	-	375 220	64 663
Amortissement des immobilisations corporelles	-	3 951 195	3 951 195	3 985 598
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	122 946	122 946	-
	<b>38 837 389</b>	<b>4 074 141</b>	<b>42 911 530</b>	<b>36 863 707</b>
<b>(DÉFICIT) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>(2 322 522) \$</b>	<b>(3 834 400) \$</b>	<b>(6 156 922) \$</b>	<b>43 875 699 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

			2023	2022
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	3 356 126 \$	40 519 573 \$	43 875 699 \$	- \$
<b>(Déficit) Excédent des produits par rapport aux charges</b>	(2 322 522)	(3 834 400)	(6 156 922)	43 875 699
<b>ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 033 604 \$</b>	<b>36 685 173 \$</b>	<b>37 718 777 \$</b>	<b>43 875 699 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2023

	2023		2022	
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
<b>ACTIF</b>				
<b>Actif à court terme</b>				
Trésorerie	11 939 682 \$	- \$	11 939 682 \$	2 500 \$
Créances (note 3)	1 423 824	-	1 423 824	462 258
Subventions à recevoir	1 642 500	591 164	2 233 664	12 867 335
Charges payées d'avance	248 221	-	248 221	264 919
Avances interfonds, sans intérêt ni modalité d'encaissement	-	1 813 324		
	<b>15 254 227</b>	<b>2 404 488</b>	<b>15 845 391</b>	<b>13 597 012</b>
<b>Actif à long terme</b>				
Immobilisations corporelles (note 4)	-	41 635 108	41 635 108	43 478 115
Subventions à recevoir	2 329 327	-	2 329 327	3 971 827
	<b>17 583 554</b>	<b>44 039 596</b>	<b>59 809 826</b>	<b>61 046 954</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Passif à court terme</b>				
Charges à payer et frais courus (note 5)	12 278 713	2 390 732	14 669 445	8 508 770
Dû au MAPAQ <sup>1</sup>	-	-	-	1 602 300
Produits reportés	412 943	-	412 943	256 306
Subventions reportées (note 7)	351 128	-	351 128	316 079
Avances interfonds, sans intérêt ni modalité d'encaissement	1 813 324			
	<b>14 856 108</b>	<b>2 390 732</b>	<b>15 433 516</b>	<b>10 683 455</b>
<b>Passif à long terme</b>				
Provisions salariales	-	-	-	1 656 066
Subventions reportées (note 7)	-	4 963 691	4 963 691	2 958 542
Provision pour congés de maladie (note 8)	1 693 842	-	1 693 842	1 873 192
	<b>16 549 950</b>	<b>7 354 423</b>	<b>22 091 049</b>	<b>17 171 255</b>
<b>ACTIF NET</b>				
Grevés d'affectations externes	-	36 685 173	36 685 173	40 519 573
Non grevé d'affectations	1 033 604	-	1 033 604	3 356 126
	<b>1 033 604</b>	<b>36 685 173</b>	<b>37 718 777</b>	<b>43 875 699</b>
	<b>17 583 554 \$</b>	<b>44 039 596 \$</b>	<b>59 809 826 \$</b>	<b>61 046 954 \$</b>

## OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



**Alain Chalifoux,**  
Président

Pour le comité de vérification,



**William Francoeur, CPA**  
Trésorier du conseil d'administration

<sup>1</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

	2023	2022
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
(Déficit) Excédent des produits par rapport aux charges	(6 156 922) \$	43 875 699 \$
<b>Éléments sans incidence sur la trésorerie :</b>		
Opération de restructuration	-	(44 762 101)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 951 195	3 985 598
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	122 946	-
Virement des subventions reportées (Note 7)	(1 239 053)	(575 201)
	<b>(3 321 834)</b>	<b>2 523 995</b>
<b>Variation des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement :</b>		
Créances	(961 566)	(462 258)
Charges payées d'avance	16 698	(174 697)
Subventions à recevoir	12 276 171	(9 810 277)
Charges à payer et frais courus	5 047 709	5 727 077
Dû au MAPAQ	(1 602 300)	1 602 300
Produits reportés	156 637	-
Subventions reportées	3 279 251	1 676 022
Provisions salariales	(1 656 066)	567 469
Provision pour congés de maladie	(179 350)	(1 647 131)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>13 055 350</b>	<b>2 500</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisition d'immobilisations et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 118 168)	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>(1 118 168)</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>11 937 182</b>	<b>2 500</b>
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	2 500	-
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>11 939 682 \$</b>	<b>2 500 \$</b>

Intérêts versés : Aucun intérêt n'a été versé.

Intérêts reçus : La somme de 139 458 \$ a été encaissée en 2022-2023.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

## Au 30 juin 2023

### 1 - STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ), personne morale constituée en vertu de la *Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec* (RLRQ, chapitre I-13.012), a pour mission principale d'offrir une formation technique de niveau collégial, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue, dans les domaines agricole, agroalimentaire et agroenvironnemental, de même que dans les domaines connexes à ces derniers. L'ITAQ peut aussi offrir une formation relevant d'autres ordres d'enseignement. L'ITAQ a également pour mission de faire de la recherche, de réaliser des activités de transfert de connaissances et de dispenser des services destinés à répondre aux besoins de la collectivité qu'il dessert.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3) et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC, 1985, 5e suppl.), l'ITAQ n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable

Les états financiers de l'ITAQ sont établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'ITAQ a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants. L'utilisation de toute autre norme doit être cohérente avec ce dernier.

#### Estimations comptables

La préparation des états financiers de l'ITAQ exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

#### Comptabilité par fonds

Le Fonds de fonctionnement présente les opérations courantes de l'ITAQ.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations relatives aux actifs immobilisés, aux subventions et à tout autre mode de financement se rattachant à ces actifs, incluant tout don ou legs.

#### Constatation des produits

##### Apports

L'ITAQ applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont comptabilisés en produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Constatation des produits (suite)

#### Apports reçus sous forme de biens et services

Les apports reçus sous forme de fournitures ou de services ne sont pas comptabilisés par l'ITAQ.

#### Prestations de services et ventes

Les principales sources de revenus de l'ITAQ, autres que les apports, sont les droits d'inscription et de scolarité, les ventes de biens et de services, la location d'espaces et de locaux et les autres revenus. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- › Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- › Les services ont été fournis;
- › Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- › Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

### Instruments financiers

La trésorerie, les créances (à l'exception des taxes à la consommation) ainsi que les subventions à recevoir sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des charges sociales) et le dû au MAPAQ sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, lors de leur comptabilisation initiale.

### Trésorerie

La trésorerie se compose de l'encaisse.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. Le coût des immobilisations corporelles inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur.

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles soient quasi terminées.

	Durée
Bâtiment	20 ou 40 ans
Aménagement de nature permanente	5 ou 10 ans
Matériel roulant	5 ou 15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Développements informatiques	5 ans
Équipement informatique	3 ans

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations reçues en apport d'une entité qui n'est pas contrôlée par le gouvernement du Québec ou soumise à son contrôle conjoint sont comptabilisées à la juste valeur au moment de leur acquisition. Le revenu correspondant est initialement comptabilisé en apport reporté pour ensuite être comptabilisé graduellement aux résultats du fonds des immobilisations au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées. Dans les cas où la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, l'immobilisation est comptabilisée pour une valeur symbolique.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre d'apports reportés et virées graduellement aux résultats du fonds des immobilisations selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont comptabilisées aux revenus dans l'année d'acquisition.

### Réduction de valeur sur immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'ITAQ de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### Avantages sociaux futurs

#### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction de l'ITAQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

#### Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

#### Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

### Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### 3 - CRÉANCES

			2023		2022	
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total		
Comptes à recevoir	63 094 \$	- \$	63 094 \$	65 242 \$		
Intérêts à recevoir	344 290	-	344 290	-		
Taxes à la consommation	1 016 440	-	1 016 440	397 016		
	<b>1 423 824 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 423 824 \$</b>	<b>462 258 \$</b>		

### 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette		
Terrain	78 200 \$	- \$	78 200 \$	78 200 \$		
Bâtiment	89 282 943	52 964 907	36 318 036	38 183 516		
Aménagement de nature permanente	5 700 206	3 666 996	2 033 210	2 173 281		
Matériel roulant	2 222 569	1 585 017	637 552	750 267		
Équipement spécialisé	13 786 400	11 854 409	1 931 991	1 838 674		
Mobilier et équipement de bureau	201 022	158 777	42 245	16 581		
Développements informatiques	686 753	686 753	-	-		
Équipement informatique	6 108 967	5 515 093	593 874	437 596		
	<b>118 067 060 \$</b>	<b>76 431 952 \$</b>	<b>41 635 108 \$</b>	<b>43 478 115 \$</b>		

Des immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 1 472 557 \$ (2022 : 1 693 317 \$), soit 1 190 467 \$ pour un bâtiment (2022 : 1 491 592 \$), 241 162 \$ pour des aménagements de nature permanente (2022 : 135 683 \$), 12 957 \$ pour des équipements spécialisés (2022 : 28 208 \$) et 27 971 \$ pour équipement informatique (2022 : 37 834 \$). Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Des sommes dues sur des acquisitions d'immobilisations corporelles d'un montant de 2 390 732 \$ (2022 : 1 277 766 \$) sont incluses dans le poste Charges à payer et frais courus. De plus, aucune acquisition d'immobilisations corporelles n'a été payée directement par le MAPAQ sous forme de subventions liées aux immobilisations en 2023 (2022 : 1 714 993 \$).

### 5 - CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

			2023		2022	
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total		
Fournisseurs et frais courus	3 372 020 \$	2 390 732 \$	5 762 752 \$	4 526 936 \$		
Salaires à payer	4 252 815	-	4 252 815	292 718		
Charges sociales à payer	2 817 357	-	2 817 357	1 944 779		
Provision pour vacances (note 8)	1 836 521	-	1 836 521	1 744 337		
	<b>12 278 713 \$</b>	<b>2 390 732 \$</b>	<b>14 669 445 \$</b>	<b>8 508 770 \$</b>		

## 6 - EMPRUNTS À COURT TERME

L'ITAQ est autorisé par décret du gouvernement du Québec à contracter auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, des emprunts par marge de crédit d'un montant n'excédant pas 28 719 100 \$, dont 2 400 000 \$ pour ses besoins opérationnels et 26 319 100 \$ pour ses projets d'investissement. Cette entente est en vigueur jusqu'au 31 mars 2024.

Au 30 juin 2023, la marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec n'était pas utilisée. Cette marge de crédit porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 2 points de base, lequel taux d'intérêt était de 4,985 % au 30 juin 2023.

Si l'ITAQ n'est pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunt précité auprès du Fonds de financement, le MAPAQ élabore et met en oeuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

## 7 - SUBVENTIONS REPORTÉES

			2023	2022
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
<b>Solde au début</b>	316 079 \$	2 958 542 \$	3 274 621 \$	- \$
<b>Opération de restructuration</b>	-	-	-	458 807
<b>Apports de l'exercice - projets spécifiques</b>	1 034 361	2 244 890	3 279 251	3 391 015
<b>Virement aux résultats de l'exercice</b>	(999 312)	(239 741)	(1 239 053)	(575 201)
<b>Solde à la fin</b>	<b>351 128 \$</b>	<b>4 963 691 \$</b>	<b>5 314 819 \$</b>	<b>3 274 621 \$</b>
<b>Se détaillant comme suit :</b>				
<b>Gouvernement du Québec</b>	138 675 \$	4 963 691 \$	5 102 366 \$	2 958 542 \$
<b>Gouvernement du Canada</b>	210 536	-	210 536	315 104
<b>Autres organismes publics</b>	1 917	-	1 917	975
	<b>351 128 \$</b>	<b>4 963 691 \$</b>	<b>5 314 819 \$</b>	<b>3 274 621 \$</b>

## 8 - AVANTAGE SOCIAUX FUTURS

### Régimes de retraite

Les employés de l'ITAQ participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 10,04 % à 9,69 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE est passé de 12,29 % à 12,67 % de la masse salariale admissible.

Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE. Le montant de compensation à verser par l'employeur (part des participants et part de l'employeur) qui sera déterminé par Retraite Québec sera basé sur la perte assumée par la caisse des participants du RRPE en raison du transfert de participants en provenance du RREGOP. Le versement de cette compensation a pris fin le 31 décembre 2022.

Ainsi, l'ITAQ a estimé un montant de compensation à 6,04 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2022.

Les cotisations de l'ITAQ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 1 585 880 \$. Les obligations de l'ITAQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 8 - AVANTAGE SOCIAUX FUTURS (suite)

### Provision pour vacances

	2023	2022
Solde au début	1 744 337 \$	- \$
Opération de restructuration	-	979 940
Charges de l'exercice	1 540 828	1 100 215
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 448 644)	(335 818)
<b>Solde de fin</b>	<b>1 836 521 \$</b>	<b>1 744 337 \$</b>

### Provision pour congés de maladie

L'ITAQ dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

	2023	2022
Solde au début	1 873 192 \$	- \$
Opération de restructuration	-	3 520 323
Charges de l'exercice	64 433	84 726
Prestations versées au cours de l'exercice	(243 783)	(1 731 857)
<b>Solde de fin</b>	<b>1 693 842 \$</b>	<b>1 873 192 \$</b>

Les fonctionnaires, les professionnels, les employés de soutien, les ouvriers et les professeurs peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des dispositions transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2024. Ces dispositions transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

La valeur actuarielle des obligations au 30 juin a été établie à l'aide des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2023		2022	
	RREGOP	RRPE/RRAS	RREGOP	RRPE/RRAS
Taux d'actualisation	4,05 %	3,85 %	2,97 %	2,98 %
Taux d'indexation	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 38 ans	4 à 22 ans	0 à 30 ans	4 à 11 ans

## 9 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'ITAQ s'est engagé à verser des sommes en vertu de différents contrats d'entretien et de services, ainsi que pour des contrats de construction, pour une somme totale de 7 565 089 \$ (2022 : 811 799 \$). Les versements des prochains exercices se détaillent comme suit :

	2023
<b>Fonds de fonctionnement</b>	
Contrat d'entretien et de services :	
2023-2024	418 648 \$
2024-2025	427 350
2025-2026	405 145
2026-2027	478 085
2027-2028	29 408
	<u>1 758 636 \$</u>
<b>Fonds des immobilisations</b>	
Contrats de construction :	
2023-2024	1 272 333 \$
2024-2025	1 133 530
2025-2026	1 133 530
2026-2027	1 133 530
2027-2028	1 133 530
	<u>5 806 453 \$</u>

## 10 - GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, l'ITAQ est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. L'analyse suivante présente l'exposition de l'ITAQ aux risques à la date de clôture des états financiers.

## 10 - GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'ITAQ sont liés à la trésorerie, aux créances (à l'exception des taxes à la consommation) et aux subventions à recevoir.

L'exposition maximale de l'ITAQ au risque de crédit est la suivante :

	2023	2022
<b>Trésorerie</b>	11 939 682 \$	2 500 \$
<b>Comptes à recevoir</b>	63 094	65 242
<b>Intérêts à recevoir</b>	344 290	-
<b>Subventions à recevoir</b>	3 971 827	15 207 377
	<b>16 318 893 \$</b>	<b>15 275 119 \$</b>

La trésorerie est détenue auprès du Ministère des Finances du Québec. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est essentiellement réduit au minimum puisque ces dernières sont à recevoir du gouvernement du Québec qui jouit d'une excellente réputation sur les marchés financiers.

La direction de l'ITAQ estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers.

L'ITAQ considère que son risque associé aux comptes à recevoir est minime en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti. Au 30 juin 2022 et 2023, l'ITAQ n'a pas comptabilisé de provision pour mauvaises créances. Le classement chronologique des comptes à recevoir se détaille comme suit au 30 juin 2022 et 2023 :

	2023	2022
<b>Moins de 30 jours</b>	23 419 \$	23 031 \$
<b>De 31 à 90 jours</b>	18 564	11 858
<b>De 91 jours et plus</b>	21 111	30 353
	<b>63 094 \$</b>	<b>65 242 \$</b>

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'ITAQ ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elle viennent à échéance. Ce risque est limité considérant que le MAPAQ s'est engagé à payer les obligations financières de l'ITAQ.

L'échéance des charges à payer et frais courus, excluant les charges sociales à payer, d'un montant de 11 852 088 \$ (6 563 991 \$ en 2022) et le dû au MAPAQ d'un montant de 1 602 300 \$ en 2022 ont une échéance contractuelle de moins d'un an.

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. L'ITAQ est seulement exposé au risque du taux d'intérêts. Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de l'ITAQ est attribuable à l'encaisse qui porte intérêt au taux de 4,75 % au 30 juin 2023 (aucun au 30 juin 2022). Chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur le solde de l'encaisse en fin d'exercice n'aurait pas d'incidence significative sur le déficit des produits par rapport aux charges.

L'ITAQ considère que son exposition au risque de taux d'intérêt sur la marge de crédit est minime, étant donné qu'il n'y a aucun solde à payer sur la marge de crédit au 30 juin 2023.

## 11 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'ITAQ exerce une influence notable auprès de trois organismes à but non lucratif par le soutien financier qu'il leur prête. Les opérations qui sont évaluées à la valeur d'échange sont les suivantes :

	2023	2022
<b>Charges - Contributions à des organismes à but non lucratif :</b>		
Ferme-école Lapokita	453 000 \$	453 000 \$
Ferme-école Maskita	146 500	146 500
Jardin Daniel A. Séguin	98 500	98 500

Les fermes-école sont situées sur le terrain de l'ITAQ et servent à donner des formations aux étudiants. Elles s'occupent de la gestion des animaux sur place et de l'embauche du personnel pour s'occuper de ceux-ci. Ce sont des entités économiques à part entière et indépendantes de l'ITAQ.

Le jardin situé sur le terrain de l'ITAQ sert à donner des formations également. Il s'occupe de la gestion des aménagements du terrain et de l'embauche du personnel pour s'occuper de ceux-ci. Il est une entité économique à part entière indépendante de l'ITAQ.

L'ITAQ est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que de la directrice générale de l'ITAQ.

L'ITAQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

## 12 - OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

L'ITAQ a eu une relation de prêteur et d'emprunteur de locaux, d'équipements, de machinerie, de terres agricoles et d'animaux avec certains organismes. Aucune somme n'est comptabilisée aux états financiers à l'égard de ces opérations.

## 13 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.



### **CAMPUS DE LA POCATIÈRE**

401, 1<sup>re</sup> rue Poiré  
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0  
418 856-1110  
information@itaq.ca

### **CAMPUS DE SAINT-HYACINTHE**

3230, rue Sicotte  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2  
450 778-6504  
information@itaq.ca



ITAQ.CA